
Procès-verbal du conseil municipal

Séance du 14 décembre 2015

La séance est ouverte à 16 heures 15 sous la présidence de M. Jean-Paul Bret, Maire de Villeurbanne.

(M. Jonathan Bocquet procède à l'appel nominal qui donne les résultats ci-dessous)

Sont présents : M. Jean-Paul BRET - M. Prosper KABALO - Mme Claire LE FRANC - M. Didier VULLIERME - Mme Agnès THOUVENOT - M. Gilbert-Luc DEVINAZ - Mme Sarah SULTAN - M. Richard LLUNG - Mme Anne REVEYRAND - Mme Dany MONTOIS - M. Loïc CHABRIER - Mme Dominique BALANCHE - M. Damien BERTHILIER - Mme Christelle GACHET - M. Jonathan BOCQUET - M. Ali MOHAMED AHAMADA - Mme Myriam GROS-IZOPET - M. Alain BRISSARD - Mme Samia BELAZIZ - Mme Laura GANDOLFI - M. Ikhlef CHIKH - M. Pascal MERLIN - Mme Farida CASOLI - Mme Antoinette BUTET-VALLIAS - M. Frédéric VERMEULIN - Mme Melouka HADJ-MIMOUNE - M. Jean-Paul CHICH - Mme Pascale CROZON - Mme Natalie PERRET - M. Hector BRAVO - Mme Djamila GHEMRI - M. Jean-Wilfried MARTIN - Mme Martine MAURICE - Mme Emmanuelle HAZIZA - M. Richard MORALES - M. Hervé MOREL - M. Stéphane PONCET - Mme Michelle MOREL - Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE - Mme Béatrice VESSILLER - M. Olivier GLUCK

Sont absents (excusés - pouvoir) :

M. Marc AMBROGELLY (pouvoir à M. Hector BRAVO)

Mme Marie-Neige BLANC (pouvoir à Mme Myriam GROS-IZOPET)

Mme Chantal ROUX (pouvoir à Mme Antoinette BUTET-VALLIAS)

M. Mathieu SOARES (pouvoir à Mme Djamila GHEMRI)

Mme Yasmina SALHI arrivée en retard (pouvoir à M. Jonathan BOCQUET)

M. Yann CROMBECQUE arrivé en retard (pouvoir à Mme Natalie PERRET)

Mme Chafia TIFRA arrivée en retard (pouvoir à M. Damien BERTHILIER)

M. Movses NISSANIAN arrivé en retard (pouvoir à Mme Melouka HADJ-MIMOUNE)

M. Olivier BAUD (pouvoir à M. Jean-Paul CHICH)

M. Jacky ALBRAND

M. Régis LACOSTE (pouvoir à M. Jean-Wilfried MARTIN)

Mme Virginie PANICO (pouvoir à Mme Martine MAURICE)

M. Michel CASOLA (pouvoir à M. Stéphane PONCET)

Mme Zemorda KHELIFI (pouvoir à Mme Béatrice VESSILLER)

- : -

M. LE MAIRE.- Nous allons débiter cette séance qui va voir voter le budget 2016, du moins je l'espère.

Merci à M. Bocquet d'avoir procédé à l'appel nominal.

Vous aurez à signer la feuille de présence qui circulera au début de cette séance.

Nous avons à adopter le procès-verbal de la séance précédente, celle du 16 novembre 2015.

Avez-vous des observations sur ce procès-verbal ? (*Non*)

Je le mets aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Vous avez eu connaissance des délégations du maire en vertu de l'article 21-22 du code général des collectivités locales. Il n'y a pas de débat, c'est simplement un document porté à connaissance avec l'ordre du jour de chaque Conseil Municipal.

Je vous communique la date du prochain Conseil municipal qui avait été demandée par beaucoup : le lundi 8 février 2016. Luxe supplémentaire, je vous donne la date du suivant : le jeudi 31 mars 2016.

Nous passons à l'ordre du jour.

1 – BUDGET PRIMITIF 2016 – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- J'ai des demandes d'intervention de tous les groupes politiques représentés dans cette assemblée pour une durée maximum de 10 minutes par intervention.

Monsieur Kabalo ?

M. Prosper KABALO.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

Bienvenue aux étudiants de M. Movermann.

Le budget primitif de l'exercice 2016 est proche de 173 M€ qui se décompose de la façon suivante pour les principaux chapitres : les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 137,56 M€, elles progressent de 0,41 % ; les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à un peu plus de 120 M€, en recul de 0,23 % et c'est historique.

La différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement ou épargne brute soit 17,24 M€ soit un taux d'autofinancement brut de 12,54 %. Il est un peu supérieur à celui de 2015 qui était de 12 %.

Il est important de maintenir un autofinancement suffisant car il contribue au financement de la section d'investissement dont les recettes d'investissement s'établiront à 53,16 M€. Les dépenses réelles de la section d'investissement prévues sont de 53,16 M€ et sont en hausse de 17,7 %.

Nous allons maintenant voir en détail l'intégralité de ces chiffres, bloc par bloc.

Premier chapitre : les dépenses réelles de fonctionnement qui s'élèvent à 120,313 M€.

En termes de poids relatif de chaque poste, le plus important, ce sont les dépenses de personnel qui s'élèvent à 73,270 M€ plus 680 000 € (les plus ou les moins sont toujours en rapport avec le BP de l'exercice précédent), soit une augmentation de +0,94 %. Cette évolution s'explique notamment par :

- des mesures statutaires pour plus de 50 000 €
- l'effet GVT (Glissement Vieillesse Technicité) avec les avancements d'échelon, de grade, la promotion interne ou l'effet noria pour plus de 640 000 €
- l'augmentation des charges sociales et la hausse des cotisations CNRACL pour plus de 29 000 € ainsi que des cotisations transport pour +40 000 €
- une diminution des heures supplémentaires de -29 000 € (les efforts se font sentir)
- les évolutions de poste en 2016 pour +500 000 €. On observe du plus et du moins : en moins, la suppression de 9 postes qui donne une économie de 930 000 € et, en plus, la création de 22 postes pour 1,110 M€. Pour la structure Petite Enfance Pasteur, 6 postes sont créés, 5 ATSEM, 5 agents de pôles de service, 4 animateurs de la direction de l'Éducation, un attaché administratif et un adjoint administratif à la DGDU.

Les charges à caractère général représentent 18,9 % de nos dépenses de fonctionnement soit 21,880 M€. Elles connaissent une baisse de 3,47 %.

Les autres charges de fonctionnement représentent un peu plus de 19 % de nos dépenses, elles évoluent de -1,4 % pour 23,220 M€.

Concernant les charges de fonctionnement ventilées par secteur :

- Premier secteur important, l'éducation qui représente 34 % de nos dépenses de fonctionnement. C'est le premier poste de dépenses de la Ville. Elles étaient de 30,07 % pour l'exercice précédent.
- Le sport et la jeunesse représentent 17 %
- La culture 17 %.
- La petite enfance 13 %.

Les dépenses sociales et de logement représentent 5 % des charges de fonctionnement mais il convient de souligner qu'elles concernent des compétences dépendant d'autres collectivités ou d'opérateurs publics. Par exemple, le CCAS pour lequel la Ville verse une subvention de 3,650 M€ mais dont les recettes proviennent à 80 % d'autres sources, le logement social dont la compétence appartient à la Métropole, même si la Ville est amenée à intervenir de façon complémentaire.

Voyons maintenant le chapitre des recettes.

Ces recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 137,556 M€. Elles progressent de 0,4 % soit, en valeur absolue, de 560 000 €.

La fiscalité directe locale est le poste le plus important avec 53,5 % de nos recettes.

Les hypothèses retenues pour bâtir le budget et estimer nos recettes fiscales sont :

- Une évolution nominale des bases de 1 % et une évolution physique des bases de 1 %.
- La stabilité des taux de fiscalité directe, sur le fondement des éléments connus à ce jour, il n'y aura pas d'augmentation de taux sur l'exercice 2016.

La dotation du Grand Lyon est maintenue au niveau de 2015. L'attribution de compensation sur la taxe professionnelle est figée à un montant de 9 M€ et la dotation de solidarité communautaire est de 2,830 M€.

Les dotations de l'État baissent sous l'effet du principe « norme 0, valeur 0, 0 volume ». La participation à l'effort du redressement général des finances publiques et du plan d'économies est de 11 Md€. La perte estimée pour notre commune est de 2,8 M€ sur l'ensemble des dotations et compensations versées par l'État. Nous passerions ainsi de 26,330 M€ à 23,550 M€.

Ces trois postes que je viens de décrire représentent plus de 80 % de nos recettes.

Pour le reste, il s'agit de diverses recettes dont le produit des services et du Domaine pour 9,510 M€ et le stationnement payant pour 1,6 M€. Les droits de mutation à titre onéreux sont estimés à 4,4 M€ contre 4,2 M€ en 2015.

Je viens de le dire, les dotations d'État chutent de 10,55 %. La dotation globale de fonctionnement dans sa composante dotation forfaitaire sur la variable d'ajustement de cette réfaction passe de 19,2 M€ à 16,3 M€, soit une baisse de 15,16 %.

La dotation de solidarité urbaine est quasiment stable à 3,31 M€ (+0,90 %).

Nous sommes en attente d'une information de la modification sur la réforme de la DGF (dotation globale de fonctionnement) qui aurait dû intervenir sur l'exercice 2016 mais elle a été reportée d'une année. Nous avons une information inquiétante sur ce que pourrait avoir comme conséquence cette modification sur les recettes de la Ville. Le maire est intervenu auprès des ministres concernés pour les alerter sur les conséquences de cette modification sur la réforme de la DGF et la conséquence sur notre commune.

L'une des variables d'ajustement de l'enveloppe globale des concours de l'État aux collectivités, c'est la dotation de la taxe professionnelle. Elle diminue d'une façon régulière sur nos budgets et, pour 2016, le montant de la dotation baissera encore : il sera de 195 000 € contre 346 000 €, soit une baisse de 43,63 %.

Enfin, une dotation négative puisque c'est plutôt la Ville qui abonde au fonds de péréquation intercommunal depuis 2012. L'abondement de la Ville a commencé en 2012 à 148 000 € pour progresser tous les ans. Sur l'exercice 2016, le versement de la Ville est à hauteur de 1,250 M€.

Nous en venons aux dépenses d'équipement, 44 M€ sont prévus. Elles progressent de +7,9 %. Elles se détaillent de la manière suivante :

- Des frais d'études préalables aux travaux d'équipements pour 2,74 M€. Ces études porteront sur plusieurs secteurs : les groupes scolaires pour 450 000 €, les

équipements sportifs pour 210 000 €, la culture pour 30 000 €, la petite enfance pour 330 000 €, ainsi que des études préalables aux travaux thermiques, développement durable et accessibilité pour les personnes handicapées.

- Les travaux en cours à +32,1 % (+8,75 M€), soit un total de 36 M€.
- Le secteur scolaire pour 16,75 M€, avec notamment la poursuite des travaux et la requalification/extension du groupe scolaire Berthelot pour 3,9 M€ ; le groupe scolaire Jean Moulin pour 2,8 M€ et Jules Guesde pour 3 M€. On retrouve également la construction d'un restaurant pour le groupe scolaire Ernest Renan et d'une salle d'arts visuels pour un peu plus de 1 M€, la création de classes pour le groupe Albert Camus pour 1 M€ ainsi que d'autres travaux dans l'ensemble des groupes scolaires pour 1,78 M€.
- Le sport avec 5,27 M€, notamment le pôle sportif Gratte-Ciel centre-ville pour 2 M€ sur l'exercice 2016.
- Le secteur administration pour 3,32 M€ avec, entre autres, l'amélioration thermique des bâtiments pour 1,5 M€ ou l'accessibilité.
- Le secteur petite enfance pour 970 000 €. On retrouve le gros entretien des structures municipales.
- Le secteur centres sociaux et vie associative pour 250 000 €. Il s'agit de l'entretien de diverses salles.
- Les espaces verts pour 1,8 M€ pour la poursuite des travaux, la création du terrain du Rectorat à hauteur de 500 000 €, le mail piéton le long du relais Jacques Monot pour 150 000 € ou le réaménagement du square des Justes pour 200 000 €.
- L'éclairage public pour 1,33 M€.
- La subvention d'équipement pour 5,6 M€.
- Le développement des performances énergétiques dans le cadre des constructions neuves ou de réhabilitations pour 1,78 M€.
- Le soutien aux parcs privés pour 200 000 €.
- Le premier versement de la participation à l'équilibre de l'opération ZAC Gratte-Ciel centre-ville pour 1,97 M€.

Voilà les chiffres de ce budget primitif 2016. Nous allons maintenant voir l'application des dépenses opérées dans notre collectivité sous la forme de petits reportages vidéo.

(Projection d'un film)

Villeurbanne, ville éducatrice, des économies qui permettent de poursuivre et de développer ses actions dans le domaine essentiel qu'est l'éducation, construction et rénovation des écoles. Il est prévu 75 M€ d'investissement sur le mandat, comme l'a très bien dit M. Berthilier, pour bien enseigner, bien apprendre et pour bien réussir.

(Projection d'un film)

C'est un bon et beau projet, les Pep'itous deviendront ainsi la première structure de la région à accueillir des enfants malades en dehors de l'hôpital. Un des objectifs de cette

structure proche des hôpitaux est de prendre le relais des parents obligés de donner des soins à leurs enfants pour leur permettre d'avoir quelques moments de répit. Encore un projet où la solidarité est le maître-mot de nos actions.

(Projection d'un film)

Voilà un projet qui s'inscrit encore dans la stratégie de Villeurbanne d'innovation sociale et notamment la diversification de l'aide alimentaire puisqu'il pourrait notamment permettre au public du CCAS d'en bénéficier dans le cadre d'un futur partenariat.

Je ne sais pas si vous avez tous saisi le chiffre : le reste à vivre pour les personnes pouvant en bénéficier est de l'ordre de 180 € par mois. Ce sera également un lieu de convivialité, de solidarité et de partage.

(Projection d'un film)

La créativité dans la contrainte : la Ville a construit un plan d'économies qui ne dégrade ni l'offre culturelle ni l'éducation artistique.

Pour illustrer la clairvoyance de nos partenaires dans cette période budgétaire contrainte et surtout leur volonté de réussir avec cette nouvelle donne, je vais tout simplement reprendre les propos de Martial Pardo, directeur de l'École Nationale de Musique et de Christian Schiaretti, directeur du Théâtre National Populaire :

- M. Pardo : « Cette nouvelle donne budgétaire va nous conduire à nous concentrer sur l'essentiel de nos valeurs et d'aller vers les publics défavorisés, et cela nous donne plus de cœur à l'ouvrage. »
- M. Schiaretti : « Ce n'est pas une opportunité de travailler à Villeurbanne, c'est une conviction. »

Je pense que tout est dit.

Nous allons maintenant dérouler un certain nombre de photographies toujours liées à la dépense de nos budgets.

➤ La fin de la craie dans les écoles, peut-être, expérimentation en tout cas réussie au sein des groupes scolaires Anthonin Perrin et Château Gaillard avec le déploiement des vidéoprojecteurs interactifs. En 2016, 5 seront installés pour un coût de 270 000 € et, au total, concernant le déploiement sur les 22 groupes scolaires, le budget est estimé à 1,2 M€ pour le matériel et à 1 M€ pour les travaux.

➤ Pour le groupe scolaire Jules Ferry : rénovation et traitement thermique des façades, groupe scolaire constitué de deux ensembles distincts, l'un construit en 1958 et abritant un gymnase, l'école élémentaire ainsi que des logements et un autre construit en 2010 et abritant le regroupement maternel et le restaurant scolaire. L'opération vise à améliorer l'esthétique et la qualité des enveloppes thermiques des deux bâtiments (confort et étanchéité) et à diminuer les consommations d'énergie, l'objectif étant une réduction de 40 % de cette dépense d'énergie.

➤ L'installation d'une toiture et d'un mur végétal sur la façade nord du gymnase représente 725 000 € inscrits au BP 2016 sur une opération de 1,2 M€. La fin des travaux est prévue pour avril 2016.

- Pour l'école Pasteur, un équipement d'accueil du jeune enfant pour les 2-4 ans, un jardin d'enfants dont l'objectif est de développer un projet pédagogique spécifique à la tranche d'âge 2-4 ans avec des activités adaptées. Afin de favoriser la continuité éducative, des temps d'activité communs seront développés avec l'école maternelle voisine.
- La construction d'un jardin d'enfant de 24 places dans la cour de l'école qui représente un budget de 1,1 M€ et la construction d'un nouveau réfectoire de 135 m². L'ouverture est prévue en septembre 2016.
- Encore et toujours la solidarité à Villeurbanne, celle-là est intergénérationnelle dans la résidence pour personnes âgées Jean Jaurès. La Ville de Villeurbanne, le CCAS et l'association Pari Solidaire proposeront à de jeunes étudiants la possibilité d'être hébergés dans la résidence pour personnes âgées Jean Jaurès qui est rénovée depuis fin 2013 en contrepartie de services ponctuels, animations et aide aux courses. Il s'agit d'un hébergement abordable et central proposé à des étudiants ayant des difficultés d'accès au logement, garantissant une mixité de publics et encourageant la solidarité intergénérationnelle.
- Les études pour le réaménagement de la Maison de quartier des Brosses se poursuivent. L'objectif des travaux est de permettre de mieux concilier les activités associatives et le centre de loisirs Enfance et Jeunesse avec la création d'un bâtiment de 500 m² en extension de l'existant.
- Mise en accessibilité de la maison Bertly Albrecht, un projet d'aménagement sur le bâtiment étendu aux locaux libérés par le relais d'assistance maternelle, travaux de restructuration pour la mise en accessibilité des bâtiments, la création d'un ascenseur extérieur et une augmentation de l'offre de salles. La fin des travaux est prévue pour novembre 2016 et le montant global est de 308 000 €.
- Un chantier d'importance : rue Léon Blum, le futur Médipôle d'une capacité de 700 lits. L'ouverture est prévue pour la fin de l'année 2018. C'est le regroupement des activités médicales de la Mutualité Française dans le Rhône et le groupe Capio qui donne naissance au Médipôle. L'établissement hospitalier sera équipé de 700 lits réunissant une cinquantaine de spécialités médicales dont un service d'urgence, un pôle mère-enfant et un pôle de rééducation. Il s'étend sur un terrain de plus de 5 hectares dans le quartier de Cusset. Les travaux de préparation de terrassement sont en cours et le démarrage du gros œuvre est fixé à mars 2016 pour une livraison du bâtiment prévue sur novembre 2018.
- La restructuration du centre nautique Étienne Gagnaire, l'objectif étant d'améliorer le niveau du confort et le service rendu aux usagers au regard des priorités suivantes : mise aux normes de l'accessibilité, amélioration de la fonctionnalité et de la capacité des vestiaires sur 1 300 m². Le centre nautique Étienne Gagnaire restera ouvert pendant toute la durée des travaux, entre février 2016 et mars 2017. Sont inscrits 2 M€ au budget 2016 pour un coût total de 2,9 M€.
- Le complexe sportif des Gratte-Ciel, l'opération Gratte-Ciel centre qui prend forme et donne les premiers signes de travaux, les démolitions ont d'ailleurs démarré, ceux qui passent rue Francis-de-Pressensé ont dû le remarquer.

- La maîtrise d'ouvrage de la Ville pour le complexe sportif sur la parcelle dédiée à la reconstruction du lycée Pierre Brossolette. Le complexe sportif se situe au nord-ouest de la passerelle, face au collège Morice Leroux. Le montant inscrit au budget 2016 est de 2 M€ et l'enveloppe prévisionnelle globale est de 5 M€. La préparation du chantier est envisagée pour l'automne 2016 et le début des travaux pour l'été 2017, le tout pour une livraison prévue au printemps 2018.
- L'aménagement et l'extension du parc Chanteur : une parcelle de 2 000 m². Le coût prévisionnel est estimé à 500 000 €. Il est prévu la mise en place d'une aire de fitness en plein air de 300 à 400 m², équipée d'agrès. Elle sera installée en vitrine afin de mettre en scène la pratique sportive et de l'intégrer dans un espace de promenade au sein du parc. Le début des travaux est prévu pour juin 2016 sur une durée de six mois.
- Villeurbanne en marche, Villeurbanne avance vers son avenir. Pour mémoire, quelques chiffres : le SCOT envisage que la Ville prendrait d'ici 2030 encore entre 20 000 et 30 000 habitants.
- La ZAC des Maisons-Neuves avec le lancement de la dernière opération de construction et réalisation du parc central.
- Le terrain des Sœurs, lancement et démolition et première construction pour environ 136 logements soit un tiers du programme.
- La ZAC Villeurbanne la Soie, démarrage de plusieurs opérations de logements et bureaux. Les permis de construire ont été instruits en 2014 et 2015, choix de plusieurs nouveaux projets d'architectes.
- La ZAC Gratte-Ciel centre-ville, les chantiers des nouveaux lycées et complexes sportifs démarreront tout comme la conception architecturale des premiers programmes de logement : 110 logements devraient être livrés début 2019.

Avant de conclure et de laisser la place aux échanges, je tiens à remercier le service des Finances dans son ensemble, en particulier Magali Lucien-Renouard et Ludovic Parisot pour l'excellence de leurs travaux. Je voudrais également remercier Éric Grignard et Clarence Paradas pour la gestion et l'animation de toutes les réunions budgétaires, ainsi que Marie Caballero et le service Communication.

Cette année, permettez-moi de remercier tout particulièrement l'ensemble de mes collègues adjoints et les directions dépendant de leur délégation. Ils ont abordé la contrainte budgétaire avec sérénité et sérieux mais, surtout, leurs contributions ont été portées dans un esprit constructif et positif.

L'exemple des Invites en est certes l'illustration majeure mais chacun dans sa délégation a performé pour arriver à respecter la lettre de cadrage proposée et nous permettre de vous présenter ce soir le budget qui sera soumis à votre vote dans un instant et qui respecte nos engagements et nos valeurs ; nos valeurs inscrites dans la ligne de notre ville, de notre commune, dont tous les citoyens ont et auront notre respect inscrit dans les valeurs de la République comme ces trois couleurs qui parent notre Hôtel de Ville « bleu, blanc et rouge », comme ces trois principes « liberté, égalité et fraternité ».

Je vous souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année et une excellente et merveilleuse année 2016.

Merci.

M. LE MAIRE.- Nous n'avons plus besoin de discuter maintenant ! (*Rires*)

Nous allons quand même laisser du temps au débat. Je ne doute pas que les propos de certains ne seront pas forcément à l'unisson de la présentation de M. Kabalo mais c'est la règle démocratique.

Monsieur Morales pour le groupe UDI ?

M. Richard MORALES.- Merci Monsieur le Maire, merci Monsieur Kabalo.

Lors du débat d'orientations budgétaires pour la présentation du budget primitif, vous nous annoncez des surprises et c'est vrai que nous en avons eu. En clair, on allait voir ce que l'on allait voir !

Nous voyons que vous coupez, vous compressez, vous supprimez et vos efforts d'économies budgétaires sont parfois cohérents –nous l'avons vu sur certains exemples politiquement plus que corrects- et surprenants mais trop souvent décalés et anachroniques.

Dans la section de fonctionnement, vous annoncez des baisses de dépenses, non pas les dépenses énergétiques et les fluides (eau, gaz, électricité et combustibles) mais les dépenses de restauration. Vous nous expliquez que votre objectif est de nourrir beaucoup plus d'enfants pour moins cher en faisant des économies sur les produits alimentaires sans nuire à la qualité. En cette période de natalité, vous nous revisitez la multiplication des pains. C'est clairement anachronique car le fil conducteur doit être la qualité alimentaire dont l'extension du bio pour nourrir nos enfants et non l'alimentation de masse à moindre coût qui affectera forcément la qualité.

Dans le même chapitre, la suppression des Invites est surprenante. Supprimer les Invites, c'est supprimer un moment de convivialité villeurbannais même si ce moment était devenu bien médiocre comparativement aux Éclat Nova lorsque vous étiez adjoint à la culture mais on ne peut pas être bon tout le temps et à n'importe quel poste.

Supprimer les Invites, c'est également supprimer des emplois et des salaires. Plutôt que supprimer, il fallait repenser un moment festif en jouant raisonnablement sur la qualité et non pas sur le volume. Il en va également de l'image de notre ville.

Également, les dépenses contraintes maintenues ratent leur objectif comme l'ajustement des crédits alloués au périscolaire qui, en tenant compte des effectifs scolaires, passent de 70 000 € à 353 000 €. Beaucoup d'argent à intégrer au coût d'une réforme médiocre et décalée, qui rate ses objectifs et surtout oublie l'enfant !

Toujours dans le même chapitre et sans en omettre la nuisance, que penser des frais de transport des élèves pour aller au restaurant dans l'attente de la fin des travaux dans les restaurants scolaires, pour ceux qui ont commencé ? Ce sont des dépenses bien évidemment évitables si le travail prévisionnel avait été correctement réalisé. Gouverner sans prévoir est toujours dommageable.

Les dépenses de personnel représentent 61 % des dépenses de fonctionnement. Vous présentez des efforts mais avec 1 M€ supplémentaire, on dépense plus de 73 M€ avec les charges des choix erronés du périscolaire et des emplois d'avenir. Je n'y reviens pas.

Les subventions aux associations font l'objet d'un très léger retrait mais s'il existe un caractère cohérent et incompressible des sommes allouées aux associations répondant véritablement à l'utilité publique et à l'intérêt général dans l'éducation, le social, le sportif, le culturel, comme il est difficile pour vous de trouver la marche arrière pour les subventions *borderline* qui sont du clientélisme !

Les recettes de fonctionnement confirment la bonne santé fiscale de la Ville au détriment des Villeurbannais. Sous régime socialiste, les Villeurbannais, à l'image de l'ensemble des Français, sont malades de leurs impôts. Le produit des impôts directs, taxe d'habitation et taxe foncière, arrive à 73,5 M€ soit 3,5 % d'augmentation. Les impôts continuent d'augmenter même si vous entretenez la confusion entre taux et impôts (vous avez un peu corrigé votre discours ce soir) car si les taux sont stables, les sommes réclamées aux contribuables continuent d'augmenter. Impôts et taxes dépassent les 94 M€ soit 70 % des recettes réelles de fonctionnement.

En citant encore la taxe additionnelle sur les droits de mutation et la taxe communale sur la consommation d'électricité, je pointe les droits de stationnement qui progressent toujours avec l'explosion du nombre de stationnements payants. En centre-ville, HLM et SVU n'offrent pas de solution de parking à leurs résidents et la chasse aux voitures ouverte que vous menez pour ne citer que le centre-ville a pour conséquence déjà perceptible d'une mutation socio-économique à la baisse de ce quartier qui finira par avoir un impact sur l'activité commerciale globale. Attention aux équilibres !

Dotations et participations continuent leur chute à -7,3 % avec un impact sur la dotation générale de fonctionnement et particulièrement de la dotation forfaitaire. Cela se fait dans la logique du pacte de stabilité et de confiance qui fait participer les collectivités territoriales au redressement des comptes de la Nation. Mais voilà, il n'y a justement ni stabilité ni confiance et la confiance, voici longtemps que les Français l'ont perdue car, au final, les efforts, ce sont bien eux qui les feront et particulièrement la classe moyenne qui est pressurée comme jamais et qui, en retour, ne se sent plus protégée ni socialement ni physiquement.

Dans la section d'investissement, s'il existe une cohérence entre le chapitre 20 qui correspond aux crédits d'études et les travaux en cours du chapitre 23, la progression des travaux en cours à réaliser à +32 % soit 36 M€ est le témoin soit d'une dynamique indéniable majoritairement ciblée sur le scolaire et la restauration, soit d'un phénomène de tentative de rattrapage.

Vous avez commencé le marathon en « tongs » en tout début du premier mandat et vous essayez de rattraper votre retard en chaussant des bottes de sept lieues mais le retard accumulé est trop grand comme je l'ai rappelé quantitativement lors du débat d'orientations budgétaires. Vous restez à courir derrière une ville qui évolue vite et dont les besoins croissants ne sont pas couverts par vos actions.

Vous vous améliorez quand même car, comparativement, voici 4 ans, pour 10 € d'impôt versés, 2 € revenaient à l'investissement. Nous en sommes aujourd'hui à un peu plus de 3 €. Il vous faudra, pour rattraper votre retard, un troisième mandat, toute la question sera de savoir si cela est véritablement souhaitable !

Dans le document fourni, vous avez proposé un chapitre dédié à la mise en œuvre des

politiques publiques municipales. Il s'agit d'une présentation en vrac, sans priorité apparente ou, s'il y a des priorités, cela voudrait dire que l'emploi ou les missions régaliennes sont relégués en queue de peloton. Sans priorité donc.

Compte tenu du temps limité imparti, je ciblerai mon propos sur quatre thématiques.

Sur l'éducation et la restauration, vous soulignez le stigmate de votre carence qu'est l'école préfiguratrice au sein du collège Morice Leroux qui n'est qu'une école provisoire en Algeco. Par ailleurs, vous revenez sur la restauration scolaire et le partenariat à Miribel Jonage pour cultiver 5 hectares de pommes de terre, carottes et navets et d'achats à bas prix de pommes à défaut d'aspect déclassé pour faire des compotes selon vous. Je vous rappelle que la pomme est un des fruits les plus contaminés qui reçoit entre 12 à 15 traitements pesticides. Le défaut d'aspect est acceptable s'il concerne le bio mais, dans le non bio, les pommes sont invendables. Comme dirait Jean-Pierre Coffe, « C'est de la merde » et vous voulez la faire manger à nos enfants !

En tant qu'élu et médecin –rigolez bien mais je demande quelque chose de très précis- je demande très officiellement d'avoir en communication la traçabilité des produits dont les traitements subis et le nom des marchands intermédiaires qui se feront de l'argent avec des produits invendables.

Sur l'emploi et l'insertion, je vous cite : « *La fusion des directions Développement Économique et Emploi et Insertion traduit une volonté politique forte d'accompagner un développement économique générateur d'emploi pour tous* ». C'est beau mais c'est du pipeau. Vous n'avez pas fait grand-chose pour l'emploi et ne ferez jamais grand-chose tant que vous n'aurez pas compris que l'entreprise est le partenaire fort et que tout passe par des partenariats serrés entre entreprises et Ville de Villeurbanne.

Dans le chapitre sur la vie associative, hormis la tentation clientéliste à laquelle vous cédez, vous nous rappelez les stratégies locales et les objectifs dans les quartiers prioritaires d'intervention qui s'appuient sur les travaux d'observation analytique réalisés par la direction de la Solidarité. Il s'agirait de cibler deux quartiers : Les Buers et Saint-Jean. Cette approche est proprement scandaleuse. Par votre politique concentrationnaire des précarités, c'est vous et vous seuls qui avez créé ces quartiers et, aujourd'hui, vous en faites des zones d'observation analytique ! C'est scandaleux !

Après 60 ans d'observation personnelle des Buers –je suis un enfant des Buers-, je peux vous dire qu'en entassant les immigrés d'Afrique du Nord et d'Afrique noire, vous les avez mis en situation impossible d'intégration. L'espoir de l'ascenseur social républicain s'est envolé et, après deux ou trois générations, le désir d'être français est progressivement remplacé par de la rancœur, le repli identitaire et le rejet de la France en tant qu'espoir perdu.

L'école est à l'image du quartier et ne répond plus aux principes républicains sur l'égalité des chances et l'espoir d'une vie meilleure. Et de nous faire croire que l'observation analytique de la direction de la Solidarité va amener des solutions ! Il n'y a qu'une seule solution et une seule : l'équilibre du quartier, un plafonnement à 25 % de logements sociaux dans lesquels les immigrés seront en situation de devenir français à part entière au-delà de la carte d'identité. Il n'existe pas d'autre solution que l'équilibre socio-économique de ces quartiers, tout le reste n'est que foutaise. Arrêtez la course aux quotas

de logements sociaux exagérés dans les quartiers cibles, comme vous allez encore le faire à La Soie avec plus de 40 % de logements sociaux, et entreprenez un rééquilibrage de notre ville.

J'évoque un dernier chapitre qui est absent dans votre budget primitif, je parle de la sécurité due aux citoyens et à la part que doit prendre la Municipalité. Chez vous, silence radio, aucune implication affichée. Quelle est votre position, quelles sont vos initiatives, quel niveau de protection envisagez-vous, notamment au niveau des groupes scolaires potentiellement annoncés comme cibles ? Où en êtes-vous de la vidéoprotection ? Quelle évolution envisagez-vous des missions de la Police Municipale et des moyens mis à sa disposition ? Sur ce sujet, nous ne pouvons être absents d'autant que Villeurbanne est régulièrement citée dans les faits divers et les actes délictueux.

Au-delà de la sécurité, il en va aussi de l'image de notre ville. Voici deux ans, j'avais déjà évoqué pour Buers nord les trafics de drogue et d'armes. Cela vous avait autant intéressé que les pommes talées pour les enfants. La situation actuelle en France n'est plus au laisser-faire et au laxisme, elle est clairement à l'action. Le groupe UDI sera particulièrement attentif à vos propositions sur ce sujet.

Ce budget primitif présente de grosses carences, du retard dans ses réalisations, des incohérences, des choix discutables et des non-choix qui peuvent être préjudiciables.

Nous ne pouvons adhérer à votre vision de gestion de notre ville.

M. LE MAIRE.- Nous aurions de la peine à adhérer à vos propos. Chaque année, c'est de pire en pire, l'outrance répond à l'outrance. Je ne vais pas commencer à vous répondre, M. Kabalo le fera.

Vous avez toujours tout faux mais vous vous entêtez dans l'erreur, sans parler de quelques termes grossiers que vous avez employés. Je veux bien abuser du terme de médecin mais concernant les pommes, c'était quand même grotesque, permettez-moi de vous le dire, et je crois que tout le monde l'a ressenti ainsi.

Vous avez dépassé votre temps de parole de deux minutes, il aurait été bien que vous restiez dans les dix minutes puisque vous en aviez pris l'engagement lors de la conférence des présidents.

Monsieur Gluck ?

M. Olivier GLUCK.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Tout d'abord, permettez-moi un petit point introductif aux lendemains des élections régionales. Au-delà des résultats, nous ne pouvons que constater une fois de plus que la représentation politique est en déroute. Au premier tour, plus d'un électeur sur deux n'a pas voté, un vote sur trois a voté Front National dans notre pays, 60 % des ouvriers employés n'ont pas voté tout comme 70 % des jeunes de 18 à 35 ans. Si ces phénomènes ne sont malheureusement pas nouveaux, leur accentuation montre une crise de représentation qui atteint des niveaux sans précédent et les politiques municipales ne peuvent pas faire comme s'il ne s'était rien passé.

Il nous faut tous retrouver de l'humilité, de l'écoute des autres, du respect d'autrui et bannir tout ce qui peut donner le sentiment de condescendance et d'omniscience.

Albert Jacquard a eu cette formule heureuse : « Il faut prendre conscience de l'apport d'autrui d'autant plus riche que la différence avec soi-même est plus grande. »

L'important dans le dialogue, y compris dans celui de cette assemblée, ce n'est pas d'imposer ses idées mais de réfléchir et remettre en question les idées toutes faites que nous avons sur certains sujets.

En ce sens, les concertations ne doivent pas être des semblants de concertation. Dans ce domaine, l'exemple récent de l'école provisoire est révélateur. Beaucoup de parents, dont certains n'ont pas l'habitude de s'investir dans les affaires de leur commune, ont le sentiment d'avoir perdu leur temps et de ne pas avoir été écoutés. Ils ont ressenti du mépris. Ils auraient aimé qu'on réponde à leur problème plutôt qu'on leur explique ce qui est bien pour eux et leurs enfants.

Un autre exemple anecdotique mais révélateur est le ton des débats dans cette enceinte. Nous venons d'en avoir un exemple à l'instant. Il y a trop souvent du mépris dans les réponses ou dans le dialogue entre conseillers. Par exemple, suite à mon intervention lors du débat des orientations budgétaires, vous disiez : « *Monsieur Gluck, à vous entendre par rapport à ce que nous devons faire en matière de fonctionnement et d'investissement, j'aurais envie de vous confier les clés de la ville mais cela ne durerait pas longtemps car la Chambre régionale des comptes arriverait vite* ». Ce type de propos n'est pas digne du débat démocratique, vous utilisez souvent des invectives de cette sorte pour ne pas répondre aux propos qui vous embarrassent.

J'en viens donc au budget en souhaitant que votre réponse sera respectueuse de notre expression qui soulève des points d'accord et de désaccord dans le cadre du débat démocratique. Nous ne faisons rien d'autre qu'exercer le mandat qui nous a été confié.

Le budget 2016 est en augmentation de 4 % malgré une nouvelle baisse des dotations de l'État. Cela traduit en particulier un effort important cette année sur les dépenses d'investissement puisqu'elles augmentent de 14,5 %. Nous approuvons totalement ce choix puisque nous le réclamons chaque année lors du débat des orientations budgétaires pour mieux répondre aux besoins des Villeurbannais en équipements et services publics.

Les dépenses d'équipement passent de 41 M€ à 44 M€, en particulier les dépenses pour travaux qui augmentent de 32 % cette année après une augmentation de 20 % l'année dernière. Plus de 16 M€ sur 36 M€ sont consacrés à la rénovation des groupes scolaires, 5 M€ au secteur du sport avec en particulier les travaux du centre nautique Étienne Gagnaire et ceux du nouveau pôle sportif Gratte-Ciel centre-ville, autant de projets dont nous nous félicitons.

Le ratio dépenses d'équipement brutes par rapport à la population passe de 279 € en 2015 à 298 € en 2016 mais nous soulignons qu'il reste nettement inférieur aux moyennes nationales de la strate : 326 €.

Le recours à l'emprunt, hors crédit revolving, s'élèverait à 23,3 M€ contre 18,3 M€ en 2015, 11,4 M€ en 2014 et 9,1 M€ en 2013. Il s'agit donc d'une hausse importante que nous soutenons car elle permet d'augmenter le niveau d'investissement et de satisfaire les besoins en équipement des Villeurbannais. Cette hausse est tout à fait supportable par la

Ville puisque la dette reste très faible avec 48 € par habitant contre plus de 1 100 € par habitant dans les communes de la même strate.

Nous sommes également satisfaits du recours à l'agence France Locale pour couvrir une partie des emprunts sans intermédiaire financier. Ces investissements sont donc rendus possibles sans augmenter les impôts en recourant davantage à l'emprunt et grâce à la bonne santé financière de la Ville, à une bonne gestion que nous reconnaissons bien volontiers.

Cette très bonne santé financière de la Ville aurait pu permettre des investissements plus importants dans le mandat précédent pour mieux anticiper la croissance démographique en construisant notamment de nouveaux équipements sportifs et de nouvelles salles de classe. Cela aurait permis d'éviter la saturation des gymnases et écoles, une situation qui dure depuis plusieurs années et que vous peinez à rattraper malgré les importants travaux en cours.

Ainsi, la capacité d'accueil des restaurants scolaires va augmenter cette année, des agrandissements de groupes scolaires vont permettre l'ouverture de nouvelles classes dans les écoles lors des trois prochaines années et, pourtant, vous dites vous-mêmes que cela ne suffit pas, c'est du moins votre seul argument valable pour justifier la construction d'une école provisoire modulaire en attendant la future école de la ZAC Gratte-Ciel.

J'insiste sur le terme « provisoire » qui me paraît plus clair que le terme « préfiguratrice » que vous martelez dans toutes vos communications. Cette école est bien provisoire, n'est-ce pas ? Elle est bien prévue pour trois ans uniquement et pas un de plus ? La future école de la ZAC Gratte-Ciel est-elle toujours bien prévue pour septembre 2019 ? Le concours d'architecte a-t-il été lancé ?

Vous prévoyez seulement 30 000 € d'études sur ces travaux alors qu'il est prévu, par exemple, 80 000 € pour la future école du Carré de Soie et 80 000 € pour la construction de quatre classes dans le groupe scolaire du Tonkin. Sont donc prévus 1,5 M€ pour construire cette école provisoire sur les terrains du collège Morice Leroux. Les différents acteurs concernés au collège ou dans les écoles voisines n'ont toujours pas les réponses aux multiples problèmes soulevés depuis le printemps dernier. Les réunions de concertation n'ont visé qu'à essayer de justifier sans argument précis qu'il s'agissait de la seule bonne solution. Alors que plus d'une trentaine de nouvelles classes seront créées prochainement grâce aux travaux en cours dans les groupes scolaires, il n'a pas été prouvé que cette école provisoire qui ne satisfait personne était un point de passage obligé.

Concernant les recettes de fonctionnement, nous condamnons une nouvelle fois la baisse des dotations de l'État. À juste titre, vous aviez qualifié d'historique l'ampleur de la baisse cette année. Pour Villeurbanne, cela devrait se traduire par une nouvelle baisse proche de 3 M€ en 2016 sur un total de 22 M€, soit une baisse de 13,5 %. Cette baisse s'ajoute à celle de 2,8 M€ en 2015, de 1,5 M€ en 2014 et de 1 M€ en 2013. Bien entendu, cette baisse va se poursuivre jusqu'en 2017. Entre 2013 et 2017, la dotation aura ainsi subi une baisse supérieure à 11 M€, soit l'équivalent du financement d'un nouveau groupe scolaire.

Cela a une incidence sur la capacité d'investissement sans recours à l'emprunt. Le virement à la section d'investissement de 12 M€ en 2014 et de 8,5 M€ en 2015 passe à 8,1 M€ en 2016. La baisse est contenue cette année mais elle se poursuit. Les recettes de fonctionnement montrent également une forte augmentation des recettes liées aux redevances et droits des services publics pour service rendu par la Ville aux usagers. Les familles vont encore devoir mettre la main au portefeuille.

Après la hausse importante des tarifs de restauration scolaire l'année dernière, cette année, il est prévu d'augmenter les droits d'entrée dans les piscines municipales de plus de 10 % ainsi que la tarification des accueils à Chamagnieu.

Concernant les dépenses de fonctionnement, les charges générales baissent de 3,5 %, ce qui correspond en volume à l'économie réalisée par la suppression de l'édition 2016 des Invites. Cette décision prise pour des raisons économiques illustre bien les conséquences de l'austérité et les retombées négatives que cela peut avoir en termes économiques. Nous sommes satisfaits de voir que l'approvisionnement de la cuisine centrale en produits bruts locaux est en augmentation mais nous rappelons qu'il existe encore une marge de progression importante sur la part des produits bio et locaux.

Dans le domaine de la culture, nous dénonçons l'année dernière la baisse de 6 % des fournitures des bibliothèques et médiathèques en livres et en disques. Cela est légèrement corrigé cette année sans pour autant retrouver le niveau antérieur.

Les frais de transports collectifs augmentent fortement du fait des transports d'élèves pour la restauration municipale. Actuellement, 110 enfants doivent prendre le car chaque jour pour aller manger dans une autre école que la leur, sans doute faudra-t-il y ajouter les enfants de l'école provisoire, soit 200 enfants environ, qui n'auront pas de cantine scolaire dans l'école ni même à proximité. Ne peut-on envisager une restauration modulaire sur place en liaison chaude avec la cuisine centrale ?

Dans le domaine du périscolaire, nous saluons la hausse des fournitures qui était insuffisante l'année dernière. En revanche, les charges de personnel du périscolaire diminuent alors même qu'il semble y avoir une dégradation de la qualité d'encadrement des activités et qu'il faudrait augmenter le nombre d'animateurs recrutés. J'ai demandé en commission s'il y avait eu un changement dans le taux d'encadrement appliqué par rapport à l'année dernière mais je n'ai pas eu la réponse à ce jour.

Dans les charges de personnel, le rapport stipule la suppression de 9 postes, le gel de 14 postes et la diminution des enveloppes de remplacement qui avaient déjà baissé l'année dernière. Doit-on s'en féliciter ? Certes, il y a également la création de 22 postes mais ces postes sont tous liés à des besoins nouveaux.

Dans les charges de gestion courante, nous déplorons la baisse généralisée de toutes les subventions, d'autant que c'était déjà le cas l'année dernière. Nous mesurons là aussi les effets de l'austérité. La caisse des écoles baisse de 11 % du fait de la suppression des classes découvertes spécifiques hors Chamagnieu. Fini les classes de neige, les classes péniches ou autres classes vertes. Dommage pour les petits Villeurbannais. Au budget primitif 2008, il y avait 379 000 € contre 320 000 € au budget 2016, alors que le nombre d'élèves a fortement augmenté et que l'inflation cumulée sur cette période est évaluée à plus de 12 %.

Par ailleurs, la caisse des écoles intègre désormais les actions pédagogiques annuelles dont les 30 000 € correspondants masquent une partie de la baisse réelle. Pourtant, le fonctionnement des écoles est un domaine dans lequel les moyens sont insuffisants.

Les subventions aux associations diminuent de 2,3 %, ce qui s'ajoute à la baisse de 2,1 % de l'année dernière. Cela concerne les associations sportives, culturelles, d'éducation, d'action sociale, d'accueil de loisirs sans hébergement et de service aux personnes âgées. Le CCO et les centres sociaux seraient épargnés cette année, ce dont nous nous félicitons, mais ils devront faire des efforts dès l'année prochaine.

Pour conclure, nous saluons l'effort important fait sur les investissements...

M. LE MAIRE.- Vous avez dépassé votre temps de plus de deux minutes et vous dépassez M. Morales.

M. Olivier GLUCK.- Excusez-moi, j'ai quasiment terminé.

Nous souhaitons que cet effort soit durable et qu'il se poursuive jusqu'à la fin du mandat. Nous soutenons votre choix d'augmenter le recours à l'emprunt et de ne pas augmenter les impôts locaux.

Néanmoins, nous ne pouvons pas cautionner un budget qui, à cause des choix d'austérité du gouvernement, se traduit inévitablement par un recul de la qualité des services publics de proximité, une diminution des subventions aux associations, une hausse de certains tarifs facturés aux usagers et une optimisation de l'organisation des services qui aboutit généralement à la dégradation des conditions de travail de certains personnels.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons sur ce budget.

M. LE MAIRE.- Pour le groupe Front National, Madame Morel ?

Mme Michèle MOREL.- Monsieur le Maire, Monsieur le premier Adjoint, mes chers collègues,

Merci pour vos bons vœux Monsieur Kabalo, nous vous retournons les nôtres.

Le mois dernier, vous nous avez annoncé un budget surprenant que vous qualifiez aujourd'hui d'historique au vu des restrictions présentées ici. Nous ne pouvons que nous en féliciter mais il est quand même malheureux qu'il ait fallu attendre la baisse des dotations d'État pour que vous acceptiez enfin cette indispensable politique de réduction ciblée des dépenses qu'on peut qualifier de non indispensable de ce fait (ce qui ne changera rien pour les contribuables puisque le niveau budgétaire est en hausse de 4 %).

Que de temps et d'argent perdus depuis longtemps et j'espère que vous voudrez bien reconnaître que, depuis toujours, nous demandons inlassablement chaque année la mise en route d'un nouveau regard sur ces dépenses. À plusieurs reprises, vous évoquez avec franchise sur ce support cette nécessaire obligation et ce, dans bien des domaines, j'y reviendrai.

Globalement, les recettes et les dépenses de fonctionnement sont de même niveau, ce qui vous interdit toute marge de manœuvre. L'autofinancement fond, alors la dette repart à la hausse mais, pour la première fois, remise en cause d'une multitude de dépenses et subventions. Ce n'est pas la fin du monde pour autant ! Notamment les fêtes et

cérémonies réduites de moitié et les locations mobilières dont le total de ces deux écritures absorbe presque 70 % des hausses de charges inévitables. Cela en dit long sur la pression arithmétique qui existe dans l'exercice budgétaire.

Le deuxième poste en charges de personnel est plus préoccupant, au ratio très mauvais et bien supérieur à la moyenne nationale car des villes de même strate parviennent à baisser leurs charges. L'État vous lâche sur les emplois d'avenir, ce qui vous oblige à compenser sur les finances locales. Le malaise est évident, malaise que nous voulons comprendre dans son ensemble et nous retenons votre promesse de nous présenter, en mars prochain, le bilan social 2013-2014 parce que cette lecture est indispensable.

En revanche, concernant les recettes supplémentaires, vous confirmez l'abus de hausses sur les produits du Domaine qui vont devenir la cagnotte locale pour boucler le budget : +25 % en deux ans, vous faites quand même fort ! Nous pourrions peut-être prévoir un doublement en fin de mandat !

L'augmentation de 2 000 places de parking en deux ans gonfle la recette à 1,6 M€ quand elle n'était qu'à 550 000 € voici 4 ans seulement ! Et si vous réduisez les subventions aux associations de presque rien, on ne s'explique pas pourquoi la dotation aux centres sociaux dont vous décrivez le malaise financier à venir sur 2017 reste à même niveau sur 2016.

Un bien toutefois, la réduction de la taxe locale de la publicité extérieure, une véritable agression visuelle qui contribue à enlaidir notre environnement minéral.

En matière d'investissement, le retard est si important (les scolaires en payent les conséquences), que vous voilà obligés de cavalier sur les immobilisations en cours pour rattraper le temps perdu d'une dernière mandature vouée à préparer un bilan électoral élogieux. On n'a pas fini de s'en souvenir !

Les déséquilibres en matière d'équipements sportifs dans les différents quartiers de la ville sont flagrants et le resteront encore pour longtemps. Il manque entre autres de façon urgente une piscine, l'agrandissement de Bouloche ne sera pas suffisant. Des bassins pour les handicapés, les bébés et les seniors devaient être mis à l'étude dès le début du mandat, voilà encore une promesse qu'il faudra oublier, sacrifiée par les urgences scolaires.

La politique budgétaire telle que proposée appelle également quelques commentaires :

Sur la solidarité, en dehors des dépenses obligatoires annuelles, vous n'évoquez rien pour les personnes âgées comme par exemple :

- Le Pass loisirs seniors qui devait permettre un accès préférentiel sur les activités culturelles et sportives
- Plus de bancs sur l'espace public, notamment des parcours « avec bancs » qui devaient être identifiés
- Une plateforme mobilité que vous présentiez comme, je vous cite, « une audace créative » pour les personnes en situation de handicap

En matière de handicap d'ailleurs, qu'advient-il de la situation des parents âgés qui ont la charge d'un fils ou d'une fille handicapée et qui n'ont plus la force de s'en occuper ?

C'est la séparation assurée : les uns en maison de retraite et la personne handicapée en structure médicalisée. Ne vaudrait-il pas mieux inventer une structure médicalisée capable de les recevoir ensemble afin de ne pas couper le lien familial ? Nous vous invitons à cette réflexion.

Par ailleurs, nous ne voyons rien au sujet de l'arrivée des migrants, leur logement (apparemment, tout s'est bien passé), leurs aides sociales, etc. Savez-vous que 73 % des Français disent ne pas être d'accord pour assumer le coût engendré par l'accueil des migrants ? Et pour ceux qui cherchent depuis des années un logement social, cela ne passe pas très bien. Les aides au logement seront d'ailleurs réduites au profit des réfugiés de l'ordre de 225 M€ dont la moitié leur sera consacrée.

Sur l'environnement et le cadre de vie, nous nous permettons de vous rappeler les demandes faites par les conseils de quartier. Vous en souvenez-vous ? 410 propositions dont vous ne tenez pas compte en matière d'urbanisme, la nécessité, je cite, « de préserver l'identité des quartiers », la requalification des places, développer la nature en ville, encadrer la constructibilité par une charte de qualité architecturale et urbaine. Est-ce fait tout cela ?

J'en termine sur la sécurité de la ville. Là aussi, vous réalisez de belles économies en matière d'investissements en baisse, même les salaires, donc on suppose moins d'argent, et vous avez entièrement raison ! Par les temps qui courent, tout cela est totalement inutile et ne vous concerne pas !

Je vous rappelle l'appel de François Hollande du 18 novembre dernier. Il vous a dit que l'État était en guerre, que davantage de policiers et de gendarmes déployés dans les communes, c'était vital, avec des personnels mieux équipés. Il ajoutait, je le cite : « *Dans cette lutte implacable, j'attache une grande importance à la participation des maires, vous contribuez à l'ordre public, c'est la priorité des priorités.* »

Bien sûr, la formation actuelle des municipaux est obsolète. Bien sûr, vos pouvoirs doivent être renforcés par l'État et le code de procédure pénale doit être réformé. De plus, pourquoi les services de la police sont tenus à l'écart des affaires qui se déroulent sur notre propre territoire ? Qu'en est-il des solutions locales que vous proposez pour contribuer à traiter le fondamentalisme à la racine et circonscrire les situations de radicalisation ? Surtout, ne répondez pas que nous jouons sur les peurs en utilisant tous les mots en « phobe » à la disposition du dictionnaire. Votre éditorial dans *Viva* sur cette question ne répond pas précisément, vous vous êtes contenté de phrases qui se voudraient rassurantes.

Nous avons besoin d'un groupe opérationnel mobile à Villeurbanne en appui de la Municipale. D'ailleurs, les effectifs actuels sont irréalistes, je dirais même surréalistes en rapport avec la situation nouvelle durable que nous connaissons.

Bien sûr, nous ne voterons pas votre budget.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Madame Morel, je vous remercie uniquement pour avoir respecté votre temps de parole !

Monsieur Martin pour le groupe Les Républicains ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Vous nous présentez ce soir le budget primitif 2016 de notre commune. En propos liminaire, je tiens ici à remercier les services pour la qualité du travail accompli ainsi que M. Kabalo, adjoint aux finances, pour sa présentation ce soir.

Avec un budget primitif en augmentation de 3,95 % par rapport à celui de 2015 et plus particulièrement une augmentation de 5,11 % de l'autofinancement et de 14,47 % des dépenses d'investissement, nous pourrions avoir une lecture plutôt plaisante de ce budget. Cependant, elle ne résiste hélas pas à une lecture plus attentive que ce vous avez bien voulu laisser filtrer dans les médias. En effet, c'est du côté de la part fonctionnement du budget que la lecture est la plus instructive.

Vous avez annoncé -au grand dam de votre ami Patrice Papelard, directeur des Ateliers Frappaz- que le festival " Pas pareil " des Invités -et pour ne pas être pareil, il l'est- n'allait être organisé que tous les deux ans.

Nous avons ainsi constaté une baisse importante des charges à caractère général et plus particulièrement 748 000 € uniquement pour ce festival qui, au global, coûte plus de 1 M€ à notre commune.

Les charges de personnel ont été plutôt bien maîtrisées avec une hausse prévue de 0,94 %, là où vous nous habituiez les années précédentes à des hausses entre 2 % et 3 %. Preuve que tout ce que nous vous demandions les années précédentes a été mis en œuvre, certainement un effet de la réforme de la dotation globale de fonctionnement mise en place par votre ami Manuel Valls mais nous y reviendrons plus tard.

Ceci est également dû à la réforme des rythmes périscolaires pour laquelle vous commencez à avoir une idée plus claire non seulement du coût réel mais aussi des effectifs d'élèves qui veulent y avoir accès.

Effet intéressant de la lecture attentive de ce budget primitif : lorsque nous mettons bout à bout toutes les dépenses réelles de fonctionnement, nous voyons apparaître avec un grand étonnement une baisse de ces dépenses réelles de fonctionnement de BP à BP.

Le virement à la section d'investissement étant lui-même en baisse de 354 000 €, le total des dépenses de gestion courante en baisse de 232 000 €, les charges exceptionnelles en baisse de 41 000 €, c'est bien grâce aux opérations d'ordre de transfert entre sections que vous pouvez faire apparaître un budget de fonctionnement en hausse de 550 000 €.

En ne prenant pas en compte ces opérations d'ordre de virement, excepté le virement à la section d'investissement qui est l'autofinancement réel de notre commune, nous assisterions même à une baisse du budget de fonctionnement de notre commune de 627 000 €.

Baisse des dépenses de fonctionnement et de l'autofinancement d'un côté mais hausse des recettes directes de fonctionnement de l'autre.

Les chapitres 70 et 73 correspondant à la perception des produits de service, impôts et taxes locales augmentent cette année de plus de 4,1 M€. Certes, vous allez encore argumenter que vous n'avez pas augmenté les taux d'imposition, que vous subissez bien involontairement la hausse des bases fiscales imposée par l'État et les services fiscaux,

bref, qu'encore une fois, ce n'est pas vous le fautif. Nous connaissons bien cet argument mais il cache une toute autre réalité.

Premièrement, vous avez étendu le stationnement payant dans notre commune et donc le potentiel de l'assiette de perception. Ce sont bien les Villeurbannaises et les Villeurbannais qui payent.

Deuxièmement, vous avez voté comme un seul homme à la Métropole de Lyon avec votre groupe métropolitain « La Métropole Autrement » une augmentation de 5 % de la taxe intercommunale des impôts fonciers proposée par M. Collomb. Ce sont encore là les Villeurbannaises et Villeurbannais qui payent.

Troisièmement, vous avez créé en 2015 une taxe sur les logements vacants qui n'existait pas précédemment à Villeurbanne. Ce sont encore et toujours les Villeurbannaises et Villeurbannais qui payent.

Les prévisions de recettes de fonctionnement augmentent au total de 600 000 €. Les administrés n'ayant pas forcément accès à l'information détaillée mais uniquement celle distillée dans les médias, c'est bien ce chiffre qu'ils auront en tête.

Si nous regardons les ressources payées par nos administrés soit à la Métropole de Lyon soit de Villeurbanne, c'est bien plus de 4,1 M€ qui seront pris dans leur poche en 2016 et qui ne l'étaient pas l'année dernière. Quand l'État socialiste ne finance plus l'échelon local, quand il ne redistribue plus l'argent qu'il prend dans une poche, nous pouvons être rassurés, l'échelon socialiste local sera toujours là pour ponctionner ses administrés dans l'autre poche.

Côté investissements, nous constatons année après année une augmentation globale du budget. Certes, nous pourrions nous en féliciter mais c'est hélas à un rattrapage que nous assistons. Je passerai outre le secteur scolaire -nous nous sommes suffisamment épanchés dessus ces derniers mois- pour lister l'amélioration de l'accessibilité du centre nautique Étienne Gagnaire, la création d'une maison pluridisciplinaire de la santé et l'acquisition de tableaux blancs numériques pour nos écoles. Vous allez encore une fois argumenter que vous avez investi 200 M€ sur le dernier mandat, soit 33 M€ par an. Pour le budget 2016, vous annoncez même une dépense d'équipement brute par habitant de 298 €. Ceci est bien loin des 326 € de la strate des villes de plus de 100 000 habitants.

Nous partons de tellement loin et les besoins sont si importants que l'autofinancement dégagé par notre commune ne suffit pas à financer ces travaux en retard, travaux que vous financez donc par l'emprunt.

Je ne vous blâmerai pas sur l'augmentation de la dette de notre commune, nous pouvons nous le permettre. Cependant, je note que ces emprunts auraient pu être faits depuis bien plus longtemps et que les travaux d'amélioration d'accueil et d'augmentation de capacité des groupes scolaires villeurbannais auraient pu être lancés déjà depuis plusieurs années.

Monsieur le Maire, la dette n'est pas mauvaise quand elle prépare l'avenir. Elle peut même être l'indicateur d'une vision d'avenir mais, cela, vous l'avez oublié durant le mandat précédent.

À la lecture du budget primitif 2016, deux points nous interpellent tout particulièrement ce soir et nous amènent à vous poser des questions.

Le premier a trait au budget de fonctionnement. Vous avez enfin commencé à optimiser le coût des services publics locaux à Villeurbanne mais, pour 2017, nous pouvons supposer que cette optimisation ne sera pas suffisante pour faire face à une nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement que l'on peut estimer à 3 M€ et à l'organisation du festival des Invites pour un coût de 1 M€. Comment financerez-vous cette charge supplémentaire et comment compenserez-vous ces ressources manquantes, soit 4 M€ au total ?

Deux pistes s'offriront alors à vous : la première sera d'augmenter les impôts, ce que vous ne vous interdisez pas formellement, la deuxième sera de baisser l'autofinancement de notre commune et de réduire donc les capacités d'investissement. Force est de constater que l'une ou l'autre de ces deux solutions sera de toute façon néfaste à nos concitoyens.

Le deuxième point a trait aux effectifs de notre Police Municipale. Monsieur le Maire, alors que nous n'avons eu de cesse ces dernières années de vous demander une augmentation de ces effectifs, une amélioration de leur équipement passant par leur armement, la mise en place de vidéoprotection, trois demandes que vous avez balayées d'un revers de la main, non seulement les effectifs n'ont pas augmenté -hors effectifs des ASVP- mais, en plus, nous apprenons au regard du budget primitif 2016 que ces effectifs ne sont pas au complet puisque seuls 32 des 39 postes équivalents temps plein sont couverts.

Nous y voyons-là vos turpitudes à ne pas vouloir armer notre Police Municipale -même si vous semblez revenir en arrière sur ce point- et votre incapacité à offrir des sujétions et primes locales qui différencieraient Villeurbanne des autres communes de notre Métropole et vous permettraient de garder les effectifs à Villeurbanne.

Sans ces mesures de bon sens, nous voyons donc nos policiers municipaux quitter notre commune pour partir qui à Rillieux-la-Pape, qui à Saint-Priest, qui à Vénissieux où les conditions de travail sont meilleures.

Monsieur le Maire, quittez votre dogmatisme et devenez VRP de notre ville et DRH de nos fonctionnaires territoriaux.

Monsieur le Maire, vous comprendrez aisément qu'en ces temps de disette budgétaire pour nos administrés, disette qu'ils ont d'ailleurs fait payer bien cher hier au candidat du gouvernement aux élections régionales de Rhône-Alpes Auvergne, nous ne pouvons accepter de voter votre budget primitif 2016.

Monsieur le Maire, si vous me le permettez, un point sur votre message d'hier soir. Dire que la victoire de Laurent Wauquiez ne présage rien de bon pour les Rhônalpins et les Auvergnats n'a rien de républicain. Il faut avoir la victoire modeste les bons jours comme il ne faut pas avoir la défaite fielleuse les mauvais jours.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je le répète, je trouve que cela ne présage rien de bon pour les Rhônalpins et cela fait partie du débat démocratique. Si vous trouvez que c'est, au contraire, une mauvaise façon d'envisager des faits, je ne le crois pas.

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Monsieur le Maire, c'est nul !

M. LE MAIRE.- Voilà une belle contribution au débat démocratique !

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Ce n'est pas républicain.

M. LE MAIRE.- La République, c'est le débat et c'est dire ce que l'on pense. Je constatais simplement qu'avec les propos de Laurent Wauquiez pendant toute la dernière partie de cette campagne qui étaient des copier-coller du Front National, cela ne présageait rien de bon mais nous le verrons bien.

(Brouhaha)

Je donne la parole à M. Merlin pour le groupe Radical Génération Écologie Citoyen.

M. Pascal MERLIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

« Litanie, liturgie, léthargie », c'est par ces trois mots que le président Edgar Faure présentait la procédure budgétaire mais, ce soir, ce n'était pas le cas grâce à la présentation dynamique et illustrée de l'adjoint aux finances, M. Prosper Kabalo.

Derrière l'aridité des chiffres se cachent des actions et des réalisations avec des sommes considérables. Chaque année, nous nous prêtons au même exercice qu'est la discussion sur le budget. C'est un acte majeur et cette discussion fait encore plus de sens cette année suite aux tragiques événements que nous avons connus voici tout juste un mois.

Le contexte économique est toujours aussi difficile et les aides de l'État s'amenuisent puisque la dotation globale de fonctionnement enregistre une nouvelle baisse de 2,89 M€ pour l'année 2016. Les collectivités locales doivent redoubler d'effort pour tenir leur budget.

Le budget primitif envisagé pour 2016 maintient un équilibre financier dû à la rigueur et à la bonne gestion de nos ressources. À cet égard, notre capacité d'autofinancement augmente de 5,11 % sur le budget primitif de 2016 ce qui, dans le contexte actuel que nous connaissons, doit être souligné et apprécié.

De plus, sans reprendre l'ensemble des chiffres, notre dette reste à la marge comparée aux autres villes de même niveau démographique. Cela permet de ne pas augmenter la fiscalité. Certes, nous avons recours à l'emprunt mais celui-ci reste mesuré puisqu'il passe à 23,3 M€ contre 18,3 M€ en 2014. La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement avec un budget en baisse de 0,23 % est tout simplement historique, comme le rapporteur l'a dit, et souligne la saine réflexion menée par les élus et les services.

Nous tenons à saluer leur travail et leur dévouement.

Ceci se traduit également par la progression d'environ 8 % que connaît Villeurbanne en termes d'investissement alors qu'un grand nombre de collectivités enregistrent un fort recul dans ce domaine.

Nous souhaiterions cependant vous interpellier sur deux points qui illustrent parfaitement le devoir de nos collectivités locales pour assurer le bien-être de leurs habitants et plus particulièrement ceux en difficulté qui ne doivent pas être remis en cause.

Nous saluons l'effort de la Ville pour son soutien aux centres sociaux sur l'année 2016. Ces structures sont un outil indispensable qu'il convient de préserver. Aussi, les évolutions de ces dernières pour l'année 2017 doivent pouvoir impacter d'une moindre mesure les usagers et permettre une offre de service de qualité et de proximité.

Concernant le CCAS, il est très important d'assurer la poursuite de ses missions et prérogatives au regard de l'urgence sociale au sein de notre société. Si des incertitudes persistent concernant ses recettes en 2016, la Ville doit continuer d'assurer un soutien sans faille dans la mesure du possible. Le soutien de Villeurbanne au tissu associatif marque son intérêt pour le bien-être social des Villeurbannais. Il est essentiel puisqu'il est la source de lien social, initiateur d'actions collectives et de solidarité.

Un domaine tout aussi important est celui de la jeunesse. Consciente des efforts à fournir, la direction de la Jeunesse a effectué une baisse de 1,92 % sur son budget. Bien qu'impactant l'offre des activités, cette direction fournit un travail colossal qu'il convient de saluer. La jeunesse ne doit pas être négligée. Les jeunes acteurs de demain doivent pouvoir bénéficier d'aide et de soutien dans leur accès à l'autonomie et à l'insertion professionnelle. Leur émancipation est une priorité, d'ailleurs la direction de la Jeunesse, entre autres, au travers du BIJ, y participe grandement.

Ce budget reflète donc la hauteur de nos ambitions et tient ses promesses.

Dans une situation économique de plus en plus difficile avec un contexte social parfois mis à rude épreuve, Villeurbanne peut se féliciter pour sa rigueur budgétaire lui permettant tout de même d'être présente dans les domaines fondamentaux tels que l'éducation, la jeunesse et l'associatif. Nos équilibres financiers sont bel et bien sauvegardés.

Le groupe Radical Génération Écologie Citoyen votera ce budget.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Merlin.

Monsieur Bravo pour le groupe communiste ?

M. Hector BRAVO.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes, mes chers collègues,

Avant de commencer le débat sur le fond du dossier qu'est le budget primitif, permettez-moi de répondre sur la question de l'intercommunalité sur laquelle, Monsieur le Maire, vous m'interpelliez au dernier Conseil Municipal en déclarant que le groupe communiste n'avait pas voté la création de la Communauté urbaine voici 40 ans, qu'il s'était toujours situé à côté, et de rajouter qu'il n'empêchait qu'il avait bien fonctionné avec la Communauté urbaine.

Sur ce dernier point, je tiens ici à affirmer ce que nous avons déjà dit lors du Conseil Métropolitain et à rassurer ceux qui auraient des craintes ou des doutes sur notre attitude. Comme par le passé, nous continuerons de travailler avec la Métropole. Dire cela, ce n'est pas accepter le mode de fonctionnement tel qu'il s'est traduit dans le pacte métropolitain. Dire cela, c'est simplement avoir non seulement une attitude démocratique car ce pacte est maintenant voté et a été largement débattu mais c'est également faire

preuve de réalisme car c'est par la loi que la Métropole a été créée et qu'il n'existe d'autre choix que de faire avec.

Quant au fait historique des communistes réticents à toute forme d'intercommunalité que nous serions en quelque sorte, des réactionnaires refusant toute forme de changement, permettez-moi mais la ficelle est un peu grosse.

J'ai ici les deux extraits du registre des délibérations municipales de Vénissieux datant de juillet 1966 et du 22 novembre 1968 alors que Marcel Houël en était le maire. Le premier extrait concerne le projet de loi relatif à la communauté urbaine et indique clairement les raisons pour lesquelles les communistes s'y opposaient.

Premièrement, la sous-représentation des communes hors Lyon et Villeurbanne dans une assemblée plus importante.

Deuxièmement, la crainte que les villes en périphérie ne seraient, je cite, « ravalées au rang de simples quartiers périphériques plus ou moins déshérités » et l'avenir leur donnera malheureusement raison sur ce point.

Troisièmement, l'absence de consultation du corps électoral à confier la gestion des affaires concernant la population de la commune à une assemblée de personnes étrangères à la ville, déjà à l'époque !

Quatrièmement, le transfert par l'État aux communes de charges financières de plus en plus considérables et, paradoxalement, que l'État restreint leurs moyens de financement.

Cinquièmement, estimer que les problèmes intercommunaux peuvent être résolus spécifiquement par l'entente de conseils municipaux intéressés ou au sein de syndicats intercommunaux.

Le deuxième extrait dénonce une nouvelle fois la sous-représentation des petites villes par rapport à Lyon où elles raflent 46 sièges sur 90, soit la majorité absolue. À cela se rajoutent des petites communes principalement des Monts d'Or qui deviendront historiquement favorables aux différents maires de Lyon, leur permettant de mener leur politique lyonnaise car, je cite André Gérin dans une interview : « Ces 80 % des décisions de la communauté urbaine serviront la Ville de Lyon. »

L'extrait du registre dit également que les communistes proposaient une répartition plus juste avec une représentation directe de chacune des 56 communes et que les 34 sièges restants pourraient être répartis au prorata de la population municipale totale de chacune des communes. D'ailleurs, Laurent Sauzay, auteur d'une thèse sur la vie politique à Lyon sous Louis Pradel, montre que le maire de Lyon de l'époque avait la crainte de ne pas disposer de la majorité absolue à la communauté urbaine qui a conduit un gonflement du nombre d'habitants de Lyon lors du recensement. Bref, c'est de l'histoire.

Il existe quand même dans cette histoire des points de similitudes pour le moins étranges avec la Métropole. M. Collomb pourrait-il mener son projet pharaonique de La Part-Dieu sans la Métropole ? Et quelle place laissera-t-on aux communes après le suffrage de 2020 avec une Métropole découpée ?

Voyez-vous, Monsieur le Maire, nous autres communistes, si nous avons quelques défauts et j'en conviens aisément, nous n'avons pas celui d'être rétrogrades, réactionnaires ou

conservateurs. Si nous parvenons ici à nous entendre sur un projet municipal et même sur un budget qui est l'objet de la délibération, nous ne partageons pas pour autant le même projet de société. La Métropole en est une déclinaison, le travail du dimanche en est une autre et nous y reviendrons plus longuement tout à l'heure.

Pour ce qui est du budget primitif, il s'établit dans un contexte difficile qui s'aggrave et se tend.

Contexte économique où l'embellie économique promise ne vient pas avec un chômage en hausse à +1,2 % sur le mois d'octobre et +3,7 % sur un an, soit 10,2 % en France métropolitaine et à 10,6 % en incluant l'outre-mer, un sommet jamais atteint depuis 1997, soit près de 20 ans, et des investissements privés qui se laissent désirer, trop timides pour permettre une véritable relance économique. À se demander à qui profite la croissance de 1,2 %, certainement pas aux salariés !

Contexte social avec une pauvreté en hausse et des écarts entre les plus riches et les plus pauvres toujours en forte augmentation, tension dans les entreprises aussi où de plus en plus de syndicalistes sont poursuivis et empêchés d'exercer leur rôle.

Contexte politique dont l'échec de la Gauche aux dernières élections doit questionner qui ne permet pas de rester dans des visions stéréotypées ou libérales. Au-delà de la Gauche, cet échec est celui de toute la classe politique républicaine ébranlée dans ses fondements.

Contexte international où les guerres viennent entretenir des peurs et des craintes sur l'insécurité et, malheureusement, l'opposition s'en sert aujourd'hui pour demander une vision de repli de la société que nous ne partageons nullement.

Les dépenses de fonctionnement restent plutôt stables bien qu'elles soient négatives, mais ce n'est pas énorme à -0,23 %, tout comme les recettes à +0,41 %. Cela illustre une volonté de poursuivre la maîtrise de la trésorerie municipale alors que les dotations de l'État seront une nouvelle fois en baisse.

Ce choix démontre également la volonté de maintenir un niveau de qualité de service public municipal au plus proche des besoins des Villeurbannais, égal au BP 2015, alors que, dans bien des communes, le recul est notoire.

Je ne reviens pas sur le très bon exposé de M. Kabalo mais on peut remarquer l'ajustement de nouveaux postes dans une évolution de masse salariale contrainte à +0,94 % de budget primitif à budget primitif, l'augmentation des charges scolaires de +70 000 €, soit +24,8 %, justement dédiée à l'effectif scolaire et aux activités du périscolaire.

Point moins réjouissant mais qui reste raisonné : la baisse de 2,3 % des subventions aux associations. Nous noterons cependant l'effort de maintien du budget aux centres sociaux et la hausse de 2,5 % pour le domaine de la petite enfance.

L'investissement est confirmé à 54,76 M€, soit une hausse de 14,5 % démontrant notre volonté de maintenir le niveau d'investissement à hauteur de 200 M€ sur le mandat.

L'exposé de M. Kabalo est clair à ce sujet ainsi que sur les actions envisagées que nous partageons naturellement.

Pour terminer, ce budget reste dans la vision de notre programme municipal alors que les politiques publiques connaissent des évolutions fortes : contraction financière de l'État et création de la Métropole avec des points forts tels que l'éducation, la lutte pour l'égalité homme/femme, la qualité de vie, les solidarités et j'en passe. Ce sont autant de principaux marqueurs de notre politique municipale que nous soutenons naturellement.

Nous voterons ce budget.

Merci

M. LE MAIRE.- Merci.

Pour le groupe socialiste, Monsieur Chabrier ?

M. Loïc CHABRIER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Aux prises avec un contexte difficile comme beaucoup d'entre vous l'ont souligné, et un avenir incertain, nous maintenons néanmoins notre cap, celui d'être ambitieux, rigoureux et audacieux : ambitieux dans notre volonté d'améliorer le bien-être des habitants et de transformer notre ville, rigoureux dans la gestion des finances publiques et audacieux dans les moyens de parvenir à concilier ces deux objectifs.

Cette année encore, les collectivités territoriales font face à une situation difficile. Le redressement des comptes publics entamé par le gouvernement conduit à demander un effort massif de 11 Md€ d'économies sur trois ans.

Cela n'est pas sans conséquence sur Villeurbanne puisque les recettes issues des dotations sont en baisse de 7,3 % mais être la Ville la mieux gérée de France nous permet d'aborder cette situation avec sérénité.

Grâce aux efforts de gestion réalisés depuis de nombreuses années, nous disposons aujourd'hui de marges de manœuvre qui nous permettent de continuer à investir fortement à un moment où la ville attire de nouveaux habitants et augmente ainsi ses besoins en service public. Cette sobriété dans la gestion continue et s'illustre cette année à travers l'augmentation très mesurée des dépenses de personnel.

Cela étant, à la différence de certains, nous ne voyons pas uniquement ces dépenses comme une charge qu'il s'agirait de réduire mais comme une opportunité qu'il s'agit de développer ou d'orienter. C'est pourquoi nous continuons à embaucher dans les secteurs que nous jugeons prioritaires comme l'éducation et la petite enfance.

Ces recrutements sont compensés par une évolution dans les manières de travailler. Cela nous conduit à favoriser la mutualisation des fonctions, à réviser l'organisation des services ou, ponctuellement, à ne pas remplacer certains départs.

Là encore, il ne s'agit pas d'avoir une approche dogmatique comme le mécanisme de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux mais d'avoir une approche pragmatique qui évalue les contraintes du service et les besoins des habitants.

Rigoureux, nous faisons ainsi des choix courageux comme la suppression du feu d'artifice du 13 juillet ou l'évolution du festival des Invites et j'ai bien dit « l'évolution » Monsieur Morales, pas la suppression. Jusqu'à ce jour, je ne savais pas que vous étiez un

si ardent supporter des Invites, vous ne nous aviez pas vraiment donné l'occasion de le souligner les années précédentes mais mieux vaut tard que jamais.

Cette maîtrise dans la gestion des finances publiques n'est pas une fin. Les finances publiques demeurent un outil au service de l'action et des priorités municipales. Ces priorités sont celles de répondre aux besoins des habitants et de préparer l'avenir de Villeurbanne.

Répondre aux besoins des habitants, c'est d'abord répondre à la montée de la précarité et donc offrir un filet de protection à ceux qui en ont le plus besoin. Le budget du CCAS est donc maintenu à 3,65 M€ tandis que nous développons des solutions innovantes comme l'installation d'une épicerie sociale et solidaire sur le cours Émile Zola. C'est également un dialogue entamé avec la Métropole pour simplifier l'accueil de proximité et favoriser ainsi l'accès aux droits. Nous développons également l'offre de garde des tout-petits avec l'ouverture de deux structures innovantes dont l'une à proximité de l'école Louis Pasteur avec la création d'un jardin d'enfant de 24 places.

Pour préserver la solidarité, nous investissons dans les services de proximité avec l'accompagnement de la maison de santé pluridisciplinaire aux Buers, le réaménagement de la maison de quartier des Brosses ou les travaux du centre social Saint-Jean. D'ailleurs, cette année, les crédits pour les centres sociaux ont été préservés alors même qu'un effort a été demandé à l'ensemble des acteurs de la vie associative. Ce geste signale notre reconnaissance du travail de ces acteurs de terrain attachés à renouer les fils d'un lien social parfois distendus.

Notre ambition se concrétise également dans notre volonté de préparer l'avenir pour le préserver grâce à un investissement sans précédent dans l'éducation et la lutte contre le réchauffement climatique. Notre ambition pour l'éducation est intacte, l'éducation restant de loin le premier poste budgétaire de la municipalité avec 34,24 % des dépenses de fonctionnement.

Il sera investi 75 M€ au cours du mandat pour la construction de trois nouvelles écoles et la rénovation de nombreux groupes scolaires. Concrètement, pour la seule année 2016, cela représente la restructuration complète des groupes scolaires Berthelot, Jules Guesde et Jean Moulin. Cela signifie l'ouverture de 12 classes supplémentaires à la rentrée de septembre. Offrir le meilleur cadre d'apprentissage possible aux enfants de Villeurbanne, c'est certes de notre compétence mais c'est surtout favoriser la connaissance qui reste le socle d'une société unie.

Cet effort serait limité s'il n'était pas redoublé d'une volonté de préserver l'avenir du climat. C'est pourquoi, depuis de nombreuses années, la Ville s'est lancée dans le programme « Villeurbanne, ville durable » et la mise en place d'un plan climat air énergie territorial. Cela se traduit par une amélioration très nette de la performance énergétique des bâtiments communaux et notamment des écoles.

Pour 2016, cette action multiforme s'actualise dans la réhabilitation énergétique de l'école Jules Ferry et du centre social de Saint-Jean, dans la crèche Eugénie Niboyet qui devient éco-établissement mais également par une augmentation des produits locaux dans la restauration scolaire, la promotion d'une agriculture raisonnée et d'une consommation qui respecte la saisonnalité des légumes et des fruits.

L'ambition que nous portons pour Villeurbanne pour sa qualité de vie et pour son attractivité se maintient encore et toujours dans un contexte pourtant difficile. Elle se maintient dans les projets de modernisation des complexes sportifs, des bassins de la piscine Étienne Gagnaire aux premières études pour le futur complexe sportif aux Gratte-Ciel. La qualité de vie se développe avec des espaces plus verts et plus confortables comme sur le terrain des Sœurs ou le square de la Roseraie. Ces projets sont portés par la Ville mais ils sont également construits à l'écoute des habitants. Ils seront le fruit d'un intense travail de concertation et de coproduction avec les conseils de quartier et les habitants investis.

C'est aussi ainsi qu'on redonne confiance en l'action publique.

Enfin, notre ambition s'illustre clairement dans tous ces grands projets qui vont bientôt transformer notre ville. Du cours Émile Zola aux Maisons-Neuves en passant par les Gratte-Ciel, nous assistons à des changements profonds de la ville.

Budget après budget, c'est la déclinaison fidèle de nos engagements de campagne que nous mettons en œuvre. Avec ce budget nous concrétisons la parole donnée aux habitants, celle de continuer à faire vivre une cité conviviale, populaire et solidaire, celle de transformer la ville pour en faire le second cœur d'une métropole attractive et dynamique.

Nous voterons bien évidemment le budget avec enthousiasme.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Kabalo, je vous laisse apporter des éléments de réponse à des propos qui ont été quand même assez décousus dans leur ensemble mais c'est sans doute ainsi que cela doit être.

M. Prosper KABALO.- Merci Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vais essayer de répondre tant c'est décousu, tant c'est parfois du n'importe quoi, tant c'est parfois irréaliste, tant parfois cela manque d'objectivité mais également d'honnêteté intellectuelle.

(Brouhaha)

Cela manque tout simplement de lecture basique et simple d'une parfaite délibération qui vous est soumise et qui vous donne toutes les réponses aux interpellations, en tout cas à celles d'une majeure partie de ce soir.

J'ai presque hâte d'être au budget primitif 2017 et de voir la joie et l'expression que vous aurez tous pour les Invites. J'espère que vous voterez au moins ce chapitre tant vous décriez ce soir l'absence des Invites après avoir décrié son existence. Certains propos sont parfois un peu surprenants.

Je voudrais tout de suite régler un problème concernant le gaspillage des dépenses de restauration. Monsieur Morales, vous dites qu'elles sont en baisse, nous avons la volonté de limiter le gaspillage et d'avoir une sélection adaptée à la demande et au goût des enfants. Je vous ramène à la délibération, page 5, concernant l'alimentation, où je vous

rappelle que nous avons une augmentation de 15 000 repas : « Mieux maîtriser la commande des repas pour l'ensemble des usagers et de la restauration au regard des taux en présence effectifs. Elle permet, sans altérer la qualité, bien au contraire, une diminution des coûts d'acquisition des matières premières. L'objectif de maintenir la qualité nutritionnelle avec l'approvisionnement local biologique et des ratios de fréquence de préparation des plats demeurent pleinement d'actualité. »

Il suffisait de le lire, Monsieur Morales, plutôt que de nous amener sur une attaque bien ciblée selon laquelle nous aurions tendance à diminuer dans nos charges de fonctionnement la part des repas de nos chers petits bambins. Non, ce n'est ni notre idée ni notre action ni nos intentions.

Concernant le périscolaire, certains d'entre vous ont reproché la baisse du budget. Monsieur Morales, permettez-moi de regretter votre absence à la commission des Finances. Nous avons débattu de ce sujet, il s'agit simplement d'un ajustement. Je vous rappelle que, sur le budget précédent, la dépense prévisionnelle sur les rythmes scolaires était due à une inconnue puisque c'était la première fois. Nous avons inscrit un certain montant que nous avons ajusté cette année et peut-être que nous aurons également à l'ajuster l'année prochaine puisque nous serons sur deux exercices de fonctionnement.

Ceci dit, sur le périscolaire, la presse de la semaine dernière ou d'une quinzaine de jours se faisait l'écho que l'ensemble des écoles françaises se posaient la question de la fin de la gratuité du périscolaire car cela a un coût et de la participation des familles via un ajustement en fonction des quotients familiaux. Il s'agirait en tout cas de prendre en compte cette donnée. Nous ne sommes pas dans une inscription fautive, elle est simplement un ajustement par rapport au projet de l'an dernier.

Monsieur Morales, quant à l'histoire encore répétée et continue sur les impôts, le matraquage, j'en passe et des meilleurs, nous n'allons quand même pas refuser l'augmentation de 1 % des bases physiques non pas imposée mais servie par l'État. Effectivement, nous la prenons mais cela fait partie des règles du jeu, comme pour toutes les communes.

Sur la mutation socio-économique et votre plaidoyer sur le rôle de la Ville dans la défense de l'emploi, une opération comme Gratte-Ciel centre -vous pouvez être sceptique- amènera de l'économie et une surface plus importante de commerces (20 000 m²). Cela doublera la surface commerciale de l'avenue Gratte-Ciel centre.

Je dois vous rappeler notre combat pour conserver des entreprises comme Alstom ou Adecco, le combat du maire et de l'équipe municipale pour que la clinique du Tonkin qui deviendra Médipôle vienne s'installer rue Léon Blum. Tous ces groupes représentent 1 Md€ d'investissement sur notre commune.

M. Richard MORALES.- Vous n'avez pas mis un euro, il faut arrêter !

M. Prosper KABALO.- Certes mais c'est de l'investissement sur notre commune et ce sont des emplois sur notre commune que nous défendons et que nous allons chercher.

Quant aux personnes en provenance d'Afrique du Nord ou de pays noirs que nous laissons sur le chemin, je vous rappelle que j'en fais partie, je viens d'Afrique du Nord et je suis fier de ce que m'a donné la France ainsi que ma Ville.

(Protestations de M. Morales)

M. LE MAIRE.- Monsieur Morales, nous vous avons écouté avec beaucoup d'attention malgré vos propos que je ne qualifierai plus.

(Protestations de M. Morales)

M. Kabalo vient de commencer son intervention, il est le rapporteur du dossier, il vous donne des réponses, épargnez-nous vos remarques pendant son intervention !

M. Richard MORALES.- Il donne son avis, pas des réponses.

M. LE MAIRE.- Il donne son avis puisqu'il apporte des réponses à votre propos. C'est la moindre des choses sinon vous pourriez vous en plaindre. Taisez-vous pendant qu'il vous répond, c'est la seule chose qu'on vous demande !

M. Richard MORALES.- Il n'a pas répondu au sujet de la traçabilité des produits alimentaires.

M. LE MAIRE.- Cela suffit ! Vous parlez et vous interrompez, vous avez dépassé le temps ! Monsieur Morales, taisez-vous, respectez l'exercice démocratique dans cette assemblée !

M. Prosper KABALO.- Monsieur Gluck, concernant les ratios sur l'investissement, il faut savoir que nous ne faisons pas d'investissements avec des calculs de ratios mais avec des projets établis et décrits, avec les besoins pour répondre à l'offre publique nécessaire à nos citoyens et à l'augmentation de la population.

Aujourd'hui, notre axe prioritaire, c'est l'éducation. Nous ne sommes pas dans le provisoire et le fait de ramener l'idée fausse sur le fait qu'il y aurait une absence de concertation concernant l'école provisoire Morice Leroux, je suis désolé, il y a eu plusieurs concertations et il a été pris une décision de sagesse qui répond à l'instant T, pour une période donnée, d'installation d'une école provisoire.

Bien entendu, le bio est la rhétorique de votre groupe. Pour vous, ce n'est jamais assez, peu importe notre investissement.

Vous annoncez que vous ne voterez pas le budget et que vous vous absteniez à cause du recul du service à la population. C'est dommage, vous n'avez pas bien écouté ou pas bien fait attention à mon propos précédent. Je mets du temps à le préparer et il serait bien de le prendre en compte. Je suis revenu souvent sur la solidarité, la présence, la construction, les 75 M€ de budget pour les écoles. Ramener l'intégralité du budget des dépenses pour l'éducation sur l'intermède de l'école provisoire à Morice Leroux, je trouve que c'est un peu court. C'est une vision fautive et caricaturale.

Madame Morel, mais vous n'êtes pas la seule, concernant notre autofinancement, il ne baisse pas, il augmente. Vous avez dit que l'autofinancement fondait mais il prend +5 % cette année. Il a peut-être baissé par rapport à d'autres années mais, par rapport à l'exercice précédent, il fait un bond de +5 %.

M. Martin disait également que notre autofinancement baissait. Non, il est inscrit, je l'ai dit tout à l'heure également, nous passons de plus de 16 M€ à plus de 17 M€.

Vous vous êtes plaint les uns et les autres de la ligne budgétaire du stationnement payant mais je vous rappelle qu'en face de cette recette, il existe 12 à 15 postes d'ASVP, ce n'est pas une recette nette de 1,6 M€, la dépense est importante en termes de frais de fonctionnement. Quand on ne veut voir qu'un côté de la recette et qu'on ne va pas chercher la dépense qui y correspond, je suis obligé de vous indiquer ce que cela représente en termes de dépenses de fonctionnement.

Vous saluez le retour à l'emprunt. La volonté de l'équipe municipale de se désendetter dans les mandats précédents n'était pas un objectif en soi. Le recours à l'emprunt fait partie de la bonne gestion d'une commune. Nous n'allons pas dégrader pour autant, en tout cas au niveau de l'emprunt que nous allons souscrire pour cet exercice budgétaire, nos ratios.

Monsieur Martin, vous dites que nous avons deux piliers : soit augmenter les impôts soit réduire l'autofinancement. Nous n'augmentons pas les impôts. Vous prévoyez déjà sur 2017, je suis presque capable de vous dire a priori que nous n'augmenterons pas les impôts, et j'insiste sur le « *a priori* » car je reste toujours prudent, je ne connais pas l'issue des finances nationales. L'autofinancement n'est pas réduit, il monte. Vous avez déjà dans votre boule de cristal la capacité de voir qu'en 2017, nous réduirons notre autofinancement. Je demande à voir !

Vous dites qu'au sein de la Police Municipale, nous perdons certains salariés qui vont à Rillieux ou à Saint-Priest et vous critiquez de cette manière, par rapport à leur départ, les conditions de travail. Si être armé, c'est avoir de meilleures conditions de travail, permettez-moi d'être sceptique et inquiet de cette analyse sur le fait de porter une arme. Je veux bien qu'il existe une réflexion derrière mais pas par rapport à cela. Dire que c'est de la disette budgétaire, nous sommes un peu en décalé.

Vous ramenez les uns et les autres des ratios sur l'investissement, vous parlez d'une manière générale de 328 € d'investissement par habitant pour les villes de la même strate. À Villeurbanne, c'est 298 €, mais il faut aller chercher les autres ratios. Je vais vous en donner quelques-uns : les recettes de fonctionnement à Villeurbanne sont de 985 € alors qu'elles sont dans les autres villes de 1 435 €. Les dépenses de fonctionnement sont de 783 € à Villeurbanne contre 1 232 € dans les villes de la même strate. Pendant ce temps, ces villes ne connaissent pas une croissance démographique comme la nôtre qui est de plus de 20 000 habitants. Il ne suffit pas de prendre un chiffre mais plusieurs dans leur globalité.

Certes, vous vous félicitez de l'investissement de la Ville de Villeurbanne mais j'attendais mieux. La quasi-totalité des communes en France, plus de 68 %, réduisent ou abandonnent leurs investissements. Villeurbanne augmente son investissement. Cela répond au besoin démographique, c'est-à-dire extension, création de groupes scolaires et augmentation du nombre de places en crèches. Cela intègre l'aspect thermique et énergétique. Nous sortons d'une brillante COP21 avec un succès et une signature de l'intégralité des pays participants, c'est peut-être une manière pour la Ville d'y participer dans son budget en intégrant la dépense pour l'économie d'énergie et l'aspect thermique et énergétique dans les bâtiments. Enfin, cela participe à l'amélioration de la qualité de la vie des Villeurbannais.

L'investissement dans les collectivités est de moins de 10 %. Nous allons vers un investissement global de 50 Md€, du jamais vu depuis 2006. La dépense d'investissement est descendue à 50 Md€ quand elle était à plus de 70 Md€. La vraie question est là. À Villeurbanne, nous maintenons un investissement d'importance qui répond aux besoins.

Monsieur Morales, concernant la charge fiscale, vous ne nous avez pas promis ce soir d'augmenter les impôts. Peut-être que vous avez enfin entendu nos propos. Je vous rappelle que dans la première période de 2002 à 2008, il n'y a pas eu de majoration, et qu'en 2009, elle a été de 2,78 %. Nous avons une population qui augmente de plus de 11 %, néanmoins, plus de 40 % des communes vont augmenter leurs impôts cette année et Villeurbanne reste encore et toujours la deuxième ville la moins chère en pression fiscale, en charge fiscale et en imposition, que ce soit en termes de taxe foncière ou de taxe d'habitation, derrière Paris.

Je ne vous donne pas les taux d'augmentation des villes mais c'est assez inquiétant et, si nous devons faire des comparaisons, nous pourrions nous féliciter d'avoir une ville dont la gestion passée des deux mandats précédents a toujours été d'anticiper les exercices à venir, en tout cas a toujours été une volonté prudente à la fois de maintenir des investissements et de répondre au fonctionnement de notre ville en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement.

Nous sommes très loin des dépenses de fonctionnement des autres communes avec +0,93 %. Je pourrais vous donner des chiffres, nous sommes au-dessous de toutes les collectivités de France en termes de dépenses de fonctionnement et de charges de fonctionnement, pratiquement à 1 % d'écart entre les collectivités et notre commune.

Bien entendu, la masse salariale est maîtrisée. Monsieur Morales, vous critiquez le regroupement des directions. Il existe deux manières de faire : soit on continue une dépense exponentielle dans les frais de fonctionnement et on maintient des directions, soit on arrive à une organisation concertée avec les directions des services et l'ensemble des services à jumeler des directions tout en maintenant un service de qualité, et je trouve que c'est de la bonne gestion et de la réflexion positive dans le cadre d'une recherche d'économies de charges de fonctionnement.

Quelques chiffres :

- Recettes dans les communes : +1,32 % d'une manière générale quand Villeurbanne est à +1,13 %
- Dépenses de fonctionnement : +2,22 % quand Villeurbanne est à +1,24 %
- Épargne dans les communes de France : -2,71 % quand Villeurbanne est à +5,23 %

Il reste une inconnue pour toutes les communes, c'est celle de la croissance en France en 2016 et en 2017. Le drame du 13 novembre a coûté à la France 0,1 % de croissance. J'émet le vœu que les années 2016 et 2017 voient une croissance qui reparte. Cela se profile à l'horizon, nous espérons que cela se confirmera, ce qui permettra à nos collectivités et aux communes en général d'avoir des recettes et des dotations d'État supérieures à ce qu'elles sont aujourd'hui.

Nous continuerons dans notre objectif qui est celui de répondre à nos concitoyens et à maintenir à Villeurbanne un esprit de solidarité et de réponse adaptée à la demande.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Kabalo pour la qualité et la relative exhaustivité de vos réponses, un exercice difficile tant les questionnements étaient nombreux.

Beaucoup pouvaient trouver réponse dans une simple lecture attentive des documents que nous vous avons communiqués. Plusieurs ont souligné sa qualité qui permettait de trouver beaucoup de réponses. Il était quelquefois inutile d'en sortir ou de faire mine de s'interroger lorsque les réponses étaient là, d'autant plus que la commission des Finances qui précède le Conseil Municipal est également l'occasion d'approfondir un certain nombre de choses.

Pour conclure ce débat, je voudrais vous dire que, plus encore que les années précédentes, je suis vraiment très fier du budget que nous allons présenter à votre vote ce soir, fier de la façon dont nous l'avons élaboré avec les élus et les services de la Ville malgré les contraintes sur lesquelles je ne reviens pas, voire peut-être même à cause de ces contraintes.

Ce budget reste fondamentalement un budget de service public en direction des différents acteurs de la Ville, ceux qui sont directement de notre compétence comme l'éducation et la petite enfance, mais également ceux qui travaillent avec nous et qui font la ville à nos côtés sans être évidemment dans l'administration municipale comme on dit quelquefois.

Le budget qui vous est présenté ce soir est remarquable par au moins trois aspects et je voudrais simplement synthétiser quelques réponses et insister sur ces trois aspects.

Remarquable d'abord parce que le choc externe et durable que constitue la baisse des financements de l'État conduit à envisager nos décisions financières dans une dimension pluriannuelle. Les éléments que nous avons présentés lors du débat d'orientations budgétaires posaient déjà un certain nombre de perspectives au-delà de 2016. Nous nous inscrivons avec ce budget 2016 en continuité de cet exercice du débat d'orientations budgétaires. Il s'agit plus que jamais d'anticiper, de construire l'action publique sur la durée et de préserver l'avenir.

Quand on regarde la situation de l'environnement local actuel, M. Kabalo vient d'y faire allusion à travers quelques chiffres, par rapport à la situation des villes de plus de 100 000 habitants, leur niveau d'endettement, les décisions qu'elles sont amenées à prendre en matière d'investissement ou de diminution des subventions, on peut quand même repenser quelquefois ou se souvenir des discours qui ont pu émailler nos débats les années précédentes. On a évoqué une cagnotte, une frilosité, un sous-investissement, parfois un avion ou une frégate avec un moteur qui tourne à vide, éventuellement une frénésie fiscale qui, à n'en pas douter, allaient survenir.

Le constat face à ces augures qui ont été égrainés sur différents bancs lors des débats précédents, c'est qu'aujourd'hui notre situation financière nous permet de faire face à cette crise des finances locales sans ajouter de la crise à la crise pour nos concitoyens, en répondant aux enjeux importants de développement du territoire villeurbannais qui est aujourd'hui l'un des plus dynamiques de l'agglomération.

Le deuxième point remarquable, c'est que ce budget traduit particulièrement l'effort de gestion engagé depuis plusieurs années pour contenir nos dépenses de fonctionnement. Cette année, la traduction la plus nette est la diminution des dépenses de fonctionnement, -0,23 % entre 2015 et 2016. Je ne sais pas si c'est historique mais il y a très longtemps que cela ne s'était pas passé me semble-t-il. Cependant, nous ne faisons pas de cette diminution une fin en elle-même. Si la dépense publique sur une ville comme Villeurbanne n'est pas superflue, elle se doit pourtant d'être optimale : optimale en termes de mobilisation de ressources, optimale en ce qu'elle doit répondre à des besoins prioritaires, optimale également en ce qu'elle accompagne le développement du territoire.

Les efforts de gestion que nous avons faits ces dernières années sont une garantie de ce caractère optimal. Ils se font dans la limite d'un niveau de qualité du service public, en analysant de manière fine les besoins sociaux et les différents coûts de production de ces services. Cela se traduit par des opérations ou des actions multiples sur le coût des services. Je les cite rapidement sans entrer dans le détail de toutes : par exemple, continuer le travail sur les économies d'énergie, et j'ai entendu tout à l'heure que notre budget en cette matière n'avait pas diminué. Non, c'est un poste sur lequel nous sommes à -3,5 % environ. Cela signe un effort important.

Le groupement d'achats également avec des communes voisines et nous avons eu souvent des délibérations qui ont traduit cela dans nos précédents Conseils Municipaux.

Nous conduisons également des actions municipales avec les partenaires comme par exemple stabiliser les financements de ces partenaires en ayant avec eux des démarches de contractualisation pluriannuelle, améliorer également l'information sur la situation financière des partenaires de manière à optimiser le recours aux subventions, travailler sur les coûts de fonctionnement de certains partenaires et promouvoir des rapprochements qui peuvent permettre quelquefois de les réduire.

Monsieur Gluck, vous êtes revenu sur ce que je vous avais dit la dernière fois, encore plus cette fois : vous voulez plus de dépenses, il n'y a pas assez d'investissement. J'ai envie de vous demander où vous allez chercher les recettes pour faire cela. Ce n'est quand même pas vous faire injure de trouver que vous êtes un charmant garçon mais qu'à ce sujet, le propos est d'une naïveté confondante.

Pour faire tout ce que vous dites que nous ne faisons pas, c'est-à-dire plus d'investissements et plus de dépenses mais également accompagner l'éducation encore davantage et partout, il faut des recettes en face sinon la Chambre régionale des comptes s'en rendra compte assez rapidement. Qu'est-ce que sont ces recettes ? La fiscalité et nous ne vous avons pas entendu proposer d'augmenter la fiscalité. Ce sont les recettes tarifaires et vous avez dit vous-même que nous allons augmenter les piscines, la tarification scolaire, etc. Tous vos propos conduisent à critiquer les augmentations tarifaires.

Après, il reste les dotations de l'État. Je veux bien qu'on se réfugie en disant que l'État doit nous les donner mais, dans les prochaines années, nous savons que nous n'irons pas vers des augmentations des dotations de l'État, quelle que soit la situation politique.

Ce discours tourne vite à vide car vouloir faire des dépenses et des investissements supplémentaires, c'est se poser la question des recettes et vous ne vous la posez jamais ou d'une manière tellement virtuelle qu'elle ne repose sur aucune réalité.

Voilà ce que je peux vous dire d'une autre façon mais qui rejoint ce que je vous ai dit la dernière fois par rapport à la façon dont vous posiez les débats.

Nous avons également à rechercher des recettes nouvelles en homogénéisant les politiques tarifaires au regard de ce qui est pratiqué dans les communes voisines, et nous en aurons un exemple tout à l'heure avec l'augmentation des piscines pour les personnes extérieures à Villeurbanne. Cela se fait dans d'autres communes, peut-être que nous pouvons y penser.

Nous avons également à définir des priorités d'intervention qui permettent de faire la part entre des services obligatoires et nécessaires et des services facultatifs.

Enfin, troisième volet remarquable : celui de l'investissement. Il a été abondamment énoncé lors du débat d'orientations budgétaires. M. Kabalo l'a également fait. Les communes ont vu au niveau national leurs investissements baisser de plus de 14 % en 2014, 8 % en 2015 en moyenne et, à Villeurbanne, ce n'est pas le cas. Cette diminution est la suite logique de la rétraction de l'autofinancement. Il diminue globalement de près de 11 % pour les communes au niveau national et je ne reviens pas sur ce qui vous a été dit à plusieurs reprises, à savoir qu'il ne diminue pas à Villeurbanne, il augmente même cette année, contrairement à certains propos que nous avons étonnement entendus tout à l'heure.

À Villeurbanne, il continuera de progresser alors même que les dépenses d'investissement subissent une nouvelle hausse. On pourrait penser que nous maintenons cet effort d'investissement en prenant sur notre autofinancement mais ce n'est pas le cas cette année. L'an prochain, peut-être y aura-t-il des ajustements mais, aujourd'hui, constatons ces faits.

Nous pourrions nous endetter et c'est ce que nous faisons partiellement. Cependant, l'endettement évoqué également par M. Gluck a des impacts lourds, cela vient grever l'autofinancement, c'est-à-dire l'épargne de gestion que nous venons d'évoquer, et surtout cela a un effet cumulatif. Nous pourrions vous passer le tableau évoqué lors d'un conseil des adjoints quand nous avons tracé des perspectives budgétaires sur le long terme, on voit très vite qu'augmenter l'emprunt conduit à faire passer une capacité de désendettement à 8 années à un endettement de plus de 50 M€. Très rapidement, l'endettement emprunté, c'est s'endetter et le rembourser à travers le fonctionnement. On voit très rapidement que cet effet cumulatif entraîne des dérives considérables.

Il n'est pas simple de dire qu'il suffit de nous endetter parce que notre emprunt est relativement bas et que notre capacité de désendettement est grande.

Enfin, nous sommes une ville qui investit et qui a lissé 400 M€ sur le mandat, avec plus de 50 M€ pour l'année prochaine. Nous sommes également une ville où l'on investit et je pense qu'il faut avoir une vue globale de la commune. Ce n'est pas seulement l'investissement à travers le budget communal qui signe le dynamisme d'une ville.

La Métropole, à travers la PPI, ce sont 250 M€ d'investissements jusqu'en 2020. C'est considérable, beaucoup plus que dans le mandat précédent et nous nous en réjouissons. Nous y sommes un peu pour quelque chose.

Le plan Campus représente 350 M€. Au mois de février, nous lancerons les opérations du CREM, c'est à Villeurbanne. Ce sont des sommes considérables dont notre Ville bénéficiera d'une certaine manière.

Le projet Médipôle ne nous a pas coûté un centime comme dit M. Morales mais il nous a coûté beaucoup d'énergie, et nous savons ce qu'il nous aurait coûté politiquement s'il était allé ailleurs. D'ailleurs, certains avaient annoncé avant qu'il irait ailleurs. Je vois d'ailleurs à leur sourire qu'ils s'en souviennent, n'est-ce pas Monsieur Martin ?

Nous avons tout de même ici un projet d'investissement de 150 M€ sur la commune de Villeurbanne, cela rapportera indirectement en termes d'emploi et, demain, cela rapportera économiquement au travers de tout ce qui se passera autour de ce pôle, non seulement le transfert de la clinique du Tonkin mais également quatre cliniques de la mutualité. C'est tout de même une belle opération. Nous avons beaucoup mouillé la chemise et nous sommes heureux de voir que l'investissement commencera dans les prochaines années pour se terminer en 2018 avec la réalisation de ce Médipôle.

Nous en reparlerons dans cette assemblée, je l'ai évoqué à la Communauté urbaine puisque j'en étais le rapporteur, nous avons le projet SuperGrid qui est un centre de recherche et de développement autour du transport de l'énergie sur de longues distances, qui est étroitement lié au développement durable et à la production d'électricité à de longues distances et à son transport vers notre pays ou d'autres encore plus lointains. Il s'agit de 290 M€ d'investissement avec, évidemment, un pôle de recherche, dans les cinq prochaines années. Cela se passe également à Villeurbanne, cela ne nous coûte pas directement, c'est la Métropole qui a aidé avec 4 M€ -ce qui est relativement peu pour un tel projet- pour la construction du bâtiment mais cela se passe à Villeurbanne et ce n'est pas tout à fait un hasard si cela se passe sur notre territoire.

M. Kabalo a donné le chiffre tout à l'heure, 1 Md€ seront investis pendant cette période sur le territoire de la commune : 200 M€ dans notre budget communal et le reste, ce sont des partenaires publics, parapublics, des entreprises, etc.

À partir de là, décrire notre ville comme une ville qui s'endort, même si cela n'a pas été dit ainsi cette année, ou comme une ville molle, ce n'est pas voir la réalité de Villeurbanne, son attractivité démographique et son attractivité économique.

Pour finir, l'investissement n'est pas seulement financier. Pour la Ville et pendant ce mandat, il est avant tout caractérisé par un investissement dans l'éducation en termes de locaux, de mise en place du périscolaire, de programme d'équipement en tableaux blancs numériques. C'était une priorité politique de notre mandat, nous l'avons dit, nous l'avons écrit, et nous la finançons avec beaucoup de détermination.

Tout cela n'est possible que parce qu'il y a eu un travail continu sur la gestion municipale en faisant le choix de ne pas faire de la fiscalité, ne vous en déplaise, une variable d'ajustement.

La qualité de notre gestion a été un point central du bilan de l'action municipale dans le mandat précédent. Je crois que la plupart des Villeurbannais, en dehors de quelques-uns sur ces bancs, s'en sont rendu compte. Ils m'en font encore très souvent témoignage aujourd'hui. C'est également l'une des qualités principales du mandat actuel.

Ce budget n'était pas simplement un argument de campagne mais un axe politique essentiel qui caractérise une politique audacieuse mais également pragmatique, ambitieuse, à l'écoute des habitants et de leurs préoccupations. Je crois que c'est notre fonction d'élus et de responsables d'un exécutif que de veiller à l'ensemble de ces équilibres.

Je suis particulièrement fier de présenter ce budget dans la situation qui est la nôtre. Il répond à toutes ces ambitions.

Je vais le mettre aux voix.

- Adopté à la majorité (42 pour – 9 contre – 3 abstentions) –

Mes chers collègues, un grand merci pour ce vote positif.

2 – GESTION ACTIVE DE LA DETTE – RECOURS AUX INSTRUMENTS DE COUVERTURE **– M. Prosper KABALO**

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

3 – OCTROI DE LA GARANTIE À CERTAINS CRÉANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE **– M. Prosper KABALO**

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

4 – POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT DE VILLE 2015-2020 – ADOPTION DE LA CONVENTION LOCALE VILLEURBANAISE **– Mme Claire LE FRANC**

M. LE MAIRE.- Nous avons maintenant un deuxième débat.

Madame Le Franc ?

Mme Claire LE FRANC.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je suis heureuse de vous présenter ce soir cette délibération car la Politique de la Ville est importante pour nous, pour notre ville, ses quartiers populaires et surtout leurs habitants.

Il s'agit d'une nouvelle Politique de la Ville dont nous avons évoqué les contours en juillet dernier.

En effet, la loi Lamy du 21 février 2014 a défini une nouvelle géographie prioritaire pour l'affectation des crédits de l'État. Ce nouveau zonage est fondé sur le seul critère de

pauvreté, il s'agit de quartiers où les habitants ont des ressources inférieures à 60 % du revenu médian, ce seuil étant de 11 900 € annuels pour ce qui concerne les habitants de la Métropole de Lyon. Pour Villeurbanne, il s'agit donc des quartiers Tonkin, Jacques Monod-Baratin, Buers Sud, Buers Nord, Saint-Jean et des Brosses.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles, dite loi MAPTAM, a également un impact sur la Politique de la Ville. Néanmoins, dans notre agglomération, il s'agissait déjà d'une politique publique articulée entre le Grand Lyon hier, aujourd'hui la Métropole, et les communes. Nous continuons et continuerons de travailler de concert comme l'indique le contrat de Ville métropolitain voté en juillet dernier.

La Politique de la Ville est une politique ambitieuse à travers les objectifs dont elle est dotée. Elle doit notamment veiller à la mise en œuvre et à l'affectation sur les quartiers populaires des autres politiques publiques. Cela s'est manifesté au niveau national par des conventions entre le ministère de la Ville et chacun des autres ministères. Nous serons vigilants et exigeants pour les habitants de Villeurbanne. Un travail avec, par exemple, le service public de l'Emploi est en train de se déployer.

La Politique de la Ville, ce sont également des crédits spécifiques, fléchés, pour tenter de réparer et prévenir les inégalités générées par le fonctionnement même de notre société : inégalités sociales, territoriales et discrimination.

Aussi, à Villeurbanne, nous avons déployé des maisons de service public, une action territorialisée du centre communal d'action sociale et une politique de lutte contre les discriminations par exemple.

Le document soumis à votre vote ce soir constitue le contrat pour les habitants et les quartiers populaires de notre ville. Son élaboration est le fruit d'une co-construction. Cette élaboration est fondée sur de l'observation à travers des données portées par les observatoires de l'agence d'urbanisme, par l'analyse des besoins sociaux via le centre communal d'action sociale, par différents diagnostics effectués par les services de notre Ville ou par les services d'autres institutions.

Ce contrat prend également en compte le précédent, le dialogue continu avec les acteurs et les habitants de ces quartiers au sein des maisons de service public notamment. Il se base sur des rencontres spécifiques avec les autres élus, les services de notre Ville, les bailleurs sociaux, les autres institutions présentes sur notre territoire, mais également avec les associations et les habitants de ces quartiers. Ces habitants seront d'ailleurs associés à ce contrat via les conseils de quartier citoyens par exemple.

Il ne s'agissait pas pour nous d'élaborer une somme de fiches actions mais beaucoup plus d'indiquer le cap, les priorités, le sens de ce que nous souhaitons collectivement mettre en œuvre. En effet, je suis persuadée que de la somme des individualités ne résulte pas le sens commun mais que, à l'inverse, faire sens nous permettra ensuite la déclinaison en actions, certaines pourront alors exister de façon identique sur chacun des quartiers alors que d'autres prendront en compte leurs spécificités.

C'est pourquoi quatre orientations prioritaires ont été retenues.

La première tient au développement urbain, économique, à l'habitat et au cadre de vie. Il s'agit par exemple du relais jeunes Monod, du relogement des habitants de Vert Buisson et des projets urbains à venir sur les Buers et Saint-Jean.

La seconde a trait à la jeunesse comme, par exemple, la mise en œuvre d'un accès pédagogique sur le périscolaire dans les établissements en réseau d'éducation prioritaire.

La troisième est consacrée à l'emploi et l'insertion à travers les permanences emploi formation et les chantiers de proximité par exemple.

Enfin, la quatrième est relative à l'égalité, à l'accès aux droits, à la lutte contre les discriminations à travers notamment les maisons de service public ou, prochainement, la maison pluridisciplinaire de santé.

Je souhaiterais dire qu'aujourd'hui, plus encore qu'hier, les deux mots-clés qui conduisent notre action en direction des quartiers populaires et qui évoquent à mes yeux la Politique de la Ville sont, d'une part, la bienveillance pour ces quartiers et leurs habitants comme nous l'avons pour tous les autres habitants, d'autre part, la solidarité sans quoi le « Vivre ensemble » n'a pas de sens.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Le Franc.

Monsieur Morel pour le groupe UDI ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La Politique de la Ville est un sujet d'importance. À Villeurbanne, six quartiers ont été identifiés, ce qui signifie que la ville n'est pas si bien gérée que cela puisqu'elle n'arrive pas à résorber six quartiers en difficulté.

Le contrat de ville 2015-2020 de la Métropole de Lyon a clairement identifié que les quartiers en difficulté étaient ceux où la concentration en logements sociaux était trop importante. De plus, les données proposées dans votre document montrent clairement la corrélation avec la pauvreté, le chômage et les jeunes sans formation. Ces quartiers accumulent donc toutes les difficultés.

Votre document décrit l'emploi et l'économie. À Villeurbanne, on compte 58 000 emplois mais combien le sont pour les Villeurbannais ?

La haute technologie et le campus de la Doua sont mal exploités à Villeurbanne alors que le campus de la Doua représente l'essentiel de l'enseignement supérieur et de la recherche en ingénierie sur la métropole, c'est-à-dire là où se fait l'essentiel de la technologie. Comme je l'ai déjà souvent dit, de nombreuses métropoles dans le monde accumulent autour de ce type de campus une impressionnante concentration de start-up et PME de haute technologie. Villeurbanne devrait faire aussi bien, voire mieux que Lyon mais il n'en est rien.

Pour les propositions, vous vous limitez à des incantations du genre : il faut « favoriser une activité et un développement économiques qui soient porteurs d'emploi, notamment pour les habitants des quartiers prioritaires ». Certes. En particulier, le soutien à l'économie « ordinaire » que vous suggérez ne marche pas. Cela ne marche d'ailleurs nulle part dans le monde mais votre idéologie vous conduit à vouloir toujours dépenser plus sous forme d'emplois aidés. La Gauche française n'a toujours pas compris que cela ne

marche pas alors que cela l'a été partout dans le monde.

Le pôle Pixel marche mieux car c'est de la haute technologie et, naturellement, elle induit de l'économie de service ! C'est ainsi que cela fonctionne partout dans le monde. Vous vous trompez dans votre analyse et le décrochage de ces quartiers est principalement lié à la trop forte concentration de logement social. Gérard Collomb ne s'y trompe pas et sait se garder la meilleure part du gâteau : les emplois à haute technologie.

De plus, Saint-Jean n'en finit plus d'être identifié (dans votre document et d'autres plus anciens) comme un quartier à fort potentiel mais vous, la Métropole et la Ville de Villeurbanne, n'avez toujours pas de projet de transport qui désenclaverait vraiment ce quartier délaissé. Nous rappelons qu'une solution efficace, économe, écologique et déployable rapidement serait un téléphérique entre les stations de la Feysine et de Laurent Bonneval en passant naturellement par Saint-Jean.

Dans votre chapitre sur la lutte contre les discriminations et l'accès aux droits, vous oubliez de rappeler que la première discrimination est le chômage. Là, votre gouvernement a fait très fort et la France n'en finit plus de s'enliser dans le déclin.

Votre texte sur l'histoire de l'immigration postcoloniale et l'égalité de mémoire est manifestement inspiré des doctrines culpabilisantes défendues par le ministère de l'Éducation et Najat Vallaud-Belkacem. Nous aurions préféré une rédaction positive rappelant, par exemple, l'impact mondial de nos philosophes, Les Lumières, sur la régression des mêmes discriminations dans le monde. Je pourrais poursuivre sur un ton plus ironique en vous conseillant de poursuivre jusqu'au bout vos doctrines culpabilisantes, en dénonçant cette fois le vote de la Gauche contre l'abolition de l'esclavage aux États-Unis pour, comme d'habitude, défendre le pouvoir d'achat des travailleurs. C'était au siècle des Lumières.

Pour finir, avec le nouveau quartier de La Soie et ses 43 % de logements sociaux et aidés, vous allez créer un futur quartier à problèmes ! La Métropole déclare détruire des logements sociaux dans les quartiers difficiles pour rééquilibrer et réduire les fortes concentrations. Vous faites le contraire, auriez-vous des arrières-pensées électoralistes ?

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Ce n'était pas facile mais nous avons veillé à être attentifs parce que, quelquefois, c'est difficile dans votre logique.

Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La convention locale du contrat de ville d'agglomération voté en juillet dernier à la Métropole est un document important pour positionner les quartiers prioritaires villeurbannais dans une vision d'ensemble de la ville et de la métropole et donner des perspectives nouvelles de développement social et urbain, notamment suite à la loi Lamy qui a refondé la Politique de la Ville.

On y lit des éléments très intéressants de diagnostic sans concession et des orientations et objectifs qu'on ne peut que partager. Cependant, on ne peut aussi que regretter

plusieurs manques, notamment sur le caractère opérationnel des actions ainsi que sur la place des habitants.

Des années de Politique de la Ville ne sont pas parvenues à enrayer les inégalités sociales et territoriales : des taux de chômage plus élevés que dans le reste de la ville ou la métropole, 15 % sur Villeurbanne et 17 % à 20 % selon les quartiers, un plus faible niveau de formation qu'ailleurs, du décrochage scolaire, 23 % des 15-24 ans qui appartiennent aux NEET (on découvre d'ailleurs ce nouveau terme anglais qui signifie *Not in Education, Employment or Training*, c'est-à-dire « sans emploi, sans éducation, sans formation ») un accès moindre des enfants et des jeunes à l'offre sportive et artistique. Par exemple, on y apprend que les 15-17 ans de ces quartiers sont particulièrement peu inscrits aux activités sportives, surtout les filles.

Sur ces questions, nous aurions aimé trouver quelques premiers éléments de bilan sur la fréquentation des activités périscolaires mises en place dans le cadre de la réforme des rythmes. Même si nous n'avons qu'une seule année de recul, que pouvez-vous nous dire sur la participation des enfants des quartiers dont l'objectif était notamment d'offrir des opportunités à ces enfants qui n'en avaient pas jusque-là ?

Également des inégalités en matière de santé avec une part plus importante de bénéficiaires atteints d'une affection de longue durée car le dépistage et la prévention des maladies chroniques sont moins bons qu'ailleurs. La future maison de santé des Buers contribuera à apporter une réponse mais ce projet déshabillera Saint-Jean de son seul médecin puisque celui-ci exercera aux Buers en 2017.

Nous souscrivons aux orientations proposées sur de nombreux points pour la réduction des inégalités qui touchent ces quartiers et leurs habitants mais l'aspect opérationnel de la mise en œuvre et les moyens tant humains que financiers font cruellement défaut dans le document. Quelques domaines seulement relèvent d'actions concrètes telle la fin du plancher des 25 heures pour avoir accès à un mode de garde qui pénalise notamment les femmes en recherche d'activité ou de formation, ou encore le déploiement d'agents dans les points Info Enfance aux Brosses et aux Buers pour recenser les demandes de garde.

Sur l'économie sociale et solidaire, il serait question -encore au conditionnel- de l'implantation de la première plateforme métropolitaine de tri-réemploi à Saint-Jean. C'est une piste intéressante qui allie enjeux sociaux d'insertion et enjeux environnementaux, elle amplifierait la démarche « Zéro gaspi, zéro déchet » lancée en novembre par la Métropole. Nous espérons que ce projet est en discussion au Grand Lyon.

Le rapport reste cependant très vague sur les clauses d'insertion dans les marchés publics alors que cette piste constitue un réel enjeu pour offrir des parcours d'insertion à ces publics. Dans ce cadre, le lien avec le plan métropolitain d'insertion pour l'emploi voté le 10 décembre dernier à la Métropole est évident et doit se traduire en actions précises.

Sur la place des habitants, volet important de la Politique de la Ville, comment la démarche a-t-elle été conduite avec ces habitants et comment sera-t-elle poursuivie, notamment pour les deux quartiers retenus par l'ANRU à savoir les Buers et Saint-Jean ? Sur les Buers, le rapport évoque des démarches engagées puis interrompues et qui devraient reprendre mais les habitants des Buers ont-ils débattu par exemple de la

démolition de la barre de Croix Luizet et de son remplacement par un immeuble tertiaire ? L'aménagement de la place des Buers pourrait, elle aussi, constituer un véritable lieu de co-construction d'un projet avec les habitants.

Sur Saint-Jean, rien n'est mentionné sur une quelconque implication des habitants. Le rapport a toutefois l'honnêteté de rappeler que la réflexion prospective a démarré en 2005. Dix ans après, cela n'a pas beaucoup avancé, hormis un périmètre de prise en considération voté le 10 décembre par le Grand Lyon.

Sur Saint-Jean, on promet beaucoup mais on avance peu. La Ville annonçait un objectif de doublement de la population pour atteindre 6 000 habitants prochainement. Voici quelques semaines, M. l'Adjoint à l'Urbanisme parlait de 15 000 habitants. Qu'en est-il ? Mais surtout, très concrètement, comment construire ce projet avec les habitants, avec les comités de locataires et quand la Métropole de Lyon mettra-t-elle les moyens annoncés ? Il est question d'une ZAC mais dans quel calendrier avec l'ANRU et quels seront les budgets ?

Que dire du serpent de mer de l'amélioration des transports en commun sur Saint-Jean ? Le tramway au nord n'est pas au plan de mandat du Sytral, cela n'ira donc pas pour le contrat de ville d'ici 2020. La desserte au sud qu'aurait pu apporter C3 en tram n'est pas d'actualité. Plus de bus sur la ligne 7 ? Oui, peut-être, mais quand et combien ?

L'éligibilité des Buers et de Saint-Jean au programme de l'ANRU ne doit pas conduire à une politique de démolition de nombreux logements à bas loyers car nous savons que la reconstruction se fait par les logements sociaux nécessairement plus chers alors que la ville et l'agglomération manquent de loyers très bas.

Jusqu'à présent, à Villeurbanne, la démolition a été très faible -100 logements à la Poudrette et bientôt à Vert Buisson- et nous nous en réjouissons. Les nouveaux projets urbains devront garder cet objectif et se doter d'objectifs importants en matière de réhabilitation thermique des logements pour réduire les charges des locataires tant dans le parc social que dans les copropriétés, notamment dans la résidence Saint-André, aux Brosses, qui cumule de nombreuses difficultés. Quelle démarche opérationnelle sera engagée après la phase de réalisation des études ?

Enfin, sur Saint-Jean, pas de projet particulier sur les berges du canal alors que cela pourrait être une formidable opportunité de créer un espace public agréable qui contribuerait également à redonner de l'attractivité à ce quartier.

Avec des propositions constructives pour les quartiers et leurs habitants que nous espérons avoir été entendues, nous voterons ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Madame Morel pour le groupe Front National ?

Mme Michèle MOREL.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

En juillet dernier, nous avons déjà exprimé notre point de vue global sur la Politique de la Ville et nous avons pensé que le projet sur Villeurbanne serait explicite, précisant par le détail ce qui allait fondamentalement changer pendant cette nouvelle période en dehors

du fait que nous avons quatre quartiers depuis longtemps en déshérence et six maintenant.

Nous avons lu de bout en bout cette littérature au descriptif laconique, archi-galvaudé et complètement virtuel. Vous promettez d'améliorer, de faciliter, de créer, de développer, de renforcer, de conforter, de poursuivre, de faire évoluer, d'organiser, etc., mais les moyens n'existent pas puisqu'il n'existe aucune précision ni au niveau de l'État ni de la Région dont l'exécutif vient de changer.

Nous allons réagir sur trois points.

Premièrement, vous évoquez la colonisation identifiée comme la cause directe de tous les maux et méfaits dans ces quartiers (page 94). Il est assez hallucinant de lire cela et c'est faire injure à tous ceux qui ont su assimiler nos règles dans le respect de nos valeurs depuis toujours que vous choquez et bouleversez d'ailleurs par de telles déclarations. Dire cela en 2015 mesure votre impuissance.

Deuxièmement, la sécurité est résumée en une ligne tellement c'est peu de chose à vos yeux et sans nécessité. D'ailleurs, nous aurions trouvé beaucoup plus cohérent que la Politique de la Ville et le contrat local de sécurité relèvent de la même délégation. Nous resterons dans le mystère quant à savoir comment se gèrent, dans cette politique, les camps de Roms, les migrants accueillis chaleureusement, les gens du voyage et les SDF. Il existe forcément une relation directe avec la sécurité et la tranquillité publique.

Troisièmement, les Brosses ont « bénéficié » d'une opération ANRU en 2007, quartier toujours dans le dispositif aujourd'hui. Lorsque vous écriviez, à l'époque, qu'il fallait restaurer la tranquillité et la sécurité, convenant de problématiques d'insertion sociale, vous ne dites pas autre chose aujourd'hui et, pourtant, les générations de « jeunes » se sont succédées depuis.

Idem pour les Buers, les logements des années 1950-1960 sont décrits comme « anciens et obsolètes » dites-vous et doivent être concernés par le dispositif ANRU. Cependant, une partie de la ville a été construite et rénovée à cette période avec des immeubles qui sont encore debout eux mais cela ne fait rien car, pour ces quartiers, ce n'est pas pareil.

La résidence Baratin-Monod s'est dégradée en raison du vieillissement et d'une détérioration du bâti. Comment est-ce possible ? Voici 30 ans que vous rénovez, refaites, démolissez et ainsi de suite dans cette rue ! Maintenant, c'est la résidence Baratin qui suit le même chemin. Pour Saint-Jean, vous ne dites pas comment vous allez faire pour obliger un médecin généraliste à venir s'y installer ainsi que des commerces, un bureau de Poste et des transports en commun. Merci, ils ont déjà donné !

Les évaluations de la Politique de la Ville, aussi bien ici que sur l'ensemble des territoires français, témoignent plus des problèmes que des progrès. Nous mesurons l'extrême difficulté à résoudre l'ensemble de ces malaises mais ils sont le résultat de vos politiques, pas des nôtres. Aussi, la critique se trouve justifiée car, lorsque vous mettez à toutes les sauces le taux de chômage comme indicateur essentiel, c'est vite oublier que le ministre de la Ville en 2002 voulait déjà intégrer les enfants dès 9 à 10 ans, notamment la loi Borloo de 2003 qui rêvait de changer la sociologie de ces quartiers et qui a totalement échoué.

Le retournement de tendance est qualifié d'improbable par tous les spécialistes compte tenu de la structure de la population de ces quartiers. Et si changement il y a, il consiste davantage à croire à la fin d'une illusion entretenue depuis des décennies que l'on peut changer la vie des habitants par la seule transformation urbaine et l'avalanche de subventions.

Nous ne voterons pas ce contrat.

M. LE MAIRE.- Tant pis, nous sommes en désaccord.

Monsieur Bocquet ?

M. Jonathan BOCQUET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Évoquer le contrat de ville, c'est se questionner sur la politique de notre commune sur son territoire. Ce contrat nous engage pour les cinq prochaines années, soit jusqu'à la conclusion de ce mandat. C'est l'affirmation d'une politique de prévention et de compensation des inégalités sociales avec une priorité forte à l'égard de l'enfance et de la jeunesse que nous saluons.

Malgré les baisses de ressources allouées aux collectivités territoriales, la politique urbaine est un levier majeur dont dispose la municipalité et notre Ville se doit de réussir les objectifs qu'elle s'est fixés en termes de Politique de la Ville. Dans le même temps, il faut considérer avec précaution les mécaniques de la Politique de la Ville, d'une politique pour les quartiers sensibles à une politique de cohésion urbaine où l'on traitera des quartiers populaires, elle nécessite une grande réflexivité. Je m'explique.

L'approche territoriale et la segmentation par quartier en fonction des revenus médians provoquent quelques déformations et peuvent, si nous ne sommes pas vigilants, biaiser le choix politique. En effet, la Politique de la Ville tend à nous faire considérer que le problème ne serait pas la pauvreté mais la concentration de pauvreté. Il ne faudrait pas croire que c'est un problème de cohésion urbaine, non, il est bien social.

Je ne reviens pas sur les propos du Front National qui sous-entendent que le problème n'est ni social ni urbain mais ethnique. Vous faites d'ailleurs écho à la discussion sur le budget primitif où M. Morales évoquait et stigmatisait les habitants de ces quartiers selon leurs origines.

M. Richard MORALES.- Pardon ? C'est scandaleux !

M. Jonathan BOCQUET.- Il suffira de lire le compte rendu, vous citez les habitants venant d'Afrique du Nord. Je vous appelle à vous ressaisir car, parfois, nous avons l'impression qu'il vous suffirait de changer de banc et cela nous interroge.

M. Richard MORALES.- C'est ignoble, je n'ai jamais dit cela, vous avez vraiment l'esprit tordu ! Je ne laisserai pas passer cela !

M. LE MAIRE.- Continuez tranquillement Monsieur Bocquet.

M. Richard MORALES.- Ne dites pas de « conneries » !

M. LE MAIRE.- Monsieur Morales, vous êtes de plus en plus grotesque.

M. Richard MORALES.- Je ne veux pas qu'on m'accuse de propos que je n'ai jamais tenus.

M. LE MAIRE.- Nous regarderons le compte rendu.

M. Richard MORALES.- Nous pouvons même le faire tout de suite.

M. Jonathan BOCQUET.- Je reprends mon intervention sereinement, le compte rendu sera témoin.

Sur la même logique, la promotion de la participation des habitants est un vecteur de construction de l'intérêt général qui ne doit pas nous amener à croire en une illusoire figure de l'habitant désincarné. Nous parlons de quartiers populaires mais, derrière cette formule, il s'agit bien de quartiers où habitent des populations d'individus populaires en situation de fragilité. Il s'agit d'identité économique et donc d'identité urbaine.

La mixité dont notre Ville a assuré et assure encore une certaine réalité, ce n'est pas le choix de la dispersion spatiale de la pauvreté mais plutôt un vecteur collectif d'amélioration des conditions de vie.

L'avenir de la Métropole de Lyon grandit ici et se construit ici. En effet, la configuration de notre population, notamment sa large tranche jeune, nous permet d'envisager sereinement l'avenir tout en sachant qu'il ne tiendra qu'à nous de conserver cet atout au sein de notre territoire.

Nous ne pouvons que donc que saluer la prise en compte de ce sujet fondamental au sein du rapport soumis à notre vote aujourd'hui. Les accents mis sur la réussite scolaire ainsi que le développement du lien entre notre jeunesse et les possibilités de formation et d'accès à l'emploi vont dans le bon sens pour une réussite et une intégration de cette jeune population au sein de notre commune, de notre métropole et de notre nation.

De même, nous ne pouvons que souscrire aux objectifs de lutte contre les discriminations et d'égal accès aux droits. Toutefois, je souhaite mettre en avant un point qui a appelé à la vigilance de mon groupe : le contrat de ville est porté sur cinq années dont certains objectifs pourraient produire certaines externalités négatives. Notre ville a vu une augmentation conséquente du taux de catégories socioprofessionnelles supérieures résidant dans notre ville durant la décennie passée. En soi, rien de problématique, j'en conviens aisément, mais cela nous interroge sur des phénomènes de gentrification et de déport des populations les plus fragiles toujours plus en périphérie même si, j'en conviens, cela rassurerait et réjouirait apparemment certains membres de l'opposition.

C'est lié, nous ne pouvons fermer les yeux sur une fracture est-ouest, une partie ouest en symbiose avec le cœur métropolitain et une partie est encline à des difficultés structurelles, fracture démontrée par le fait que quatre des six quartiers prioritaires dans la Politique de la Ville se situent à l'est d'une ligne allant de l'INSA au nord au quartier Grand Clément au Sud.

Le fait de vouloir attirer des entreprises de pointe et de rechercher une plus grande part d'emplois hautement qualifiés peut mieux insérer Villeurbanne dans le tissu économique métropolitain mais cela pourrait accentuer la fracture est-ouest si nous n'étions pas vigilants. Il faut donc veiller à ce qu'elle ne renforce pas cette fracture et le phénomène de ghettoïsation de l'est.

Ainsi, des moyens importants sont mis à disposition de ces quartiers pour les désenclaver, c'est l'objet de cette Politique de la Ville que nous saluons. Le Front National parle de clientélisme, M. Morel parlait d'électoratisme, nous préférons appeler cela une politique sociale. C'est le choix humaniste d'aider en priorité les populations les plus fragiles et nous l'assumons.

Dans le même ordre d'idée, vouloir faire des quartiers des pôles de projet à part entière et, dans le même mouvement, vouloir mieux les inscrire dans la ville sont deux ambitions contradictoires. Cependant, nous avons la force et les ressources pour mener à bien ces deux volontés de façon parallèle, il faudra seulement être vigilant pour ne pas aller dans le sens d'un renforcement du phénomène de ghettoïsation et à être prudent par rapport à cette notion « Un quartier, un projet ».

Nous souhaitons que la solidarité entre les habitants et les territoires soit développée pour une ville juste et agréable pour tous. Chaque habitant de notre ville ne doit pas être regardé comme venant de tel ou tel quartier mais bien comme faisant partie d'un tout qui est notre commune de Villeurbanne.

Notre groupe salue le contrat de développement d'une ville solidaire et dynamique, nous voterons le rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Bocquet.

Monsieur Bravo à la place de M. Soares pour le groupe communiste ?

M. Hector BRAVO.- Ce sera très rapide. Nous ne pouvions pas rater cette intervention qui me semble être l'une des plus importantes aujourd'hui avec le budget primitif.

Je salue les propos de Mme Le Franc et M. Bocquet que nous partageons totalement et que nous soutenons à 100 %. Il n'y a pas de défection de notre part.

Je tiens également à rappeler que les critères d'acceptation des logements sociaux concernent aujourd'hui 70 % de la population française, c'est-à-dire que 70 % de la population française a droit à un logement social. Le problème, ce n'est pas la concentration des logements sociaux mais le nombre de problèmes que l'on met dans ces logements et ces quartiers.

Lorsqu'on est victime de la pauvreté, de la drogue, de la délinquance et de tous les problèmes qui peuvent tourner autour de ces quartiers, c'est la concentration de tout cela qui crée le mal-vivre et non pas le logement social auquel 70 % de la population française a droit.

Les emplois aidés ne marchent pas nous dites-vous. Bon sang, nous nous pincerions ! Que dire du Crédit Impôt Recherche, du CICE et de toutes les aides que l'on donne aux entreprises ? Si ce n'est pas de l'emploi, qu'est-ce que c'est ? C'est du bénéfice donné directement aux entreprises ? Eh bien, vous nous rejoignez sur ce point, c'est très bien. Bientôt, je pense que vous finirez par changer de camp, si ce n'est celui du Front National car vous vous en approchez d'une certaine façon mais -être que, sur ce point, vous serez plus près de nous.

(La présidence de la séance est tenue par M. Kabalo)

M. Prosper KABALO.- Je donne la parole à Madame Le Franc qui apportera certaines réponses.

Mme Claire LE FRANC.- Merci Monsieur Kabalo.

(Retour de Monsieur le Maire)

Ces quartiers souhaitent-ils être dans la difficulté ou sont-ils le processus d'une ségrégation faite par les quartiers et les habitants les plus riches qui relèguent les plus pauvres dans ces quartiers ? Déjà, j'aimerais que nous en soyons collectivement conscients, je ne pense pas que la ségrégation soit issue des habitants de ces quartiers.

Madame Morel, ne pas admettre les conséquences de la colonisation en 2015, c'est cela qui relève à mon sens de l'incohérence.

Je suis fière de mon idéologie parce que : est-ce une avancée sociétale que le taux de pauvreté soit de plus en plus haut en Allemagne par exemple ou que, dans un grand nombre de pays, il faille avoir deux emplois à temps plein pour survivre ? Je ne suis pas certaine que ce soit cela une avancée sociale. Je suis fière du système de protection qui existe en France aujourd'hui.

Quand j'écoute certains d'entre vous parler de haute technologie ou de campus, je me demande si vous connaissez vraiment les attentes et les formations initiales des habitants de ces quartiers. Pourtant, les chiffres ont été donnés en toute transparence et j'eusse espéré que vous le mettiez à notre crédit.

Sur le volet urbain, nous mènerons un travail avec l'ANRU début janvier pour les quartiers Buers et Saint-Jean qui sont dans le PNRU 2 et le volet transport est compris comme un axe majeur d'intervention de l'ANRU. Il sera bien évidemment compris pour Buers et Saint-Jean.

Pour un certain nombre d'autres questions plus particulières, je n'ai pas de réponse à apporter en tant que telle. Les équipes sont sur le terrain tous les jours, notamment dans les maisons de service public, le dialogue avec les habitants existe donc bien.

Les fiches actions seront travaillées avec l'ensemble des partenaires et des institutions présentes dans ces quartiers au titre des politiques publiques de droit commun comme des politiques spécifiques. Nous allons les décliner pendant ce contrat, quartier par quartier, action par action, et certaines actions seront similaires sur les quartiers, d'autres seront différentes parce que le niveau de service ou d'accès au service n'est pas le même au Tonkin qu'à Saint-Jean comme vous l'avez évoqué. Il s'agit à la fois de prendre les processus homogènes sur ces quartiers mais également l'hétérogénéité des habitants et c'est bien cela qui nous importe, c'est-à-dire d'aller au cas par cas tout en gardant un sens et un cap à notre politique.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je me suis absenté car on vient de me donner un document. M. Llung anime ce soir une réunion sur le PDU, il n'a donc pas pu participer à la suite de notre séance. Il est difficile de montrer une carte mais, même de loin, cela montre la répartition du logement social sur notre ville.

C'est le plan de Villeurbanne, je vous en ferai passer une version plus petite. Il montre qu'aujourd'hui, contrairement à des idées reçues qui étaient réelles voici une vingtaine d'années, grâce à l'effort de la collectivité accompagné de celui de la Métropole, nous ne sommes plus dans la même situation que voici 20 ans voire 25 ans, quand le logement social était exclusivement concentré plein Est, que ce soit Saint-Jean, le quartier des Brosses, le quartier des Buers et le quartier du Tonkin également.

Aujourd'hui, c'est une belle surprise de voir que, grâce aux efforts faits, les pourcentages de logements sociaux en centre-ville sont importants, soit du diffus soit à travers des petits immeubles. Ce n'est pas directement la Politique de la Ville mais, d'une certaine manière, cela montre quand même l'effort que nous avons fait dans ce domaine. J'espère simplement que cela conduira peut-être certains à avoir une vue plus objective de la situation du logement social et de sa répartition actuelle sur notre territoire.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour – 4 contre – 2 abstentions) –

5 – SIGNATURE DU 3EME CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – Mme Sarah SULTAN

M. LE MAIRE.- Sur ce rapport, nous avons deux interventions. Mme Sultan est rapporteur, elle va en dire quelques mots.

Mme Sarah SULTAN.- Merci Monsieur le Maire, chers collègues,

Pour rappel, le 14 novembre 2011, un second contrat enfance jeunesse a été signé entre la Ville de Villeurbanne et la CAF du Rhône pour la période 2011-2014. Afin de conforter la politique d'amélioration et de développement en matière de petite enfance, enfance et jeunesse, il est proposé de poursuivre l'effort entrepris par la signature d'un troisième contrat enfance jeunesse pour une période courant jusqu'au 31 décembre 2018.

Sorte de feuille de route jusqu'en 2018, ce contrat comprend des objectifs et un cofinancement et doit contribuer à développer l'accueil des enfants et des adolescents selon un principe d'égalité entre tous les Villeurbannais.

Les deux partenaires, c'est-à-dire la Ville de Villeurbanne et la CAF, s'engagent à poursuivre, renforcer et consolider la politique de soutien aux familles, conscients de la nécessité de s'adapter aux évolutions de la société.

Merci Monsieur le Maire. J'attends les questions le cas échéant.

M. LE MAIRE.- Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Ce troisième contrat enfance jeunesse à signer avec la CAF pour 2015-2018 et qu'on signe en décembre 2015 concerne l'accueil et les activités des enfants et des adolescents sur la ville avec des financements de la CAF.

Les diagnostics que vous nous avez diffusés sur le projet « Grandir à Villeurbanne » sont très éloquentes. Dans tous les quartiers, la demande n'est pas satisfaite par l'offre actuelle en termes d'accueil des enfants et adolescents. Pour ne prendre qu'un exemple, le

quartier Gratte-Ciel n'a pas d'offre territorialisée. On se débrouille : une voisine, une grand-mère ou bien même on se met à temps partiel...

Dans le rapport des commissions du Conseil Municipal de décembre 2014, vous indiquiez à notre demande le nombre de places en accueil de loisirs vacances : environ 300 places par période pour les 12-17 ans, un peu plus de 500 pour les 6-12 ans et autour de 200 pour les 3-6 ans. Cette année, il est indiqué dans le même rapport des commissions que l'offre pour les 3-6 ans est actuellement de 348 le mercredi et de 378 pendant les vacances scolaires, soit une hausse depuis l'an passé. Où ces places ont-elles été créées ? Nous ne nous souvenons pas avoir délibéré sur cette augmentation en Conseil.

Quoi qu'il en soit, même si notre propos n'est pas de dire qu'il faut une place pour tous les enfants de Villeurbanne, le nombre de places disponibles est très insuffisant relativement au public concerné. Par exemple, 13 000 enfants sont scolarisés dans les écoles publiques de Villeurbanne et des milliers d'adolescents également. L'offre d'accueil pour les tout-petits est quasiment inexistante. Quelle autre ville de taille équivalente à Villeurbanne a si peu de structures d'accueil de loisirs ?

La faiblesse voire l'inexistence de l'offre en août est aussi un problème que nous avons soulevé plusieurs fois. Nous pensons notamment que Chamagnieu pourrait proposer d'accueillir des séjours en été et pas seulement des centres aérés, y compris au mois d'août, en particulier pour des enfants qui ne partent pas en vacances.

La situation générale sur l'offre de loisirs n'est pas satisfaisante et nous souhaitons que Villeurbanne rattrape son retard dans ce domaine.

C'est également une question de réduction des inégalités sociales. Aujourd'hui, les familles les plus aisées recourent à l'offre privée et les familles modestes n'ont pas accès à l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires. Pourtant, l'accueil de loisirs est depuis 2012 un des trois axes principaux de développement du projet éducatif de territoire. Les comités locaux ont travaillé sur des perspectives d'amélioration et de développement et attendent désormais davantage d'actes.

Enfin, concernant la parentalité et l'accès à l'information pour tous, les points Info petite enfance ne sont pas évoqués dans le contrat alors que, dans le document du contrat de ville que nous venons d'évoquer, il est indiqué que vous renforcerez le déploiement de l'accueil central petite enfance au sein des points Info enfance. Cela sera-t-il bien pris en compte par la CAF ?

Pour conclure, nous réaffirmons l'importance de renforcer l'offre de la Ville dans le domaine de la jeunesse et de la petite enfance.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Chikh pour le groupe socialiste ?

M. Ikhlef CHIKH.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La délibération qui nous est présentée ici est à la fois une illustration et une reconnaissance de notre action en faveur de la jeunesse et de la petite enfance.

Elle illustre la confiance qui lie la ville avec ses partenaires et particulièrement la CAF du Rhône.

Villeurbanne est une ville jeune et dynamique, ce dont nous nous félicitons mais ces caractéristiques nous obligent à anticiper les besoins croissants des familles, qu'il s'agisse des modes de garde ou d'offres de loisirs.

Au-delà de la simple satisfaction de ces demandes, nous suivons un objectif ambitieux : que les enfants grandissent bien à Villeurbanne. De la naissance aux années au lycée ou universitaires, c'est l'ensemble des étapes du développement des enfants et des jeunes qui concernent une commune.

À cela s'ajoute un dernier élément qui constitue le troisième pilier de notre politique jeunesse, la solidarité, car notre ville, comme beaucoup d'autres, est touchée par des phénomènes de précarisation des familles.

À travers ces actions, la Ville s'emploie donc à répondre à ces trois logiques : dynamisme démographique, fragilisation d'une partie des habitants et épanouissement des enfants.

Ces objectifs s'illustrent à travers l'une des politiques majeures de ce mandat et l'une des grandes nouveautés de ce contrat enfant jeunesse, je veux parler de la création d'un service municipal périscolaire étoffé et diversifié. C'est à un renforcement de ce service que ce troisième contrat enfant jeunesse participera pour favoriser la montée en qualité de ce dispositif.

En matière de petite enfance également, la Ville réaffirme des objectifs ambitieux et audacieux : ambitieux car il s'agit d'accompagner les parents au plus près de leurs besoins en matière de modes de garde. C'est pourquoi la Ville soutient les modes de garde collectifs et accompagne des modes de garde individuels. Au cours de ce mandat, ce ne sont pas moins de trois établissements d'accueil du jeune enfant qui seront ouverts : un jardin d'éveil à Pasteur l'année prochaine, un établissement aux Maisons-Neuves en 2017 et un autre sur le terrain des Sœurs. Ces ouvertures conduisent à la création de 132 places nouvelles sur notre commune.

Dans ce domaine, la Ville fait également preuve d'audace en exprimant sa volonté de récupérer une partie des compétences de la Métropole de Lyon pour assurer, par exemple, une gestion cohérente de la médecine infantile. Le sociologue François de Singly rappelait voici peu qu'un développement complet de l'enfant passait par la réduction des cloisonnements. Cela induit de mieux articuler les différents acteurs du développement infantile, qu'il s'agisse des parents, des enseignants ou des personnels municipaux, mais cela conduit aussi à mieux favoriser les passerelles entre les temps dédiés aux apprentissages scolaires et ceux dédiés à l'épanouissement qui est une autre forme d'apprentissage. C'est cette visée que la Ville poursuit à travers son projet « Grandir à Villeurbanne » qui se fonde sur la cohérence éducative et le partenariat entre l'ensemble de la communauté éducative.

Le groupe socialiste et apparentés donnera un avis favorable à cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Madame Sultan ?

Mme Sarah SULTAN.- Merci Monsieur le Maire.

Madame Vessiller, je voudrais juste vous dire qu'au cours du dernier CEJ 2011-2014, il y a eu un développement de places en accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) à Croc Vacances avec 8 places. Nous n'avons pas eu d'évolution en ALSH validée pour l'instant, mais pas de baisse non plus. Le nombre de place est stable de 2012 à 2015.

Le chiffre que vous me donnez concerne les 3-6 ans, c'est-à-dire 348 places le mercredi et 378 pendant les vacances scolaires. Nous verrons, en début d'année, si nous avons des modifications à apporter en 2016. Concernant Croc Vacances, nous n'avons pas vraiment de demandes, pourquoi pas Chamagnieu ? Cela nécessitera un avenant au CEJ 2015-2018.

Je souhaite ajouter qu'en dehors du CEJ, il existe 33 accueils de loisirs supplémentaires sur la Ville de Villeurbanne. Les ALAE sur les temps périscolaires accueillent 6 700 enfants différents. C'est peut-être pour cette raison que vous avez vu une augmentation.

Dans le calcul du CEJ 2015-2018, malgré des baisses de fréquentation sur certains accueils de loisirs municipaux associatifs, la CAF a considéré que l'offre globale sur Villeurbanne avait augmenté et n'a donc pas diminué ses participations sur les accueils de loisirs extrascolaires.

Je vous rappelle quand même que si les ALAE ne sont pas subventionnés dans le cadre du CEJ, néanmoins, le CEJ viendra aider au financement des postes des responsables périscolaires considérés comme des coordonnateurs du contrat enfance jeunesse.

Les points Info enfance ne sont pas dans le CEJ. Ce sont des lieux d'accueil où l'on reçoit les familles mais par territoire, c'est-à-dire que le personnel des associations et les personnels municipaux ont des permanences et accueillent les familles dans chaque quartier. On accueille au centre mais également dans chaque quartier avec des points Info enfance. Cela n'entre pas dans le contrat enfance Jeunesse, il n'existe pas de financement particulier pour cela.

Nous avons sept points Info enfance sur le territoire : dans les MSP, la maison Berty Albrecht, le Palais du Travail, à l'AMPB et à l'espace de psychomotricité. À Saint-Jean, la permanence a lieu au centre d'animation. Pour 2016 ou 2017, nous ferons peut-être un rapprochement de ces points Info enfance dans les relais d'assistants maternels mais cela n'entre pas dans le contrat enfance jeunesse puisque, pour les permanences, il existe des horaires, les familles sont au courant, et c'est le personnel municipal qui fait les rotations. Toutes les associations de quartiers participent, privées comme publiques.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

6 – GARANTIE D’EMPRUNT DYNACITÉ – ACQUISITION EN VEFA DE 17 LOGEMENTS – 279-281 ROUTE DE GENAS – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention, je mets donc ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 contre) -

7 – GARANTIE D’EMPRUNT ALLIADE HABITAT SUITE AU RÉAMÉNAGEMENT DE VINGT-CINQ PRÊTS SELON DE NOUVELLES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Ce ne sont plus de nouveaux logements sociaux mais des réaménagements de prêts. Il suffit qu’on mette « logement social » et vous votez contre !

Je mets ce rapport aux voix.

Mme Michèle MOREL.- Est-ce notre droit de voter comme nous le souhaitons ? Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Je ne le conteste pas, je vous précisais qu’il ne s’agissait pas de nouveaux logements sociaux.

Mme Michèle MOREL.- Nous savons lire.

M. LE MAIRE.- C'est bien ce que je disais : quand apparaît « logement social », vous votez contre.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 contre) -

8 – GARANTIE D’EMPRUNT VILOGIA – ACQUISITION AUPRÈS D’ICF D’UN PATRIMOINE DE 76 LOGEMENTS ET 3 COMMERCES, AUX N° 4 A 10 RUE BAT YAM A VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Il n’y a pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 contre) -

9 – GARANTIE D’EMPRUNT VILOGIA – ACQUISITION DE 94 LOGEMENTS ET DE 71 PARKINGS, 1-3 RUE JACQUES BREL À VILLEURBANNE - M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Il n’y a pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 contre) -

10 – CRÉATION DE DEUX AUTORISATIONS DE PROGRAMME RELATIVE AUX AIDES FINANCIÈRES APPORTÉES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX ET LA RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE SOCIAL - M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 abstentions) -

11 – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION RELATIVE AUX MATÉRIELS INFORMATIQUES, RÉSEAUX ET PRESTATIONS ASSOCIÉES - M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je vais mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

12 – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION RELATIVE À LA FOURNITURE DE PIÈCES DÉTACHÉES - M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je vais mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

13 – MODIFICATIONS RELATIVES AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ENMDAD DE VILLEURBANNE : RETRAIT DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE ET ADHÉSION DE LA MÉTROPOLE DE LYON, NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION, PROTOCOLE FINANCIER 2016 - M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- C'est la conséquence de la création de la Métropole de Lyon au 1^{er} janvier 2015.

M. Loïc CHABRIER.- C'est un processus normal lié à la substitution de la Métropole par rapport au Conseil Général. Je rappelle que l'École nationale de musique est gérée par un syndicat mixte qui associait jusque-là la Ville et le Conseil Général. La Métropole se substitue au Conseil Général, il faut donc revoir tous les statuts, ce qui nous a également permis de les « toiletter » comme on dit en langage juridique, pour faire disparaître des éléments un peu obsolètes.

Il y a eu des désignations à la Métropole de conseillers métropolitains mais il fallait que le Conseil Départemental dénonce son appartenance et que le Conseil de la Métropole vote ces statuts, chose qui sera faite au Conseil de Métropole de janvier.

Je précise que le Conseil syndical de l'ENM a déjà adopté ces statuts. Il faut que nous, nous les adoptions puis le Conseil de Métropole, les personnes étant désignées, elles

pourront siéger au prochain Conseil syndical. C'est une procédure normale liée à la mise en place de la Métropole, elle a été un peu longue mais elle est utile et nécessaire.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

14 – PROGRAMME AMÉLIORATION DES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DANS LE PARC PRIVE : CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS PACT ET ALE - M. Richard LLUNG

15 – PARTICIPATION DE LA VILLE À LA POLITIQUE DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC DE LOGEMENTS PRIVÉS À VILLEURBANNE - M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Pour ces deux rapports, nous avons convenu qu'il pouvait y avoir des interventions groupées puisqu'ils sont tous les deux liés à l'amélioration des performances énergétiques dans le parc privé. M. Llung devait en être le rapporteur, il a dû nous quitter pour assumer ses fonctions de vice-Président de la Métropole dans je ne sais quelle commune, pour une présentation du PLU.

Je ne ferai pas le rapporteur mais je précise que la première délibération est une convention avec les deux associations PACT et ALE qui sont nos partenaires dans cette opération et dont l'action est décrite dans la délibération pour nous accompagner afin de présenter les différentes actions que nous mettons en œuvre dans la deuxième délibération.

Cette deuxième délibération concerne notre participation à la réhabilitation aux politiques de travaux d'amélioration énergétique à travers quatre grandes lignes déjà énoncées lors de l'année précédente :

- Une aide à l'isolation thermique par l'extérieur
- Une aide à l'audit énergétique dans les copropriétés en secteur Politique de la Ville
- Une aide aux propriétaires modestes pour leurs travaux d'économie d'énergie
- Une aide aux travaux ambitieux qui vont vers le BBC Rénovation

C'est accompagné des investissements annuels qui correspondent à chacune de ces lignes, ce qui fait un total de 225 000 € pour la deuxième délibération.

Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

À l'heure où la France essaye de donner des leçons au monde entier à travers la COP21 par des promesses en matière de développement durable pour sauver la planète, ces propositions sont certes louables mais fort dérisoires notamment par leur ampleur. Nous avons malheureusement tendance à cultiver les contradictions en France.

L'une des contradictions est la politique louable en matière d'amélioration des performances énergétiques pour les logements sociaux, aujourd'hui les logements privés et, dans le même temps, le campus de la Doua (à Villeurbanne) dénombre un grand

nombre de bâtiments en misère énergétique dont la réhabilitation n'est toujours pas programmée, y compris dans le plan Campus, faute de moyens !

Pourtant, de l'argent, on en trouve, et plusieurs zones du campus de Villeurbanne ont fait l'objet de deux voire trois séquences de travaux pour changer les trottoirs, changer la place des espaces verts (qui continuent de diminuer) et planter quelques arbres. Mais cela, les apparences, la Gauche y tient toujours beaucoup.

On pourrait aussi penser que c'est de la pédagogie : enseigner le bien-fondé du développement durable et ne pas s'en occuper dans les universités, sous les yeux des étudiants, c'est pour mieux leur apprendre à tricher peut-être mais ce n'est pas notre conception du monde dans lequel nous voulons vivre.

Monsieur le Maire de Villeurbanne et vice-Président de la Métropole en charge de l'université, il serait au minimum indispensable de dresser une feuille de route pour en finir avec la misère énergétique du campus de la Doua mais aussi des autres.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Que vous répondre ? Parfois, ce que vous dites est tellement délirant ! Il y a des choses ordinaires mais la Gauche sur le campus, nous ne voyons pas ce que cela vient faire là. Il est assez difficile d'entrer dans un dialogue avec vous sur ce sujet tant que vous nous égarez sur vos chemins très particuliers.

Votre dernier propos avait une certaine pertinence. Je fais appel à ce que je sais en tant que vice-Président à la Communauté urbaine et je l'ai d'ailleurs présenté récemment en Communauté urbaine, mes souvenirs sont donc frais. L'intervention de la Communauté urbaine dans le cadre du contrat de plan Etat-Région ou des plans d'investissement d'avenir -je ne sais plus mais cela montre que plusieurs dispositifs permettent d'intervenir- concerne les voiries et la chaufferie.

Je vais faire un peu d'histoire. C'est assez intéressant, cela montre que la collectivité était plus sage que les universitaires dans ce domaine, c'était le recteur en l'occurrence. C'était un peu particulier car la régie municipale de chauffage urbain en avait la responsabilité, c'est-à-dire qu'elle chauffait le campus. Voici bien longtemps, M. Chabroux était maire à l'époque, le recteur a dénoncé cette convention et le rectorat qui gérait a choisi de faire un nouveau contrat. Ils sont sortis de la convention quand ils l'ont pu, à l'échéance, et ils ont signé un contrat avec une filiale de Gaz de France. À l'époque, le marché du gaz était intéressant et concurrentiel, la régie de chauffage urbain était déjà dans le dispositif urbain et avait déjà l'avantage d'avoir plusieurs sources d'énergie, peut-être encore du charbon alors que le gaz faisait du lobbying. Le recteur et les autorités académiques se sont précipités sans bien tenir compte du futur dans ce domaine.

Maintenant, le contrat de gaz est arrivé à échéance, cela s'est très mal passé avec Gaz de France. Aujourd'hui, on se retourne vers nous, vers la collectivité Métropole, pour reprendre la responsabilité et raccorder, pour faire simple, le chauffage du campus au réseau de chauffage urbain. C'est un retour à une situation *ante* qui, sur le plan développement durable -on n'en parlait pas beaucoup à cette époque- était plus vertueuse par rapport aux sources d'énergie qui étaient amenées à intervenir.

Tout cela pour vous dire que c'est une préoccupation et justement l'un des axes aujourd'hui sur lesquels des modifications importantes interviendront dans les prochaines années.

Madame Vessiller, je vous donne la parole en vous remerciant de m'avoir permis cette incise.

Mme Béatrice VESSILLER.- Je reviens à la rénovation thermique du parc privé après la misère énergétique du campus. Nous nous réjouissons du rapport 338 et de la poursuite de la politique villeurbanaise d'aide à la réhabilitation thermique dans le parc privé qui est tout à fait intéressante et complémentaire de la politique engagée par la Métropole dans ce domaine, avec notamment les aides délibérées à la Métropole en septembre dernier de 2 000 € par logement ou de 3 500 € par logement selon le niveau de performance énergétique atteint dans les opérations, tout cela dans le cadre de la nouvelle plateforme Eco Rénovation.

Nous voterons bien évidemment ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci d'avoir souligné le fait que la Communauté urbaine, dans votre délégation, s'engage aujourd'hui dans cette politique énergétique du logement privé que nous serons amenés à trouver avec ce que nous faisons des modes collaboratifs.

Je mets le rapport n° 14 aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 abstentions) -

Je mets le rapport n° 15 aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 abstentions) -

16 – CRÉATION DE POSTES D'AGENTS NON TITULAIRES POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ – Mme Dominique BALANCHE

Mme Dominique BALANCHE.- Ce rapport passe chaque année dans le cadre de la préparation du budget primitif. C'est un rapport classique qui permet à la Ville de pouvoir donner au maire le pouvoir de signer des contrats dans le cadre de surcharge ou de mission particulière. Nous l'avions présenté en commission, je ne sais pas sur quoi portera l'intervention.

Merci.

M. LE MAIRE.- Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Les postes visés dans cette délibération ne nous paraissent pas tous relever d'un accroissement temporaire d'activité.

En effet, depuis 2011, cette délibération est la même chaque année et vous recourez aux mêmes intitulés de postes, en même nombre. Sur cinq ans, le temporaire n'est plus temporaire et un certain nombre d'activités visées ne sont pas temporaires mais bien liées au fonctionnement normal d'une collectivité, les ATSEM notamment. La Chambre régionale des comptes l'avait déjà souligné en 2011.

Ces recrutements qui se pérennisent mettent dans une situation précaire des agents qui aimeraient sans doute pouvoir accéder à un emploi stable, surtout dans la conjoncture actuelle.

Nous ne pouvons accepter que la Ville ne fasse pas un effort de réduction du recours aux agents non titulaires.

Nous nous abstenons.

Je vous remercie.

Mme Dominique BALANCHE.- Concernant les ATSEM, nous sommes sur des situations d'agents en attente de passer les concours. Ces enveloppes qui vous paraissent récurrentes sur certaines lignes ne concernent pas toujours les mêmes personnes, il y a un roulement d'effectifs. Des personnes passent par des périodes où elles sont non titulaires puis elles deviennent fonctionnaires de la collectivité.

Ce que vous dites peut être en partie vrai pour certaines situations mais beaucoup de ces cadres d'emploi concernent un turnover de personnes qui entrent dans la collectivité et qui, en attente d'examen, peuvent être fonctionnaires de la collectivité. Voilà la nuance.

Par ailleurs, certains postes ont besoin de forces vives sur des contrats sur des longues périodes, de 12 mois ou 18 mois au maximum, pour pouvoir accompagner la Ville dans ses politiques. Aujourd'hui, des postes ne sont pas créés et ne le seront pas demain, il y a donc nécessité d'avoir des agents non titulaires.

Après, ce sont des lignes budgétaires, c'est-à-dire que certaines sont couvertes sur un exercice budgétaire et d'autres ne seront pas utilisées mais nous sommes obligés de prévoir un certain nombre de postes qui permettent à chaque service de pouvoir répondre très rapidement à leurs besoins.

Merci.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (47 pour – 7 abstentions) –

17 – CRÉATION DE POSTES D'AGENTS NON TITULAIRES DANS LE CADRE DES OPÉRATIONS DE RECENSEMENT – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Elles ont lieu chaque année mais elles ne sont pas tout à fait de même nature.

Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

18 – CRÉATION DE POSTES D'AGENTS NON TITULAIRES POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

19 – RÉVISION DU CADRE DU PERSONNEL – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour – 5 abstentions) –

20 – CONVENTION TRANSACTIONNELLE ENTRE UN AGENT MUNICIPAL ET LA VILLE DE VILLEURBANNE – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

21 – MISE EN ŒUVRE D'UNE INDEMNITÉ DÉGRESSIVE REMPLAÇANT L'INDEMNITÉ EXCEPTIONNELLE – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

22 – REMISE GRACIEUSE DE DETTES DE RESTAURATION SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Monsieur Berthilier, quelques mots ?

M. Damien BERTHILIER.- Monsieur le Maire,

Ce rapport concerne la remise gracieuse de dettes pour de la restauration scolaire ou périscolaire alternativement, sur des cas particuliers qui sont ici anonymés mais qui couvrent une période plus ou moins longue selon les personnes et surtout la date de découverte de cette dette. Je vous rappelle que les dettes sont transmises au Trésor Public, à la trésorerie municipale, et nous n'avons pas forcément connaissance des difficultés dans lesquelles se trouvent les familles, ce qui explique que nous ayons parfois des dettes qui courent sur plusieurs années.

Je répondrai aux questions.

M. LE MAIRE.- Madame Branska-Farille ?

Mme BRANSKA-FARILLE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Concernant la remise gracieuse de dettes de restauration scolaire, nous tenons à souligner que cette problématique devient récurrente chaque année. Avec le temps, on acquiert normalement une certaine expérience, on peut donc ajuster la gestion du fonctionnement et la communication entre la trésorerie des cantines et la mairie.

En principe, nous ne sommes pas contre la remise gracieuse de dette mais, en l'occurrence, on arrive à des montants aberrants. Je vous donne l'exemple d'une famille dont la dette s'élève à 1 262 € et s'étale sur deux ans. Il y en a d'autres et cela amène à se poser la question sur le côté abusif et pas sérieux de cette affaire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur Berthilier ?

M. Damien BERTHILIER.- Madame Branska-Farille, Je vais répondre à votre question et peut-être élargir car je pense que vous en avez trop dit ou pas assez.

Sur le cas dont vous parlez, effectivement, la somme est importante. Pourquoi ? C'est expliqué dans la délibération, nous avons souvent soit des personnes pour lesquelles le tarif appliqué n'est pas le bon en fonction d'une mauvaise domiciliation, c'est-à-dire qu'elles se retrouvent hors Villeurbanne, soit des personnes qui ont par exemple été inscrites tardivement ou pas inscrites et qui se voient appliquer le tarif non-inscrit.

Effectivement, pour certaines personnes, la dette court depuis longtemps sachant que la mission première de la trésorerie municipale est de procéder au recouvrement. Énormément de cas que vous ne voyez pas ici font l'objet de recouvrement et parfois d'étalement mais la plupart des familles régularisent leur situation.

Quand nous arrivons à ce type de délibération et nous en aurons probablement tous les ans, c'est que nous sommes dans les cas ultimes sur lesquels la situation de précarité est telle que, finalement, nous ne pourrons pas recouvrer la somme et une annulation de dette devient nécessaire. Je vous demande quand même de noter que nous sommes sur 15 cas plus 5 qui sont à moins de 5 € sur plus de 7 500 factures à chaque période. Je pense qu'il faut relativiser.

Effectivement, nous pourrions travailler encore davantage la prévention et la détection des cas mais la réalité de la comptabilité publique fait qu'il existe cette séparation de l'ordonnateur et du payeur et que nous ne disposons pas forcément de la remontée de ces situations.

Madame Branska-Farille, je pense que votre parti qui se prétend intéressé par la question des plus défavorisés ne devrait même pas se poser la question. La réalité, c'est que vous faites souvent de l'idéologie, vous pensez qu'il y a de l'abus, vous ne voulez pas admettre qu'il puisse y avoir des personnes dans une extrême précarité et difficulté et pour qui faire une démarche administrative et dire qu'elles ne sont pas en capacité de payer est quelque chose d'extrêmement difficile et douloureux. Ne pas pouvoir payer la restauration scolaire de ses propres enfants a quelque chose de terriblement accablant. D'ailleurs, la plupart du temps, les familles essaient de régulariser ces situations quoi qu'il leur en coûte. Voulez-vous que je mette des panneaux aux enfants dont les parents n'ont pas payé, que j'exclus de la restauration scolaire les enfants qui sont dans cette situation ?

Ces propos un peu généraux que vous pouvez avoir si souvent résistent mal à la réalité des plus modestes des Villeurbannais qui, malheureusement, quand ils se retrouvent dans ces situations, c'est que les difficultés se sont accumulées pour eux et je ne me sens pas capable vis-à-vis d'enfants de leur dire qu'ils ne mangeront pas à la cantine parce que leurs parents n'ont pas été en capacité de payer.

Les droits de l'enfant, c'est de privilégier sa situation, de regarder la façon dont il peut étudier dans de bonnes conditions, de lui éviter des problèmes de santé graves puisque,

pour certains enfants, le repas à la cantine est le plus équilibré voire parfois le seul repas complet.

Nous avons cette vigilance et je préfère faire une quinzaine annulations de dette plutôt que d'avoir sur la conscience des choses beaucoup plus graves vis-à-vis des enfants de Villeurbanne.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 abstentions) –

23 – INSTALLATION DE VIDÉOPROJECTEURS DANS LES GROUPES SCOLAIRES DE VILLEURBANNE – APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX ET CRÉATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Monsieur Berthilier ?

M. Damien BERTHILIER.- Nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises, à travers les débats budgétaires, les premiers déploiements. Les vidéoprojecteurs sont actuellement en place sur deux groupes scolaires, Antonin Perrin et Château Gaillard. Ils ont été déployés sur l'année scolaire précédente. Cette installation s'est bien déroulée, nous allons maintenant entrer dans la phase dite de généralisation qui nous amènera jusqu'en 2020 au déploiement des vidéoprojecteurs dans toutes les classes et salles annexes de la ville.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous ne pouvons qu'approuver ces équipements pour les écoles de Villeurbanne.

Toutefois, nous nous permettons de signaler que de nombreuses expérimentations se font partout dans le monde sur l'usage de la tablette qui révolutionne les apprentissages des bases, points sur lesquels la France est en échec. Les retours sur ces expérimentations sont particulièrement positifs, il serait donc fort utile de l'expérimenter aussi à Villeurbanne, y compris dans les quartiers en difficulté où les apprentissages des bases sont par nature très difficiles.

Nous voterons évidemment cette résolution.

M. LE MAIRE.- Madame Panico ?

Mme Virginie PANICO.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Monsieur le Maire, vous proposez au vote de notre assemblée une autorisation de programme de crédits de paiement pour le déploiement des vidéoprojecteurs interactifs dans les 600 classes des écoles de Villeurbanne. Enfin, les élèves de Villeurbanne vont bénéficier d'outils pédagogiques modernes. Ils le méritent ! Enfin, les élèves de Villeurbanne ne subiront plus une véritable fracture numérique avec les élèves d'autres

villes déjà équipées. Enfin, les écoles de Villeurbanne rentrent dans le XXIème siècle et il était temps !

Cependant, il est vrai qu'en matière d'éducation, vous avez l'habitude d'avoir un train de retard. Déjà, avec la forte hausse de la population scolaire, vous n'avez pas su ou pas voulu, on se pose encore la question, anticipez.

Résultat, des centaines d'écopiers connaîtront pendant 4 ans les joies de classe dans des préfabriqués au sein du groupe scolaire provisoire que vous avez appelé Groupe Scolaire Préfiguratif. Digne de Raymond Devos ! De qui se moque-t-on ? Des élèves, de la communauté éducative et des parents d'élèves hostiles ?

À lire le texte de votre délibération, il aura fallu attendre le cadre de la loi sur la refondation de l'école de la République de M. Vincent Peillon pour découvrir l'intérêt pédagogique du numérique. Ce n'est plus le Conseil Municipal mais l'École des fans !

Heureusement que l'école de la République n'a pas attendu 2013 pour découvrir le numérique et l'innovation pédagogique ! Le seul intérêt de la loi de soi-disant refondation de l'école est d'avoir renvoyé M. Peillon à ses études, permis à M. Hamon de faire un tour de manège ministériel et de laisser hélas Mme Vallaud-Belkacem détruire tout ce qui marchait à l'école : *blitzkrieg et bellum gallicum*. Dommage pour l'allemand et le latin !

Eh oui, Monsieur le Maire, M. Peillon n'a fait que reprendre le plan de développement des usages du numérique à l'école, appelé plan DUNE, présenté le 25 novembre 2010 par M. Chatel dans la continuité de la mise en place des TICE, des ENT et du B2I par M. Darcos.

Que de temps perdu pour les écopiers de Villeurbanne de voir enfin mise en place dans notre commune une proposition défendue par notre candidat M. Jean-Wilfried MARTIN ! Vous retrouverez facilement, Monsieur le Maire, cette proposition dans notre plaquette. Nous savons que vous êtes un grand collectionneur de ces propagandes électorales.

Comme vous l'avez compris, Monsieur le Maire, nous voterons pour notre projet !

Je vous remercie de votre attention.

(Rires)

M. LE MAIRE.- Mme Morel est dépositaire de nos propositions, elle vient d'en faire la preuve ! Je peux vous dire que cela figurait également dans notre programme municipal, nous n'en avons pas l'exclusivité mais nous l'avions énoncé.

Madame Panico, vous étiez la digne successeure de M. Lacoste. Dans la nuance, il était difficile de mieux faire.

Monsieur Berthilier ?

M. Damien BERTHILIER.- M. Morel semble découvrir les tablettes comme M. Morales découvrait tout à l'heure les pommes tachées, lesquelles pommes viennent de Condrieu, d'un producteur de taille assez modeste avec très peu d'intermédiaires, peut-être un éventuellement et, effectivement, nous travaillons très étroitement avec lui.

Ce que vous dites résisterait assez peu à la discussion que vous pourriez avoir avec cet agriculteur fort intéressant, tout comme la prochaine fois je pourrai vous parler des vaches de Mornant qui sont élevées très naturellement avec des tourteaux de soja qui viennent de France contrairement à beaucoup d'autres qui sont élevées avec des tourteaux de soja provenant du Brésil où il y a des OGM.

Si vous voulez que nous commencions à parler de ces choses et de la certaine avance que nous avons sur le sujet, comme sur la question du numérique, pas de problème.

Monsieur Morel, les tablettes font partie des outils mais on conçoit le numérique dans un ensemble. Elles seront probablement déployées dans certaines écoles mais elles le sont d'abord au niveau du collège car, d'un point de vue pédagogique, il est préféré par l'Éducation nationale et les enseignants que nous déployions les vidéoprojecteurs interactifs qui sont finalement la base, à l'école maternelle ou à l'école élémentaire, d'un travail interactif entre l'enseignant et les élèves. L'appropriation de l'usage de la tablette au sein de l'école primaire n'est pas si évidente que cela mais elle se pratique plutôt sur des classes mobiles que nous allons expérimenter très bientôt à l'école Saint-Exupéry.

La Métropole de Lyon va déployer dans trois collèges de la Métropole des tablettes individuelles, notamment au collège Aimé Césaire dont dépend actuellement l'école Saint-Exupéry. Dans ce plan de préfiguration du numérique, loi de refondation de l'école, ce déploiement pourra s'opérer et nous commençons à imaginer qu'il puisse y avoir un co-équipement de vidéoprojecteurs interactifs et de tablettes dans certaines écoles plutôt sous la forme de classe mobile, c'est-à-dire qu'elles puissent être utilisées de manière ponctuelle.

Vous avez raison, le déploiement des vidéoprojecteurs est une bonne chose d'autant plus que des villes, dans les circonstances actuelles, font plutôt le choix de déployer de manière un peu différenciée les classes ou de ne déployer que sur certains niveaux. Nous, nous faisons le choix de déployer à tous les niveaux.

Madame Panico, excusez-moi mais le numérique et notre préoccupation pour ce dernier n'est pas apparue avec les vidéoprojecteurs interactifs. Le premier outil pédagogique innovant c'est est le professeur ? Cela existe depuis l'Antiquité.

Puisque vous aimez les gouvernements socialistes, nous pouvons parler du plan informatique pour tous de M. Fabius qui date de 1985 et, à cette époque, la Ville déployait déjà les fameux MO5 et, depuis cette époque, nous avons déployé des ordinateurs et même des salles informatiques dans toutes les écoles.

Aujourd'hui, déployer en complément des vidéoprojecteurs interactifs est une très bonne chose mais cela s'inscrit dans cette continuité. L'attachement que nous avons à l'outil numérique et plus largement à l'innovation pédagogique qui relève également du numérique, nous le concrétisons aujourd'hui. Je crois que cet investissement de 2,8 M€ dans une période de contraintes fortes pour équiper 600 salles, c'est un engagement considérable et qui s'inscrit dans la politique de soutien à l'innovation pédagogique et la qualité des enseignements que nous portons depuis maintenant plus de 30 et quelques années.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

24 – ZAC – GRATTE-CIEL CENTRE-VILLE – CONDITION RÉSOLUTOIRE ATTACHÉE À LA VENTE DES TERRAINS VILLE – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je vais mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

25 – OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES À VILLEURBANNE – Mme Nathalie PERRET

M. LE MAIRE.- Madame Perret ?

Mme Nathalie PERRET.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il s'agit d'un rapport au caractère nouveau portant sur les ouvertures dominicales des commerces. Je souhaiterais rappeler quelques éléments de contexte.

Aujourd'hui, comme par le passé, le travail du dimanche est l'exception et trois types de dérogations existent :

- Des dérogations sectorielles permanentes comme par exemple le cas des hôtels, des cafés, des restaurants, des fleuristes ou encore un certain nombre de services publics.
- Des dérogations territoriales comme les zones touristiques et les périmètres d'usage de consommation exceptionnelle.
- Des dérogations soumises à autorisation préfectorale ou municipale qu'on appelle les dimanches du maire.

C'est bien dans le cadre de cette dernière dérogation que le rapport de ce jour s'inscrit. En effet, jusqu'à présent, le maire prenait des arrêtés sans avis du Conseil Municipal sur les jours autorisés pour les ouvertures dominicales des commerces et il s'agissait de 5 jours au plus par année.

La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite Loi Macron qui a été adoptée le 6 août 2015 prévoit, à travers son article 250, la possibilité d'autoriser jusqu'à 12 ouvertures dominicales à partir de l'année 2016. Pour 2015, elle autorise 9 dimanches, c'est une période transitoire.

La liste des dimanches doit être arrêtée par le maire avant le 31 décembre pour l'année suivante. Cette décision est désormais prise après avis conforme du Conseil Municipal et de la Métropole dès lors que le seuil excède 5 dimanches afin de s'assurer du respect d'un équilibre sur l'agglomération.

Cet avis a été rendu favorable lors du Conseil Métropolitain du jeudi 10 décembre 2015. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur deux propositions.

Pour la fin d'année 2015, il s'agirait d'autoriser l'ouverture de 2 dimanches supplémentaires, on passerait de 5 à 7 dimanches d'ouverture.

Pour l'année 2016, il est proposé de donner la possibilité aux commerces de détail villeurbannais d'ouvrir 10 dimanches par an. Ce choix est le fruit d'une analyse des besoins du territoire et s'est fait en concertation avec les associations de commerçants et l'analyse des demandes de certaines enseignes. Le choix s'est également fait en articulation avec les communes environnantes. Il fallait bien entendu prendre en compte le cas de la ville de Lyon et de Vaulx-en-Velin puisque le centre-ville Gratte-Ciel est encerclé par les deux pôles majeurs de l'agglomération : La Part-Dieu et Carré de soie.

Pour terminer, des branches professionnelles spécifiques qui adressent des demandes au maire peuvent également bénéficier d'un traitement différencié. Elles peuvent demander des dates d'ouverture dominicale différentes mais toujours dans la limite de 12. Deux branches ont fait des demandes spécifiques, il s'agit des commerces alimentaires ayant une surface supérieure à 400 m² et de la branche de l'automobile.

Ainsi, pour les commerces de détail alimentaire qui ont une surface supérieure à 400 m², il est proposé un nombre d'ouvertures porté à 9 et, pour la branche automobile qui en a fait la demande également, il est proposé de donner la possibilité d'ouvrir 5 dimanches.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Morales ?

M. Richard MORALES.- Merci Monsieur le Maire.

En octobre 2014, le ministre de l'Économie, M. Macron, dans l'esprit de libérer les contraintes liées au travail du dimanche et surtout de nettoyer le fatras des dérogations multiples et diverses afférentes au travail dominical, a dévoilé les grandes lignes de son projet visant à élargir et surtout clarifier les dérogations au travail le dimanche. L'ensemble était assorti d'une mise en place de mesures en faveur des salariés.

M. Macron a partiellement avalé sa cravate car l'écart entre sa volonté initiale de libéraliser le travail le dimanche et le texte final est patent. Après l'examen à l'Assemblée nationale en février 2015 et l'adoption dans le cadre de la loi Macron le 6 août, il ressort que les maires auront finalement la possibilité de donner des dérogations pour l'ouverture le dimanche des commerces, jusqu'à 12 journées par an.

L'analyse rétrospective de cette période de débats a bien montré plusieurs choses : d'abord, que les Français sont majoritairement favorables au travail le dimanche avec des rémunérations doublées et assorties de repos compensateur ; ensuite, que ce travail doit faire l'objet d'accord de branches ainsi que d'entreprise et commerce dans leur convention collective.

Les socialistes pensent toujours que le travail est nocif et que sa réduction conduira bien évidemment au bonheur et à la béatitude sociale. C'est le syndrome des lendemains qui chantent, syndrome qui est à l'économie ce que Pinocchio est aux contes de fées.

Les Français aiment le travail, la preuve, ils en cherchent. Si les politiques ne sont pas revenus sur la loi idiote des 35 heures, les Français l'ont contournée depuis longtemps car, hors la fonction publique, les salariés français à temps complet travaillent en

moyenne 39,5 heures par semaine, bien au-delà des 35 heures selon une étude pertinente de la DARES.

Nos compatriotes ont compris depuis longtemps que c'est bien le travail qui conduit au confort social, c'est bien le travail qui amène la richesse d'une nation qui lui permet d'offrir à ses concitoyens une école de qualité pour ses enfants ; c'est le travail qui lui permet d'offrir une médecine d'excellence, un niveau socioculturel de qualité reconnu et c'est bien le travail qui produit les richesses qui donnent à une nation les moyens de se protéger.

Libérer le travail des contraintes dans une situation de crise est d'autant plus nécessaire que nous risquons demain de devoir abandonner notre confort socio-économique pour ne pas avoir assez travaillé.

La loi Macron prévoit au final l'ouverture des commerces jusqu'à 12 dimanches par an, laissant aux maires la possibilité de réduire ce nombre, ce que vous ne manquez pas de faire en descendant selon les structures commerciales -puces, braderies et établissements commerciaux, notamment alimentaires- à 10, 9 et même 5 ouvertures dominicales par an.

C'est une erreur dommageable car ce travail dominical conforte une dynamique d'activité commerciale vitale comme à La Soie qui va très mal et tient surtout par le cinéma multiplexe Pathé. C'est également une erreur dommageable car le travail le dimanche crée des emplois. Des salariés s'emparent même de l'opportunité de travailler seulement le dimanche et je pense entre autres au témoignage d'une étudiante villeurbannaise heureuse de travailler le dimanche matin à Monoprix, ce revenu complémentaire lui permettant de payer son loyer. Il faut laisser le libre choix aux commerçants de travailler et d'utiliser les 12 dimanches dont ils disposent. Il faut leur dire, en conformité avec la loi, qu'ils disposent de 12 dimanches par an et qu'ils les gèrent comme ils l'entendent, ce serait la moindre des choses.

Nous nous abstiendrons sur ce dossier incomplet qui n'est une solution à rien.

M. LE MAIRE.- Tout cela pour finir ainsi. Vous avez eu quelques propos assez rationnels au début de votre intervention.

M. Richard MORALES.- Je ne vous demande pas de me juger, nous ne partageons pas les mêmes idées. Vous passez votre temps à essayer d'humilier.

M. LE MAIRE.- Mme Perret répondra à votre propos. Cependant, vous avez cité les 5 dimanches en disant que nous étions des dogmatiques. Dans la délibération, les 5 dimanches concernent les concessions automobiles qui n'en demandent pas davantage.

Mme Natalie PERRET.- Tout à fait.

M. LE MAIRE.- Ils n'en demandent que 5 car ce sont les sorties de voitures. Si nous en donnions plus, il y aurait une espèce de propos idéologique.

M. Richard MORALES.- Libérez le travail !

M. LE MAIRE.- Nous allons libérer les voitures dans la rue même quand ils ne veulent pas en vendre ?

Monsieur Gluck ? Votre propos sera sûrement différent.

M. Olivier GLUCK.- Très différent mais également très idéologique.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Mme Aubry déclarait le 7 décembre : « *Sarkozy a tué la République et nous, nous avons tué la politique* ». En effet, nous avons tous une part de responsabilité et le gouvernement actuel est responsable de la perte de repères politiques. En menant une politique contraire à ses engagements et similaire à celle de ses prédécesseurs, comme la dérégulation du droit du travail, le démantèlement des protections salariales sous prétexte de compétitivité, le transfert de l'argent public aux entreprises sous forme de subventions ou d'exonérations fiscales, il a appauvri et précarisé les salariés.

La stratégie de déconstruction du code du travail, initiée voici plus de trente ans, risque, si elle aboutit, de nous ramener au ^{IXX}^{ème} siècle. Nous condamnons l'accord national interprofessionnel et la loi Macron qui y contribue. La modification des conditions d'exercice du travail dominical n'en est qu'un exemple emblématique.

Le travail du dimanche concerne essentiellement les femmes, dans des secteurs tels que le commerce ou la restauration. C'est le royaume des petites paies et des situations précaires qui ne peuvent dire non. Dans la grande distribution, par exemple, le salaire moyen est de 1 300 € par mois et 60 % des salariés sont à temps partiel. Dans ces conditions, le travail le dimanche devient vite une obligation pour vivre. C'est également un jour de plus sans les enfants, parfois laissés seuls à la maison, un jour de plus levés tôt et couchés tard et ainsi de suite.

Un argument en faveur de l'ouverture dominicale serait l'effet bénéfique sur l'emploi ou l'activité mais cela ne change rien à la consommation : ce n'est pas parce qu'un magasin est ouvert un autre jour que les achats augmenteront. C'est un simple étalement dans le temps. Aux États-Unis, par exemple, les horaires élargis ont permis d'augmenter l'emploi de 1 % mais ont parallèlement contribué à la destruction d'emplois dans les petits commerces. En Italie, l'ouverture des magasins sept jours sur sept a favorisé l'augmentation des prix pour compenser la hausse des frais fixes engendrés par les horaires élargis.

La loi prévoyait déjà de très nombreuses exceptions au repos dominical. Le travail le dimanche est déjà trop développé : en 2010, selon l'INSEE, 6,4 millions de personnes travaillent le dimanche, soit plus du quart de la population active. Selon l'INSEE toujours, travailler le dimanche va presque toujours de pair avec le travail du samedi et souvent avec des horaires variables et une plus grande amplitude de la journée de travail. Dans le commerce de détail ou l'artisanat commercial, travailler le samedi est la règle et travailler le dimanche est récurrent : 93 % des personnes ayant un emploi dans les métiers du commerce travaillent le samedi ou le dimanche, habituellement ou occasionnellement.

Le travail du dimanche, c'est la surexploitation non seulement des individus qui y sont contraints mais de toute la société réduite à sa fonction de consommation marchande.

Le repos dominical est un droit fondamental du travail et un choix de société. C'est une loi fondamentale de la République laïque française. Bien vivre, c'est avoir le temps d'être en famille ou entre amis, avoir du temps de loisir autre que celui d'être obligé de faire ses

courses le dimanche. La course effrénée à la consommation, avec le gaspillage et la dégradation de l'environnement qui l'accompagnent, ne peut plus être érigée en modèle de société.

Douze ouvertures dominicales, cela représente un dimanche par mois si on enlève les congés annuels. À terme, le risque est bien une généralisation du travail le dimanche et du travail de nuit, avec la disparition complète des avantages qui y sont associés, comme cela a été le cas aux États-Unis ou dans les zones touristiques en France. Pour que les salariés ne soient plus obligés de travailler la nuit ou le dimanche, il faut augmenter les salaires, ce qui induirait une réelle relance de l'activité.

Nous refusons la mise en œuvre de cette régression sociétale et nous voterons contre cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Vous nous aviez prévenus que ce serait idéologique, nous ne sommes donc pas surpris.

Madame Maurice pour le groupe Les Républicains ?

Mme Martine MAURICE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La loi Macron, dont on sait bien dans quelles circonstances elle a été adoptée et dont on constate aujourd'hui qu'un travail parlementaire minimum aurait pu être utile, prévoit que l'intercommunalité, pour nous la Métropole, doit valider les choix du maire au-delà d'un certain nombre de dimanches d'ouverture (5 en l'occurrence) comme si le maire souffrait d'une présomption d'incompétence et que l'échelon intercommunal était forcément beaucoup plus à même de décider du bien-fondé de l'ouverture dominicale d'un commerce sur une commune.

La Métropole a émis un avis favorable lors du dernier Conseil de Métropole le 10 décembre passé, en faisant confiance aux maires et en allant dans le sens de l'autonomie, en validant à l'avance les décisions à venir des élus de proximité, ce que notre groupe, Les Républicains, a d'ailleurs salué.

Pour en revenir à la loi Macron en elle-même, elle a suscité de vives réactions parmi vos amis : Martine Aubry, Anne Hidalgo, Benoît Hamon, Arnaud Montebourg, etc., je ne vais pas tous les citer car nous serions là encore demain. Reconnaissez tout de même que c'est un changement de position radical au sein de la Gauche auparavant vigoureusement opposée à une extension d'ouverture du travail le dimanche.

Les communistes et les Verts qui vous accompagnent ne sont d'ailleurs pas en reste. J'ai entendu à la Métropole qu'ils parlaient de soumission aux exigences du MEDEF, de contresens des valeurs de la Gauche, de destruction de la famille, des relations humaines mises de côté, de dégradation de vie en positionnant les femmes en principales victimes. Bref, nous avons droit quasiment au même discours ce soir, un discours très négatif et alarmiste, alors que beaucoup de nos compatriotes pointent au chômage, que beaucoup d'emplois féminins sont à 80 % (notamment dans la grande distribution), que les étudiants ont besoin de ces jobs pour améliorer leur quotidien, et c'est cela la vraie vie mais, apparemment, vous ne voyez pas les problèmes des Français de la même manière.

Pour rappel, seuls les salariés volontaires ayant donné leur accord par écrit peuvent travailler le dimanche, cela ne peut être imposé et cela ne doit pas être discriminatoire au sein de l'entreprise ou pour une embauche. Un même salarié ne peut travailler ni plus de six jours par semaine ni tous les dimanches, et l'employeur doit permettre aux salariés d'exercer personnellement leur droit de vote lors d'un scrutin national et local qui a lieu le dimanche. Parfois, cela peut servir.

Je ne vais pas revenir dans les détails de la loi, la délibération nous explique les grandes lignes et, au regard des dimanches travaillés proposés sur Villeurbanne, il nous semble judicieux de donner la possibilité à nos commerces d'ouvrir les 6 et 27 décembre 2015 en supplément et, en 2016, de retenir le nombre de 10 dimanches ou 5 à la demande spécifique des commerces automobiles par exemple.

Notre ville fait partie d'une grande zone urbaine où les principaux commerces sont ouverts pendant les périodes des fêtes, soldes ou événements particuliers, et il est tout à fait approprié pour notre commerce local de faire de même et d'offrir aux Villeurbannais la possibilité de faire leurs achats sur place.

De plus, il sera toujours possible de rectifier ce nombre d'ouvertures puisque, chaque année, nous nous prononcerons sur le sujet avant le 31 décembre.

Il faut également souligner que Villeurbanne ne fait pas partie des zones touristiques comme Paris et que nous ne débattons ici, ce soir, que de l'ouverture de 10 dimanches, au plus 12, sur une année qui en compte 52.

Notre groupe émet un avis favorable à cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci.

Effectivement, vous l'avez dit vous-même, il est plutôt bien que ce soit aux communes de décider entre 5 et 12 dimanches puis que la Communauté urbaine donne un avis conforme à celui des communes. Cela correspond à des préoccupations qui ont pu être exprimées par certains, c'est-à-dire que les communes ne se dessaisissent pas d'un certain nombre de leurs responsabilités et je trouve que c'est plutôt une vraie responsabilité qu'elles ont.

Néanmoins, concernant la perspective de me retrouver dans un débat avec cinq ou six intervenants pour entendre la même chose chaque année, je pense lâchement que nous aurions pu nous en dispenser.

Monsieur Bravo ? Nous savons déjà ce que vous allez dire puisque Mme Maurice a été votre porte-parole.

M. Hector BRAVO.- Elle a répété l'intervention de M. Picard au Conseil Municipal que je cherchais pour y reprendre quelques idées, merci de l'avoir fait pour moi.

Je reprends ici l'intervention de M. Soares qui est absent aujourd'hui.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

On nous reproche parfois de traiter les sujets sous l'angle de l'actualité nationale mais si nous avons là un sujet national, c'est bien celui du travail le dimanche.

Permettez-moi donc de débiter mon intervention sur une considération plus générale, celle d'un choix de société, d'un choix de civilisation. La finalité de l'Homme est-elle dans l'alternative du travail ou de la consommation ? Quelle place pour quel loisir ? Nous sommes ici 45 élus à nous inscrire à Gauche, dans cette famille politique qui s'est fondée entre autre sur ce symbole du triangle rouge, ce triangle qui représentait la séparation d'une journée de 24 heures en trois : 8 heures de travail, 8 heures de repos et 8 heures de loisirs.

À Gauche, avons-nous oublié cette vision fondamentale de la société ? C'est pourquoi nous voterons contre par principe car nous refusons d'entrer dans une logique de renoncement.

L'extension du travail dominical est une vieille rengaine de la Droite mal argumentée et dont les effets bénéfiques sur l'emploi ou l'économie restent à prouver. S'est-on appuyé sur des études économiques qui démontreraient l'avantage de l'ouverture du dimanche ? Non, on répond simplement aux injonctions des grandes surfaces.

Rétablissons au moins une vérité : le vendredi, si un client n'a pas 10 € à dépenser, il n'en aura pas plus le dimanche. C'est donc une vue de l'esprit que d'imaginer qu'ouvrir le dimanche augmentera le pouvoir d'achat. Non, il va l'étaler sur sept jours.

S'il y a un fait avéré, c'est bien la dégradation des conditions de travail des salariés. La loi Macron parle de volontariat, le volontariat a peut-être un sens pour les banquiers d'affaires mais, je peux vous le dire, chez les salariés, il en est tout autrement. Comment s'assurer d'un volontariat dans le cadre d'un emploi salarié, qui plus est dans des secteurs comme la vente où, on le sait, les conditions sont de plus en plus précaires et les CDI ne sont pas légion ? Vous voulez aligner les petits commerçants sur les ouvertures du Carré de Soie mais, pour le choix de société, par souci de pragmatisme, nous voterons contre ce rapport.

M. LE MAIRE.- Monsieur Chabrier ?

M. Loïc CHABRIER.- Merci Monsieur le Maire.

À défaut d'idéologie, ce sera nettement plus pragmatique.

Le commerce est une composante essentielle de la dynamique de nos territoires. Cela se vérifie dans la Métropole qui concentre plus de 2 350 commerces, le troisième pôle commercial de l'agglomération avec les Gratte-Ciel principalement hors le Carré de Soie, des pôles secondaires mais importants, à Grandclément ou aux Maisons-Neuves.

C'est pourquoi la Ville mène depuis longtemps une politique volontariste pour soutenir le commerce de proximité et favoriser la dynamique commerçante.

Cette action se joue à des échelles différentes, qu'il s'agisse du soutien à l'organisation de manifestations comme le marché de Noël sur l'avenue Henri Barbus ou la mise en place de périmètre de sauvegarde du commerce ou le doublement de la surface commerciale au cœur du projet urbain des Gratte-Ciel de demain.

Dans ce domaine, en tant qu'élus, nous devons concilier des exigences souvent contradictoires : satisfaction des consommateurs, développement des entreprises, équité des conditions locales de concurrence, préservation du tissu urbain et animation des

centres-villes. C'est pourquoi une approche équilibrée est nécessaire pour satisfaire les attentes sans cesse renouvelées des habitants et des consommateurs qui, s'ils ne sont pas toujours les mêmes, participent d'un même élan au développement et à l'attractivité de la ville.

C'est cet esprit qui a guidé notre choix de porter à 10 le nombre d'ouvertures dominicales autorisées dans le cadre des dimanches du maire. Cette possibilité a été ouverte par la loi croissance pour l'activité et l'égalité des chances adoptée le 10 juillet dernier. Cette loi illustre la volonté du gouvernement de lever certains freins à l'économie française et elle a été le fruit d'un immense travail parlementaire. Elle a pour objectif d'offrir plus de vitalité, de justice et de transparence pour renforcer la croissance, favoriser la création d'emplois et satisfaire les attentes de nombreux salariés qui ont envie et besoin de travailler le dimanche. Je ne sais plus qui évoquait les étudiants, c'est le cas mais également d'autres personnes qui souhaitent travailler le dimanche, ne vous en déplaise. C'est cette ambition qui a guidé la réforme proposée.

M. LE MAIRE.- Nous étions un certain nombre d'élus à travailler les deux derniers dimanches. Je sais que certains s'en sont un peu exonérés. C'était un peu particulier mais il nous arrive également de travailler le dimanche.

(Brouhaha)

M. Loïc CHABRIER.- Pour vous donner un exemple, je citerais cette salariée de Darty à Paris, lorsque le centre commercial dans le 15^{ème} arrondissement a été ouvert pour la première fois le dimanche. Elle disait que, pour elle, c'était tout bénéfique puisqu'elle était payée double le dimanche, elle avait son mercredi pour ses enfants et, en Ile-de-France, elle pouvait venir travailler le dimanche sans embouteillage et encombrement dans les transports en commun.

Respectez au moins ceux qui ne pensent pas comme vous et qui ont besoin et/ou envie de travailler le dimanche.

C'est cette ambition qui a guidé la réforme proposée de l'ouverture du dimanche des commerces de détail. En 2009, je rappelle à l'attention de Mme Maurice, puisque cela concernait votre majorité à l'époque, la précédente loi sur ce sujet avait consacré de nombreuses zones d'exception permettant aux grandes surfaces commerciales d'ouvrir tous les dimanches avec des règles de compensation généreuses. Cette loi avait un double défaut : d'une part, elle banalisait le travail dominical avec 52 dimanches, d'autre part, elle octroyait un avantage aux zones périphériques au détriment des centres-villes. La loi Macron vient combler ces défauts tout en maintenant des compensations indispensables pour les salariés en termes de volontariat, de salaire et de repos.

Elle offre plus de souplesse aux maires pour autoriser jusqu'à 12 ouvertures dominicales par an, y compris dans les centres-villes et elle apporte plus de transparence puisque cette décision est dorénavant soumise au vote du Conseil Municipal. Elle garantit une approche territoriale plus large et plus équilibrée en requérant l'avis de la Métropole de Lyon sur des actions qui relèvent du développement économique, ce que nous avons fait jeudi dernier.

À Villeurbanne, c'est au terme d'une réflexion pragmatique, comme l'a souligné Mme Perret, d'une concertation large avec les professionnels concernés et d'une analyse fine des besoins locaux que nous avons pris cette décision. Elle confortera, nous pouvons le penser, la dynamique commerçante relevée depuis plusieurs années sur notre territoire.

Nous donnerons bien entendu une suite favorable à cette délibération que nous allons voter.

M. LE MAIRE.- Merci.

Madame Perret ?

Mme Natalie PERRET.- Je ferai une réponse groupée pour l'ensemble des interventions.

Je voudrais revenir sur les fondements de la loi Macron. C'est une loi qui simplifie et qui clarifie. Elle a bien pour objectif de faciliter l'ouverture dominicale des commerces en simplifiant l'ensemble des dispositifs qui l'encadrent. Il s'agit de clarifier et de rationaliser la législation existante et de sortir de l'insécurité juridique du cadre actuel. Actuellement, un millefeuille de dérogations est adopté depuis un certain nombre d'années et aboutit parfois à des situations ubuesques. Il s'agit de réduire ces distorsions entre les commerces.

Concernant la déconstruction du code du travail, je fais référence à plusieurs interventions qui l'ont citée, la loi Macron s'attache au contraire à la protection des salariés. Certes, le nombre de dimanches est augmenté mais la loi apporte des garanties pour les salariés. Ce nouveau texte n'a pas vocation à tout libéraliser, on parle bien de dérogation au repos dominical et on s'attache à 12 dérogations.

Concernant la protection des salariés, j'aborderai trois points en termes de garantie.

Premier point : comme certains l'ont rappelé, c'est bien le principe de volontariat qui est réaffirmé et le droit pour un salarié de changer d'avis.

Deuxième point : la loi Macron contraint également à la négociation préalable. En l'absence d'accord des salariés via un accord de branche d'entreprise ou de territoire, le commerce ne pourra pas ouvrir.

Troisième point : l'affirmation des compensations salariales et du repos compensateur. L'obligation de compensation salariale est inscrite dans la loi. Jusqu'ici, elle n'existait pas. Concernant les zones touristiques par exemple, les salariés n'avaient pas forcément de compensation. Les compensations dues aux salariés qui travailleront le dimanche devront être définies par des accords entre partenaires sociaux au niveau de la branche, de l'entreprise ou du territoire.

Concernant l'impact sur l'emploi, l'objectif de la loi est bien de favoriser la croissance : plus d'activité créera plus d'emploi. Je crois que M. Gluck disait qu'il n'existait pas d'études. Si, des études ont été faites sur les impacts et elles montrent que les ouvertures dominicales ont un impact positif sur l'emploi.

Comme certains l'ont rappelé, évidemment, ce sont des opportunités pour des personnes qui sont heureuses de trouver un emploi en fin de semaine. Nous avons cité les étudiants mais pas que.

Je souhaiterais également indiquer que cette loi permet évidemment de s'adapter aux nouveaux modes de vie. Aujourd'hui, on constate une concurrence forte d'internet, c'est-à-dire que de plus en plus de personnes achètent sur internet et, en ouvrant les dimanches, cela peut permettre de faire revenir des clients qui avaient déserté les centres-villes au profit d'internet.

Concernant les commerces de proximité, je pense qu'il ne faut absolument pas opposer les petits commerces et les grandes enseignes, les premiers bénéficiant souvent du dynamisme des seconds.

Pour revenir au cas de Villeurbanne, il faut savoir que le choix de 10 dimanches semble être la bonne mesure. Villeurbanne est le troisième pôle commercial de l'agglomération. Comme je l'ai déjà indiqué dans mes propos en introduction, le centre de Villeurbanne est inséré entre deux pôles majeurs à savoir le Carré de Soie et La Part-Dieu. Cette décision permettra de favoriser la dynamique commerçante enclenchée sur certains secteurs-clés de Villeurbanne. Il s'agit également de penser le centre-ville de demain avec la future ZAC des Gratte-Ciel.

Pour conclure, je dirai qu'il s'agit bien entendu d'une année test, le décret est récent et un bilan sera fait à l'issue de cette année. Des réajustements pourront être examinés de nouveau.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je crois que Mme Perret a dit l'essentiel dans un débat qui, à l'évidence, ne se terminera pas ce soir même si nous allons voter cette délibération je pense majoritairement. Nous aurons à y revenir chaque année.

Nous avons été non pas dans la précipitation mais il est vrai que j'aurais personnellement souhaité disposer de plus de temps avant de nous déterminer sur le nombre de dates, mais la loi nous y conduisait. J'avais même évoqué le fait que nous pouvions rester encore un an dans la situation antérieure pour nous donner une année supplémentaire afin d'en discuter davantage mais si nous ne prenions pas de délibération, ce serait zéro ouverture dominicale.

À en entendre certains, cela leur plairait peut-être mais je ne suis pas certain que, pour la grande majorité des Villeurbannais, à travers les pratiques de ceux qui ouvrent et de ceux qui consomment, cela aurait été vécu comme un progrès. Je ne le pense pas et je le dis pour M. Gluck et M. Bravo qui parlait pour M. Soares et le groupe communiste.

Mme Perret a dit un certain nombre de choses, je crois qu'il faut mieux être plus pragmatique que trop idéologique dans ce secteur. Monsieur Morales, je ne veux pas vous provoquer mais dire qu'il faut libérer le travail, c'est un peu court. Certes, il faut libérer le travail mais il existe des règles et des lois sociales dans ce pays et il me semble un peu court de dire qu'il faut libérer le travail, cela me semble être un ultralibéralisme un peu débridé.

Mme Perret a eu raison de rappeler que c'était un peu la jungle dans ce secteur et que cela conduisait à beaucoup d'inégalités suivant les territoires et les situations. Mettre un peu d'ordre et de régulation dans ce secteur, je trouve que cela répondait plutôt à quelque chose de positif.

Je vous ai offert un livre intitulé « 2 000 ans d'esprit d'indépendance » en début de séance mais nous ne vivons pas à Villeurbanne comme dans un village gaulois, nous regardons ce qui passe autour et nous pouvons considérer que cela pourrait poser quelques problèmes si des surfaces étaient ouvertes le dimanche à Lyon, à Vaulx-en-Velin et à Bron et si nous n'en avions aucune. Est-ce que ce serait véritablement un progrès pour notre ville, pour son développement et pour notre attractivité ?

S'engager dans un grand projet comme les Gratte-Ciel ouvre l'esprit sur la nécessité d'avoir une dynamique commerciale et qu'elle ait un certain nombre d'atouts pour se développer, y compris quelquefois le dimanche.

J'ajouterai, et c'est peut-être mon regret vis-à-vis de la rapidité, que l'année qui vient nous permettra d'évaluer et à prendre une nouvelle décision l'an prochain. Elle pourra être de 12, de moins de 10, de 5, nous aurons chaque fois cette possibilité entre 5 et 12.

Contrairement à ce qu'a dit M. Bravo, je sais bien que les salariés peuvent parfois être dans des situations où ils sont conduits à faire un choix mais on ne peut pas non plus le décrire de façon trop catégorique. Les organisations syndicales dans les branches doivent être consultées. Si elles donnent un avis négatif, il n'y a pas d'ouverture.

Je ne pense pas que M. Bravo nie le rôle des organisations syndicales, il existe quand même des verrous et on ne peut pas dire que les salariés sont dans une nasse qui les conduit à adopter forcément la position d'un patron qui leur dirait que s'ils ne viennent pas, il y aura des conséquences. Je ne dis pas cela ne peut pas se passer, la réalité d'une entreprise peut-être celle-ci, mais il ne faut pas oublier le fait d'avoir à consulter les organisations syndicales représentatives et cela donne, selon moi, une certaine garantie pour que de telles situations ne se produisent ou pas trop. Je trouve que c'est plutôt positif sur ce plan.

Même si cela a été fait de manière assez globale dans les discussions avec la CCI qui a un peu organisé la concertation, il y avait l'État, la DIRECCTE, la Métropole, les syndicats de salariés et les autres communes. Pour l'année prochaine, je pense que nous pourrons sans doute avoir un dialogue avec les organisations syndicales de salariés que j'ai quelquefois rencontrées et je pense à celle de Monoprix ou d'autres, qui nous permettra de mieux apprécier quelles sont leurs positions et d'avoir peut-être une réponse plus adaptée et qui corresponde mieux à la situation.

C'est ce qui nous a conduits cette année à aller vers cette position. Certains pourront dire que c'est mi-chèvre mi-chou puisque ce n'est pas 12 mais 10. Cependant, Mme Maurice a trouvé que c'était bien et j'ai noté son accord. Certains ont dit qu'il aurait fallu aller à 12, d'autres rester à 5. En prenant en compte de manière plus approfondie cette évaluation et la façon dont cela se passera l'année prochaine, à la fin de l'année prochaine, sûrement au mois de décembre, nous serons amenés à discuter à nouveau et à proposer éventuellement des modifications dans un sens ou dans l'autre par rapport à ces propositions.

À l'issue de ce débat intéressant, je sou mets la délibération du Conseil Municipal que je ne vous relis pas.

- Adopté à la majorité (43 pour – 9 contre – 2 abstentions) –

26 – PRÉSENTATION DU PROGRAMME POUR L'EXTENSION ET LA RÉHABILITATION DE LA MAISON DE QUARTIER DES BROSSES À VILLEURBANNE –
Mme Christelle GACHET

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

27 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2016-2018 ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA MAISON DU CITOYEN – M. Marc AMBROGELLY

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

28 – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA MAISON DE LA CULTURE ARMÉNIENNE DE VILLEURBANNE ET AVENANTS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE CENTRE CULTUREL ŒCUMÉNIQUE JEAN-PIERRE LACHAIZE (CCO) ET L'ASSOCIATION CULTURELLE ALEXANDRE GROSSMAN –
Mme Christelle GACHET

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

29 – AVENANT AU BAIL EMPHYTÉOTIQUE RELATIF À LA RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES « MARX DORMOY » – Mme Dany MONTOIS

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

30 – CONVENTION CADRE CYPRIAN SERVICES D'AIDE À DOMICILE –
Mme Dany MONTOIS

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

31 – AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS DE L'OVPAR – Mme Dany MONTOIS

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

32 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À L'ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT LOCAL POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION (ADL) – Mme Agnès THOUVENOT

33 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À EST EMPLOI – Mme Agnès THOUVENOT

34 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION UNI-EST – Mme Agnès THOUVENOT

35 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À LA MISSION LOCALE POUR L'INSERTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DES JEUNES POUR L'ANNÉE 2016 – Mme Agnès THOUVENOT

36 – CONVENTION AVEC LE RELAIS, ENTREPRISE D'INSERTION – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Ces cinq délibérations sont des attributions de subventions à des associations relevant de l'insertion par l'économique et du domaine de l'emploi. Mme THOUVENOT est rapporteure de l'ensemble de ces délibérations.

Monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Depuis plus de 30 ans, la France connaît une augmentation exponentielle et massive du chômage. Fin novembre 2015, on dénombrait 42 000 demandeurs d'emploi supplémentaires. Notre pays compte à présent 5,5 millions de chômeurs, chiffre vertigineux qui illustre la dégringolade industrielle et économique de notre pays, qui va continuer à progresser compte tenu de la faiblesse de notre taux de croissance et du fait que toutes les politiques publiques se sont avérées incapables d'endiguer cette montée du chômage. Ce chiffre n'est que la conséquence logique du décrochage de notre pays dans une économie mondialisée.

Or, ce décrochage et cette incapacité à lutter contre le chômage de masse sont parfaitement illustrés par l'ensemble des rapports qui nous sont soumis. Il s'agit d'attribuer des subventions communales à des organismes et des associations œuvrant pour l'emploi. On peut s'interroger sur la compétence des communes en ce domaine. N'est-ce pas plutôt à l'État voire la Métropole ou à la nouvelle Région de financer ces dispositifs surtout en ces temps d'austérité pour les communes ?

De plus, quand on regarde l'objectif de ces organismes subventionnés, on note qu'il s'agit uniquement d'avoir un traitement social du chômage à travers une politique locale de gestion de la précarité en direction des quartiers prioritaires ou de favoriser l'insertion de quelques catégories de chômeurs. Cet objectif est donc révélateur de l'impuissance des élus à apporter de véritables solutions au traitement du chômage. Dans notre commune, nous dénombrons 15 000 personnes à la recherche d'emploi. En conséquence, nous ne pouvons pas aider certains plus que d'autres en fonction de critères aléatoires.

C'est parce que nous considérons qu'avoir un emploi est un droit que nous ne voterons pas ces différents rapports. La République a le devoir moral de faire en sorte que chaque

citoyen puisse bénéficier d'un emploi et en aucun cas elle ne doit se contenter de gérer la précarité d'une partie de ses administrés.

Je vous remercie.

Mme Agnès THOUVENOT.- J'ai l'impression d'avoir déjà entendu le même discours l'an dernier. Il est vrai que les délibérations étaient à peu près similaires.

Vous plaidez pour une fragmentation sociale puisque vous ne voulez pas qu'on donne plus à ceux qui ont moins. Vous n'êtes pas sur une logique d'équité mais sur une espèce de logique égalitaire qui serait théorique. Le travail de ces associations est certes d'accompagner les demandeurs d'emploi dans les quartiers où ils sont les plus nombreux mathématiquement mais tout Villeurbannais en recherche d'emploi peut accéder à ces structures d'insertion qui accompagnent au quotidien ces publics.

Ces associations sont reconnues. Certes, cela fait peut-être 30 ans qu'elles travaillent mais je ne suis pas certaine que, vous-mêmes, dans l'exercice des responsabilités, vous feriez mieux. Nous continuerons à accompagner ces associations pour aider ces personnes à retrouver un emploi.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets aux voix la délibération n° 32.

- Adopté à la majorité (50 pour –4 contre) –

Je mets aux voix la délibération n° 33.

- Adopté à la majorité (50 pour –4 contre) –

Je mets aux voix la délibération n° 34.

- Adopté à la majorité (49 pour –4 contre – 1 nppv) –

Je mets aux voix la délibération n° 35.

- Adopté à la majorité (50 pour –4 contre) –

Je mets aux voix la délibération n° 36. Je vous signale que cela ne coûte pas à la Ville, on installe simplement des containers dans la ville pour récupérer des textiles usagés.

- Adopté à la majorité (50 pour –4 contre) –

37 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS PETITE ENFANCE –
Mme Sarah SULTAN

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

38 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DU RESTAURANT INTER ADMINISTRATIF DE VILLEURBANNE –
Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

39 – CONVENTION AVEC LE COMITÉ SOCIAL DU PERSONNEL DE LA VILLE DE VILLEURBANNE – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

40 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX CENTRES SOCIAUX : AVENANTS RÉCAPITULATIFS 2015 ET AVENANTS 2016 – M. Marc AMBROGELLY

M. LE MAIRE.- Cela fait suite au budget que nous avons voté. Nous répartissons entre les centres sociaux les subventions inscrites au budget plus certaines qui sont ciblées sur un certain nombre de thématiques.

Madame Morel ?

Mme Michèle MOREL.- C'est une explication de vote pour être cohérents avec ce que nous avons dit au moment du vote du budget sur les dotations que vous donnez aux centres sociaux sachant qu'en 2017, vous serez obligés de resserrer considérablement la bourse. Vous auriez pu, dès cet exercice 2016, commencer déjà à revoir à la baisse certaines dotations puisque vous estimez que vous serez obligés d'y venir.

Nous ne voterons pas cette délibération.

M. LE MAIRE.- C'est tout ce qui nous sépare dans la pratique de la concertation que nous avons avec les associations. J'ai reçu tous les centres sociaux –présidents, présidentes, directeurs ou directrices- voici une quinzaine de jours. J'étais accompagné de plusieurs élus qui ont un rapport de travail avec eux : M. Berthilier, Mme Thouvenot, Mme Sultan, etc. Nous étions plusieurs de l'équipe municipale pour un dialogue intéressant.

C'est vrai que nous avons fait le choix, cette année, de maintenir les subventions au niveau de l'année dernière, mais nous leur avons dit que chacun devait entrer dans l'effort et que les centres sociaux ne pouvaient s'en exonérer totalement. Avant, nous avons souhaité créer des instances de dialogue, de mutualisation éventuelle, de regroupement d'activités, de façon à pouvoir aller vers cet objectif de gestion financière dont ils comprennent la nécessité. Les personnes voient ce qui se passe autour. Quand on leur dit que nos ressources diminuent, chacun comprend qu'on ne peut pas avoir des îlots préservés totalement.

Le fait d'avoir une année pour travailler avec eux, et M. Ambrogelly conduit cette discussion, nous permettra d'opérer des choix en 2017, un peu comme nous l'avons fait pour la culture cette année, qui seront faits en intelligence avec nos partenaires associatifs. Cela fait une belle différence par rapport à ce que certains voudraient faire, c'est-à-dire raboter partout immédiatement. C'était l'occasion de le dire puisque vous avez présenté votre explication de vote.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (50 pour – 4 contre) –

41 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE COORDINATION DE L'UNION SPORTIVE D'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ (USEP) DE VILLEURBANNE – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je vais mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

42 – TARIFICATION DES DROITS D'ENTRÉE DANS LES PISCINES VILLEURBANAISES – M. Gilbert-Luc DEVINAZ

M. LE MAIRE.- Monsieur Devinaz ?

M. Gilbert-Luc DEVINAZ.- Cette délibération n'est pas habituelle, je vais donc la présenter. Elle concerne la tarification des droits d'entrée dans nos piscines et cette nouvelle tarification tient compte de quatre objectifs :

- Rééquilibrer nos tarifs au regard de l'évolution des coûts de gestion de ces équipements.
- Instaurer un droit d'entrée plus élevé pour les non-Villeurbannais comme cela se pratique dans la plupart des piscines de la Métropole de Lyon en sachant qu'à Villeurbanne, nous faisons le choix d'accorder le tarif villeurbannais à ceux qui y travaillent ou qui y étudient.
- Prendre mieux en compte la situation sociale des usagers villeurbannais avec la mise en place d'un tarif réduit solidaire fixant le droit d'entrée entre 0,50 € et 1,5 € en fonction de la situation réelle des personnes et dont le CCAS déterminera les critères et instruira les demandes.
- Revisiter les règles relatives à la gestion des abonnements et d'autres tarifs, notre but étant d'inviter les usagers à s'abonner.

Voilà ce que contient cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci pour cette présentation très claire et synthétique à la fois.

Monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous sommes surpris que ce rapport qui aborde la question des piscines se limite uniquement à la question tarifaire. En effet, il nous semble que deux points ne sont pas abordés alors qu'ils sont loin d'être négligeables.

Le premier, c'est le manque de piscines dans une ville de 147 000 habitants. La piscine des Gratte-Ciel est peu accessible en période scolaire tandis que le centre Bouloche, compte tenu de sa profondeur et de sa longueur, est réservé aux enfants ou aux personnes ayant la taille de *Bilbo le hobbit*. En réalité, il n'existe qu'en seul centre nautique digne de ce nom permettant de pratiquer la natation : le centre Étienne Gagnaire.

Cependant, durant les soirs de la semaine, le bassin du centre Étienne Gagnaire est un peu comme le cours Émile Zola, saturé et peu fluide puisque, dans le même bassin, on doit faire coexister les nageurs des clubs sportifs et les particuliers. Bref, des conditions peu adéquates pour venir nager en toute quiétude.

Le deuxième problème est celui de la sécurité qu'illustrent parfaitement les incidents survenus durant le mois de juillet. Depuis des années, les Villeurbannais savent que le centre nautique Étienne Gagnaire est infréquentable durant la période estivale au-delà de 13 heures. À partir de 7 heures, le public change radicalement et on se retrouve à nager avec des énergumènes encore plus sauvages que des requins blancs. Jusqu'à présent, ces hordes de sauvageons aquatiques s'en prenaient essentiellement aux paisibles nageurs mais, depuis quelques années, ils s'en prennent également aux employés municipaux et aux agents de sécurité. Nous nous demandons si, dans cette ville, il ne faudra pas armer également les maîtres-nageurs !

Conséquence logique de cette situation : nombre de particuliers ou de familles ont renoncé à fréquenter ces bassins en période estivale pour éviter les problèmes.

Nous voterons ce rapport, cependant, la question de la sécurité du centre nautique durant la période estivale doit être solutionnée.

Dans l'état actuel des choses, ces nouveaux tarifs n'inciteront pas les Villeurbannais à fréquenter ce centre nautique durant l'été.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Allez-vous souvent vous baigner Monsieur Poncet ? Maintenant, je vous signale que vous payerez les tarifs pour les non-Villeurbannais. Il est toujours intéressant de le savoir. Nous les augmentons pour vous !

Monsieur Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Très rapidement, je ne veux pas revenir sur les propos de M. Poncet mais nous nous posons un certain nombre de questions sur cette délibération.

L'augmentation qui nous est proposée est non négligeable puisqu'elle amène le tarif à 5,50 €, c'est un tarif unique. Quelque chose nous dérange mais que nous voterons quand même. Dans les questions d'orientations budgétaires, nous avons eu une différence sur ce point et j'y reviendrai plus longuement lors du débat sur l'ASVEL.

M. Gilbert-Luc DEVINAZ.- Monsieur Poncet, vous exprimez votre point de vue, cela dit, depuis de nombreuses années, sur l'ensemble des piscines, nous avons des comités de gestion qui associent l'ensemble des utilisateurs de la piscine, les scolaires ainsi que les associations. Nous avons un panel d'usagers et tout ce que vous venez de dire, je ne l'ai jamais entendu dire dans ces comités de gestion.

Nous avons fait évoluer l'utilisation du bassin en fonction des demandes et, effectivement, nous faisons cohabiter le public et certains clubs. Une partie du public souhaite pouvoir nager sur des couloirs de piscine. Si nos piscines étaient si nulles, comment expliquez-vous que, depuis une dizaine d'années, l'augmentation de plus de 18 % ? C'est une augmentation plus forte que celle des autres piscines.

Je reviendrai sur le sujet de la sécurité.

Monsieur Bravo, évidemment, vous faites un calcul du tarif actuel par rapport au tarif de demain. Quand j'ai dit que nous essayions de prendre en compte la courbe calculée en fonction du nombre d'usagers dans les piscines et qui tient compte de toutes les dépenses faites, en 2005, si nous avions dû faire payer la totalité à l'usager, il aurait dû s'acquitter de 5 € mais il s'acquittait de 2 € car 60 % étaient pris sur l'impôt et 40 % sur les deniers de l'usager. Sans la revalorisation 2015, nous serions à 70 % pour la collectivité et 30 % pour l'usager. Nous allons repasser à 60 %/40 %, qui est une proportion somme toute très acceptable.

Pourquoi avons-nous attendu tant de temps ? En 2004, nous avons fait un projet sportif local avec l'ensemble des acteurs du sport. Dans ce projet sportif, il avait été souhaité la rénovation de nos piscines et, à partir de 2005, nous sommes entrés dans la rénovation de nos piscines sans les fermer. Il y a eu un certain nombre de problèmes à l'intérieur des piscines vis-à-vis des usagers et je tiens à en profiter pour remercier l'ensemble du personnel de nos piscines qui a su s'adapter pour les faire fonctionner alors que les piscines étaient en chantier. Je voudrais également remercier le personnel de nos services techniques qui ont pu assurer la sécurité pour les entreprises qui intervenaient à la piscine et celle des usagers qui venaient dans un établissement en rénovation.

En 2016, il s'avère que nous entrons, au centre nautique Étienne Gagnaire, dans la dernière phase de travaux qui est une refonte totale de l'accueil et des vestiaires. Cette piscine était l'une des rares piscines accessibles aux handicapés mais ils ne pouvaient pas passer d'un étage à l'autre. Nous allons donc assurer l'accessibilité à tout handicap à l'intérieur de cette piscine.

En même temps, nous aurons une refonte totale du contrôle de nos entrées et le souhait du personnel qui gère la piscine, c'est de réaliser, d'une manière concomitante, la révision de nos tarifs et la modification du contrôle de l'accès aux piscines, ce que nous ferons. Nous pensons être dans les clous des deux côtés à partir du 1^{er} janvier 2017.

Pour revenir aux aspects de sécurité, il faut tenir compte d'un phénomène Monsieur Poncet : les années de canicule. En 2003, nous avons eu les mêmes phénomènes sur l'ensemble des piscines et nous étions en période de canicule.

J'ai réuni dernièrement l'ensemble des adjoints au Sport de la partie Grand Est jusqu'au sud de l'agglomération avec les directeurs des piscines, nous avons fait un point sur ce qui s'était passé. Si vous vous basez sur les articles de presse, vous verrez que les problèmes ont démarré dans une piscine lyonnaise qui a fermé, puis c'est parti sur Bron qui a fermé pour des raisons techniques, et c'est venu sur notre piscine. Le souhait des adjoints ce jour-là était double : tout d'abord, harmoniser les règles puisque pratiquement toutes les communes excluent les personnes ayant un mauvais comportement l'été, mais quand un enfant est exclu d'une piscine de Meyzieu, le lendemain, il est dans celle de Villeurbanne. Nous avons regardé comment harmoniser et faire en sorte que l'exclusion soit valable sur l'ensemble des piscines en respectant toutes les règles, notamment informatique et libertés. Tous ces aspects sont à regarder. C'est le premier souhait et c'est en train de se mettre en place.

Le second souhait était d'harmoniser l'ensemble des tarifs pour des piscines équivalentes. Je rassure mon collègue Hector Bravo car, même avec l'augmentation, avec un prix de

3,30 € sur Villeurbanne, nous serons inférieurs au tarif de la piscine de Bron qui est de 4 €, de celui de Décines qui est de 4,10 €, de celui de Caluire qui est de 4,20 €, de ceux de Vénissieux et de Meyzieu qui sont de 4,40 €. Nous restons dans la fourchette basse.

Nous allons dans le sens souhaité par l'ensemble des communes, c'est-à-dire une harmonisation de nos tarifs et, si vous prenez le tarif abonnement, vous verrez qu'on peut entrer pour bien moins cher à la piscine. C'est le souhait de l'adjoint et de l'ensemble du personnel qui font vivre la piscine l'été et, en règle générale, pendant l'année, parce qu'on se rend compte qu'un public abonné a un meilleur comportement dans la piscine.

Merci de votre écoute.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

43 – CONVENTION ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU VHA – M. Gilbert-Luc DEVINAZ

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

44 – CONVENTION ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ASVEL BASKET ASSOCIATION – ASVEL BASKET SASP – M. Gilbert-Luc DEVINAZ

M. LE MAIRE.- Monsieur Devinaz ?

M. Gilbert-Luc DEVINAZ.- C'est un dossier habituel et, depuis 2001, nous avons toujours les mêmes interventions que je vais écouter.

Monsieur Gluck ?

M. Olivier GLUCK.- Une courte explication de vote : nous pensons que le montant de la subvention de 400 000 € en faveur de la SASP ASVEL, société à but lucratif, est trop élevé. Au moment où les dotations de l'État sont fortement en baisse, ceci est un mauvais choix. Cette subvention représente 20 % de toutes les subventions sportives. Nous rappelons notre volonté de baisser significativement les aides à l'ASVEL Basket, en particulier celles de la SASP au profit d'autres pratiques sportives, amateurs et hors compétitions.

Nous voterons contre la subvention à la SASP et pour la subvention à l'association.

M. Stéphane PONCET.- Nous voterons ce rapport sur l'ASVEL car l'ASVEL avec les Gratte-Ciel et bientôt les pommes tachetées font partie de l'identité de Villeurbanne.

Même si je suis un peu dubitatif sur le fait que la pratique du basket puisse servir à enseigner des valeurs civiques ou à atteindre l'ensemble des objectifs qu'on trouve dans la convention, ce qui m'interroge, c'est l'avenir de l'ASVEL. J'ai cru comprendre que Tony Parker avait ouvert une académie à Gerland, que nous aurions en 2019 une nouvelle

salle qui s'appellerait l'Arena sur Villeurbanne, je me demande si l'ASVEL se retrouvera divisée entre deux territoires. Si tel est le cas, n'est-ce pas à la Métropole de mettre la main à la poche ? Il existe un ensemble d'interrogations sur l'avenir de l'ASVEL.

M. LE MAIRE.- Monsieur Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je vais débiter mon intervention par un peu d'histoire. Léo Lagrange disait à juste titre en 1936 que, dans le sport, nous devons choisir entre deux conceptions. La première se résume dans le sport spectacle et la pratique restreinte à un nombre relativement petit de privilégiés. Selon la seconde conception, tout en ne négligeant pas le côté spectacle et la création de champions, c'est du côté des grandes masses qu'il faut porter le plus grand effort. Nous voulons que l'ouvrier, le paysan et le chômeur trouvent dans le loisir la joie de vivre et le sens de leur dignité.

Ces mots raisonnent encore 80 ans après. Alors que la loi Macron veut nous faire travailler le dimanche et que le même Macron veut faire tomber les cathédrales du temps de travail, l'enjeu central de la bataille politique aujourd'hui, c'est la bataille du temps libre pour faire sortir le maximum de temps de la logique marchande. Non, tout le temps n'est pas voué au marché, le sport et les loisirs plus largement sont un enjeu de civilisation. Les loisirs et le sport doivent être accessibles à tous et à toutes, ils doivent être égalitaires et promouvoir le sport amateur.

Alors que l'ASVEL dispose de sommes largement supérieures, il y a de quoi s'interroger sur l'utilisation que nous ferions de ces subventions, par exemple aider le financement des piscines.

Aujourd'hui, l'association ASVEL compte 200 joueurs répartis sur 18 équipes allant des babies aux espoirs, en comptant l'ensemble des licenciés (encadrement, dirigeants et staff). L'association ASVEL Basket est composée de 295 licenciés pour la saison 2014-2015. En 2014, l'ASVEL Basket Association et l'ASVEL Basket SASP ont perçu exactement 1 448 444 M€ et, pour 2016, les subventions s'annoncent déjà à plus de 700 000 €.

Favoriser et encourager le sport amateur loin du sport business, c'est un défi posé aux collectivités territoriales et la nôtre en particulier alors que nos ressources se raréfient avec l'austérité. C'est pourquoi nous nous abstenons sur ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Monsieur Devinaz ?

M. Gilbert-Luc DEVINAZ.- Le sport, c'est quatre choses : une activité physique, les règles, le jeu et la compétition. Les règles et le jeu sont à mon sens extrêmement pédagogiques et, il n'y a pas de doute, le sport en général est un excellent moyen pour renouer le dialogue avec des publics en souffrance et pour faire passer la pédagogie.

L'ASVEL, dans ses engagements, le fait très bien. Depuis septembre, elle participe aux activités périscolaires à Villeurbanne pour développer la pratique de l'anglais auprès des élèves. Je ne veux pas passer en revue tout ce qu'elle fait mais elle est montée en puissance dans ce domaine par rapport à ce qu'impose la loi Buffet.

Concernant l'Arena, il faut selon moi voir cette salle comme une salle qui servira au sport mais pas que, qui générera de l'activité et qui aura des retombées sur l'ensemble des commerces autour de sa localisation. Aujourd'hui, il vaut mieux que cette salle se fasse sur Villeurbanne qu'ailleurs et c'est bien les dispositions que le maire de Villeurbanne a prises pour qu'il en soit ainsi.

Nous verrons bien demain comment s'organise l'ASVEL. Cela dit, ici, j'ai toujours souhaité qu'on arrête d'avoir dans une salle comme l'Astroballe ou demain l'Arena un club résident, qui fait ses entraînements et qui empêche les autres d'utiliser la salle pour autre chose.

Demain, si l'équipe de l'ASVEL s'entraîne ailleurs qu'à l'Astroballe ou que dans la future Arena, tant mieux pour l'économie du projet.

Cela dit, Monsieur Bravo, je ne comprends pas votre position. Le sport n'est jamais qu'une dimension culturelle de l'Homme, c'est un phénomène qui est purement humain tout comme la culture. Tiendriez-vous le même discours avec l'Opéra de Lyon ? Vous rendez-vous compte tout ce que nous pourrions faire sans l'Opéra de Lyon pour soutenir l'apprentissage de la musique dans les centres sociaux, etc. ? Pourquoi tenez-vous ce discours vis-à-vis de l'ASVEL ?

De plus, vous vous trompez, l'ASVEL n'est pas le club le plus subventionné. Pour notre malheur, c'est uniquement la collectivité de Villeurbanne qui le soutient mais quand on prend l'ensemble des clubs en Pro A, l'ASVEL est au 15^{ème} rang. Puisque vous appartenez à une certaine tendance politique, il me semble qu'à Nanterre, une ville dirigée par le parti communiste, les subventions qu'accorde cette commune à son club de basket reviennent à 3,46 € par habitant alors qu'à Villeurbanne, nous sommes à 2,90 €. Chacun gère ses contradictions.

Mes chers collègues, je vous invite à voter cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci.

Nous sommes passés de Vénissieux à Nanterre très rapidement en cette fin de séance.

(Rires)

- Adopté à la majorité (40 pour – 3 contre – 11 abstentions) –

45 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES FAISANT L'OBJET D'UN PARTENARIAT PARTICULIER – M. Gilbert-Luc DEVINAZ

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

46 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES – M. Gilbert-Luc DEVINAZ

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

47 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACTION « SAVOIR NAGER » – M. Gilbert-Luc DEVINAZ

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

48 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX STRUCTURES CULTURELLES – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Nous déclinons le budget de la culture de la Ville pour les principales associations.

Monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- J'annule mon intervention.

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

49 – SIGERLY : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS SUITE AU CHANGEMENT DE STATUT – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Nous allons nous épargner un vote à bulletin secret sauf si quelqu'un le demande.

Auparavant, nous avons au SIGERly, désignés pour la Ville, M. Devinaz, M. Vullierme et M. Bravo.

La Métropole, au vu des changements du syndicat, a procédé à de nouvelles désignations et M. Devinaz est maintenant désigné au titre métropolitain tout comme M. Bravo.

Pour la Ville, je vous propose les candidatures de M. Vullierme et de M. Merlin en suppléant.

Est-ce que quelqu'un demande un vote à bulletin secret ? (*Non*)

Je mets cette délibération aux voix.

- Adopté à la majorité (39 pour – 3 abstentions – 11 nppv) –

(La séance est levée à 20 heures 55.)